



PROGRAMME D'ACTION

Description du document

Ce document est la colonne vertébrale du PCAET. Il décrit les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Comment le mener efficacement ? Comment le faire vivre ? Comment le suivre et en vérifier ses résultats ?



Sommaire

PREAMBULE.....	4
DECLINAISON EN OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	6
METHODE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION	8
1. Co-construction du PCAET.....	8
2. Co-construction du plan d'action.....	8
3. Réalisation de fiches action	10
ANALYSE DU PLAN D'ACTION	13
1. Récapitulatif des Impacts des actions.....	13
2. Mobilisation des acteurs locaux	14
LE PROGRAMME D' ACTIONS	16
1. L'Exemplarité de la Collectivité	32
2. Production d'énergie renouvelable.....	41
3. Activités Economiques.....	68
4. Les mobilités sur le territoire	74
5. Habitat-Logement et Aménagement	107
6. Alimentation et consommation	128
7. Adaptation au changement climatique et gestion des espaces	143
Pilotage du plan d'actions, indicateurs de suivi, évaluation.....	158
1. Les objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET	158
2. L'organisation	158
1. La communication	161
2. Une évaluation à mi-parcours	161
3. Les indicateurs.....	161
1. Suivi de la trajectoire	161
2. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions	162
3. Les indicateurs d'impact environnemental du plan	162

PREAMBULE

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie

Point réglementaire

CE QUE DIT LE DÉCRET (Article 1er - III) : « ... Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52.

Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.

Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions. Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L.2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L.222-4, le programme d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L.221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

»

Ce rapport présente le plan d'action du PCAET de la Communauté Communes des Campagnes de l'Artois : élaboration du plan d'action, analyse des enjeux liés, présentation des fiches actions.

L'élaboration du plan d'actions s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie afin de construire un plan d'action ambitieux mais réaliste, permettant de répondre aux objectifs stratégiques.

Le plan d'action est composé d'actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée, à travers non seulement la prolongation ou le renforcement d'actions existantes mais également la mise en place d'actions nouvelles ; cela en vue d'obtenir les



résultats nécessaires à court terme tout en préparant un terrain favorable aux actions futures, pour garantir l'atteinte des objectifs à long terme.

Ce document constitue donc la troisième partie du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Il détaille le plan d'action à travers **45 fiches opérationnelles** réparties suivant les **8 axes de la stratégie**.

4 Orientations Thématiques



4 Orientations Transversales



Ces actions visent à atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels définis dans la stratégie du PCAET.

Le PCAET étant par nature « territorial », le programme d'actions concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.). Les actions sont ainsi multiples. Elles concernent tant le patrimoine et les compétences de la CCCA, que des porteurs d'actions publics et privés. Par ailleurs, un volet important de mobilisation des acteurs locaux est prévu pour engager l'ensemble des acteurs vers un territoire à Energie Positive (TEPOS).

Le programme d'actions précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

DECLINAISON EN OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le travail de co-construction du plan d'actions a permis d'aboutir à une structure du plan d'actions autour de 8 orientations transversales qui ont déclinées en 27 Objectifs opérationnels

Orientations Stratégiques	Objectifs opérationnels
1. GOUVERNANCE et Sensibilisation - Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique	1. Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire
	2. Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et du changement climatique
	3. Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des agriculteurs et de la population visant à changer les comportements individuels et collectifs
2. Exemplarité des collectivités	4. Agir en faveur d'un parc de bâtiments publics performants en termes de consommations énergétiques et d'émissions de GES.
	5. Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires.
	6. Aménager des zones d'activités exemplaires : Eco polis Rev3.
	7. Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et dans le quotidien des collectivités (intercommunalité et communes).
3 Production d'énergie locale	8. Accompagner les initiatives opérationnelles publiques, privées et coopératives pour le développement des énergies renouvelables
	9. Informer et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir.
	10. Mettre en œuvre une stratégie de développement du biométhane.
	11. Elaboration d'un Plan solaire à l'échelle du territoire
4. Activités économiques	12. Mobiliser et accompagner les artisans, industriels et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET.
	13. Favoriser l'économie circulaire (bio éthanol, ...), le crowdfunding (financement participatif) et la valorisation économique et énergétique des déchets :
	14. Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements



5. Les mobilités sur le territoire	
	15. Mettre en œuvre un aménagement durable pour optimiser les flux de déplacement.
	16. Favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire : vélo, marche ...
	17. Développer le transport en commun : Bus, train.
6. Habitat - logement et aménagement	18. Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat (extension de l'OPAH, EIE, guichet unique ...), améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation.
	19. Veiller au respect des règles de construction pour que tout nouveau logement réponde aux exigences réglementaires (RT 2012, RE 2020) et assurer un suivi de l'efficacité énergétique des logements.
	20. Mobiliser l'artisanat local et les entreprises locales ainsi que des ressources locales (filière paille, Eco matériaux, biosource ...).
7. Alimentation et consommation	21. Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial
	22. Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets.
	23. Encourager et permettre les initiatives de partage, de réemploi et de répartition des objets du quotidien (Ressourcerie, Repair Café ...).
8. Adaptation au changement climatique et gestion des espaces	24. Mettre en place une veille sur le changement climatique
	25. Lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation : <i>Améliorer la capacité d'absorption des eaux pluviales des sols agricoles, Favoriser l'infiltration des eaux lors de aménagements publics et privés.</i>
	26. Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement, le traitement des espaces publics et privés (plantations, faune, pollinisateurs, zones humides ...), l'agriculture.
	27. Promouvoir une agriculture de conservation

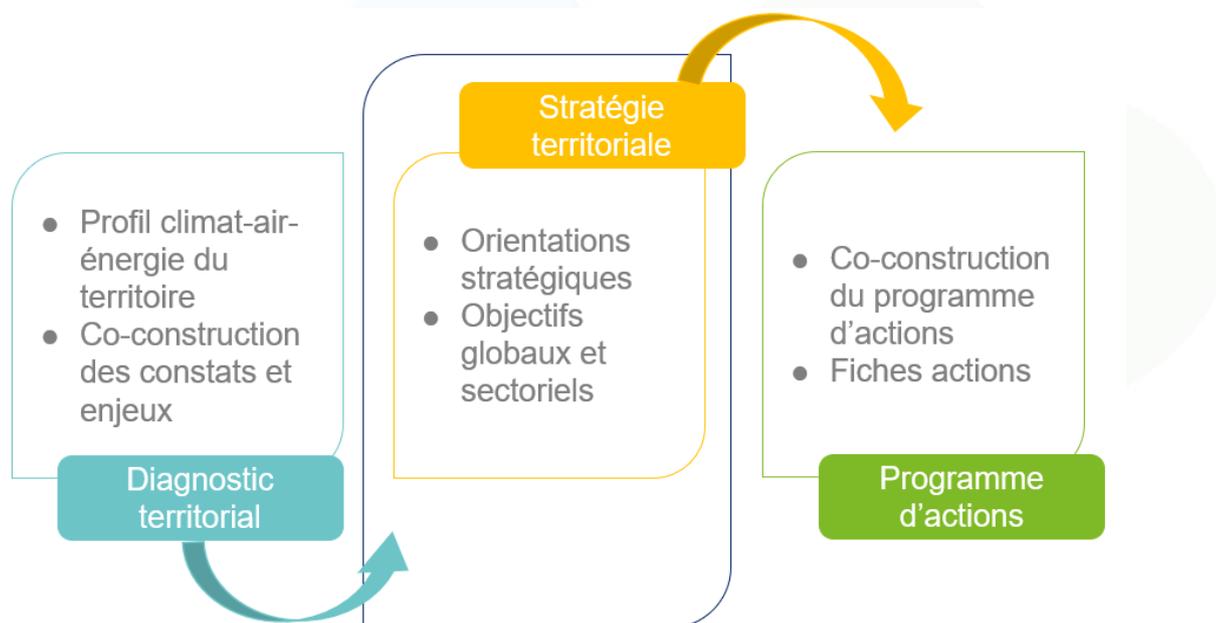


METHODE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

1. Co-construction du PCAET

Avec l'engagement de son PCAET, la CCCA affirme la volonté de s'engager dans un véritable projet de transition écologique et énergétique territoriale dans la droite ligne du projet de territoire.

Tout le long du processus d'élaboration du PCAET, la CCCA a souhaité mettre en avant la méthodologie de co-construction à chacune des étapes ceci dans un souci de mobilisation des acteurs du territoire.



2. Co-construction du plan d'action

Le plan d'action a été élaboré de manière concertée avec les différents acteurs locaux. Une première version a été constituée par l'équipe projet en s'appuyant sur les retours des consultations des partenaires et du public et des actions en cours.

Cette première version a fait l'objet d'une présentation et une validation auprès du comité technique.

Cette version s'est notamment basée sur le travail conduit dans le cadre de la concertation préalable, des entretiens avec les services, sur les ateliers « destination TEPOS » ainsi que les recommandations des comités de pilotage.

Cette première version a ensuite été enrichie par l'apport de 4 ateliers de travail spécifique au plan d'action qui se sont déroulés les 25 et 27 octobre 2019.

Ces 4 ateliers avaient pour thématique :

- La mobilité ;
- L'alimentation et consommation ;
- L'habitat et Urbanisme ;
- L'agriculture durable et gestion des espaces.

Modalités d'organisation des ateliers



- - **Ateliers 1 : Mobilité durable** 9h00-10h30
 Cibles = entreprises du territoire dont entreprises du transport |
- - **Ateliers 2 : Alimentation et consommation** 11h00-12h30
 Cibles = associations, grand public, département, collègues



- - **Ateliers 3 : Habitat et urbanisme durable** 9h00-10h30
 Cibles = entreprises du bâtiment , artisans et secteur habitat
- - **Ateliers 4 : Agriculture durable et gestion des espaces** 11h00-12h30
 Cibles = agriculteurs et autres activités agricoles et sylvicoles



L'objectif de ces ateliers (qui ont eu lieu en visio conférence à la vue du contexte sanitaire) était de discuter, d'enrichir et de valider les actions proposées dans la première version d'une part et de diversifier les porteurs d'actions. Il est à noter que les ateliers ont peu mobilisé mais dans ils ont été riches de propositions.

2^{ème} Etape : Travail de Hiérarchisation

La hiérarchisation des actions a été établie à partir de différents critères :

- la performance de l'action (résultats attendus en termes d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou de polluants atmosphériques, d'emplois à créer, d'impacts rapides et visibles, etc.) ;
- le budget : le rapport coût/efficacité, les recettes engendrées, l'autofinancement de l'opération grâce aux économies générées, etc. ;
- l'existence d'aides financières : Fonds chaleur, appels à projets et autres aides ;
- l'immédiateté de l'action
- les co-bénéfices qualité de l'air et climat : privilégier les actions ayant un impact positif sur la qualité de l'air et le climat

3^{ème} Etape : Présentation au comité technique et au comité de pilotage

3. Réalisation de fiches action

Le présent document constitue le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Constitué d'une suite de fiches actions classées par enjeu, il présente le détail de chaque action, à savoir :

- Le rappel de sa place au sein de la stratégie
- La temporalité
- Le contexte
- Les objectifs
- Le descriptif
- Les acteurs
- Les moyens et les coûts
- La compatibilité avec le SRADDET
- La transversalité
- Les effets attendus et les co-bénéfices
- Les indicateurs
- Les modalités de mise en œuvre
- Le suivi de l'action

A noter que l'évaluation environnementale et stratégique, à laquelle le PCAET est soumis, apporte des justifications en toute transparence sur les actions modifiées ou retirées du plan d'actions au cours de l'élaboration du PCAET.

Fruit d'un travail partenarial mené avec les parties-prenantes du PCAET, ce programme d'actions sera le support de la mise en œuvre opérationnelle du PCAET sur le territoire. Des groupes de travail thématiques seront créés et animés par la CCCA dans le but de mettre en œuvre et de faire vivre ce programme d'actions.

Le PCAET étant un document évolutif, le programme d'actions ne constitue pas un document figé car il sera amené à évoluer au gré de possibles changements au cours des six ans de sa mise en œuvre (réglementaires, partenariaux, etc.). L'évaluation à mi-parcours du PCAET ainsi que son évaluation au bout de six ans permettra de réorienter le programme d'actions si jugé nécessaire.

Explications de la structuration des fiches actions

Axe					
Correspond au titre de l'axe qui contient l'action					
Objectif stratégique					
Correspond au titre de l'objectif stratégique ou transversale qui contient l'action					
Objectif opérationnel	Correspond au titre de l'objectif opérationnel contenant l'action				
SECTEURS					
Cette partie représente les différents secteurs d'activité sur lesquels l'action pourra influencer. L'action peut influencer sur un ou plusieurs secteurs, ces derniers seront mis en avant avec leur couleur prédéfinie et en gras					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS

Action ou Sous action	Correspond à l'intitulé de l'action
Contexte	Cette partie représente le contexte de l'action, il est rédigé dans le but de faciliter la compréhension de l'action, de la nécessité de mettre en place l'action. Généralement il répond à la question « pourquoi mettre en place cette action ? » Il permet de la situer, de donner des détails à la personne lisant la fiche
Objectif(s)	Il représente les objectifs de l'action mais aussi les objectifs donnés par différents organismes tels que le SRADDET ou le PPE par exemple.
Descriptif de l'action	Il permet d'explicitier ce que le territoire doit mettre en place pour réaliser cette action
Effets attendus / co-bénéfices	Ce sont les effets, bénéfiques supplémentaires ayant lieu lors de la réalisation de l'action.
Calendrier	Cet encadré a pour but de donner un ordre d'idées du temps ou de la période pour réaliser l'action

Compatibilité SRADDET	Transversalité
Correspond à la partie du SRADDET compatible avec cette action	Certaines actions peuvent se recouper, si c'est le cas, les actions se recoupant seront inscrites dans cet encart

Maître d'ouvrage	Répond à la question « Qui est le porteur de l'action »
Partenaires techniques	Correspond à toutes les structures pouvant apporter leur aide technique au maître d'ouvrage dans la réalisation de l'action
Partenaires financiers	Correspond à toutes les structures pouvant apporter leur aide financière au maître d'ouvrage dans la réalisation de l'action

Moyens humains	Répond à la question « quelles sont les personnes nécessaires à la réalisation de l'action ? »				
Budget prévisionnel	Correspond aux investissements nécessaires au projet				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone

Le tableau représente l'explication des différentes notations présents dans les impacts.

Thématique	Question associée	/	+	++	+++
Impact GES	L'action permet-elle de réduire les émissions de GES ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact sur la consommation d'énergie	L'action permet-elle de réduire les consommations énergétiques ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact la production d'énergie	L'action permet-elle d'augmenter la production d'énergie ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact sur la qualité de l'air	L'action permet-elle d'améliorer la qualité de l'air ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement
Impact stockage carbone	L'action permet-elle d'augmenter le stockage carbone ou de limiter le déstockage ?	Pas du tout	Oui un peu	Oui modérément	Fortement

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
Ces indicateurs servent à faire un suivi du déroulement de l'action. C'est au pilote de projet d'effectuer un suivi de ces indicateurs et le rapporte à son équipe. La fréquence de suivi est annuelle et les méthodes de calculs varient selon l'indicateur étudié.	Il y a deux types d'indicateurs que sont les indicateurs CAE (Climat-Air-Énergie) quantitatifs, renseignés annuellement à partir de la base de données My Emiss'Air de l'ATMO ; le second type est l'indicateur socio-économique comme la création d'emploi.
Modalité de mise en œuvre	
Cette partie regroupe tous les points de mise en œuvre de l'action	

ANALYSE DU PLAN D'ACTION

Afin de répondre aux 27 objectifs opérationnels poursuivis par ces 8 axes stratégiques, 45 actions ont été définies. Le tableau suivant reprend le récapitulatif des actions mises en œuvre, ainsi que les objectifs stratégiques auxquels chaque action répond.

Pour rappel, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le résidentiel, les transports, le tertiaire, l'industrie et l'agriculture ;
- Renforcer le stockage de carbone
- Réduire la consommation d'énergie finale
- Augmenter la part de la production d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation d'énergie finale
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration.

1. Récapitulatif des Impacts des actions

Actions	GES	Consommation d'énergie	Développement des ENR	Qualité de l'air et santé humaine	Séquestration Carbone
Dispositif d'organisation d'une gouvernance, suivi et évaluation	++	++	++	++	++
Lancer la démarche de labélisation Cap Cit'ergie	+	++	++	+	/
Intégrer une démarche COT	++	++	++	+	/
Mettre en place un Club « Climat énergie »	++	++	++	++	++
Informers et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique.	++	++	++	++	+
Organiser une semaine du développement durable et de l'agriculture durable annuellement	++	+	++	++	++
Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique	+	++	++	/	/
Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires	+	+	+	+	+
Devenir un territoire démonstrateur Rev3.	+	+	+	+	/
Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour du PCAET et de ses enjeux et des écogestes	+	+	/	+	/
Intégrer une démarche COT ENR.	/	/	+++	/	/
Accompagner le développement de l'énergie citoyenne	+	/	++	/	/
Mettre en place des foyers témoins sur la thématique des Ecogestes	+	+	+	/	/
Créer un partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique Climat-Air-Energie	/	/	/	/	/
Soutenir le développement de la méthanisation agricole.	+	/	+	+	/
Développer le solaire photovoltaïque chez le particulier	+	+	++	/	/
Développer des centrales photovoltaïques	+	+	++	/	/
Réalisation d'un séminaire auprès des acteurs économiques locaux	+	+	+	/	+
Développer les filières locales d'éco-matériaux et l'économie circulaire en BTP	+	+	/	+	/
Prise de compétence mobilité douce	++	+	/	+	/
Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire	+	+	/	+	/
Pérenniser le concept de covoiturage de proximité	+	+	/	+	/
Inciter à la mise en place du télétravail	+	+	/	+	/
Construction d'un schéma directeur mobilité douce	++	+	/	+	/
Développer les mobilités douces	++	+	/	+	/
Sensibiliser les élèves à l'usage du vélo et de la marche	+	+	/	/	/
Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en communs et en valorisant des offres de service à proximité des gares	+	+	+	+	/
Créer un guichet unique sur le territoire	++	++	+	+	/

Développer l'autoconsommation dans les logements	++	++	++	/	/
Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon	++	++	++	/	/
Mettre en place un observatoire de l'habitat.	/	/	/	+	+
Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments	+	+	/	/	+
Mise en place d'une journée de sensibilisation / de rencontres	+	/	/	/	/
Favoriser les circuits-courts sur le territoire	+	/	/	+	+
Inciter et soutenir une alimentation locale et de qualité en restauration collective	++	+	/	+	+
Relever le défi « Famille à alimentation positive »	+	/	/	/	/
Informier et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets	+	/	/	/	/
Soutenir et continuer le développement des pratiques de gestion des déchets sur le territoire	+	/	/	/	/
Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire	+	/	/	/	/
Anticiper les conséquences du changement climatique	+	+	+	+	+
Préserver la ressource en eau.	+	/	/	/	/
Préserver la qualité des sols	/	/	/	+	++
Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire	+	/	/	+	+
Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	++	/	/	++	+

L'ensemble de ces 45 actions permet donc de répondre aux différents objectifs stratégiques du PCAET de la manière suivante :

41 actions intègrent des objectifs de réduction des GES

30 actions permettent des réductions de consommation d'énergie

22 actions concernent le développement des ENR

27 actions permettent de réduire les polluants atmosphériques

14 actions renforcent le stockage carbone

2. Mobilisation des acteurs locaux

Le PCAET, par son caractère « territorial », concerne l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, entreprises, associations, citoyens, etc.) et son programme d'actions est partenarial, impliquant différents pilotes, copilotes et partenaires sur l'ensemble des axes stratégiques :

30 actions pilotées par la CCCA

9 Actions pilotées par un partenaire de la CCCA

6 Actions copilotés par la CCCA et un partenaire

Parmi les partenaires qui pilotent ou copilotent des actions, et sont également mobilisés en tant que partenaires sur d'autres actions, on retrouve :

- La Chambre d'Agriculture, pilote sur 4 actions
- L'Espace Info Energie, pilote ou copilote sur 2 actions
- Atmo Hauts de France, pilote ou copilote sur 2 actions

- Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) de la Fédération départementale de l'Energie (FDE), pilote ou copilote sur 2 actions

- Les syndicats des eaux, pilotes sur 1 action

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, partenaire sur 1 action

En plus de ceux-là, de nombreux autres acteurs locaux sont également mobilisés dans la mise en œuvre du PCAET, en tant que partenaires des 45 actions :

- Collectivités territoriales : communes, Département, Région, ...

- Acteurs économiques : CCI REV3, CAPEB, FFB, SEM Energie Hauts-de-France...

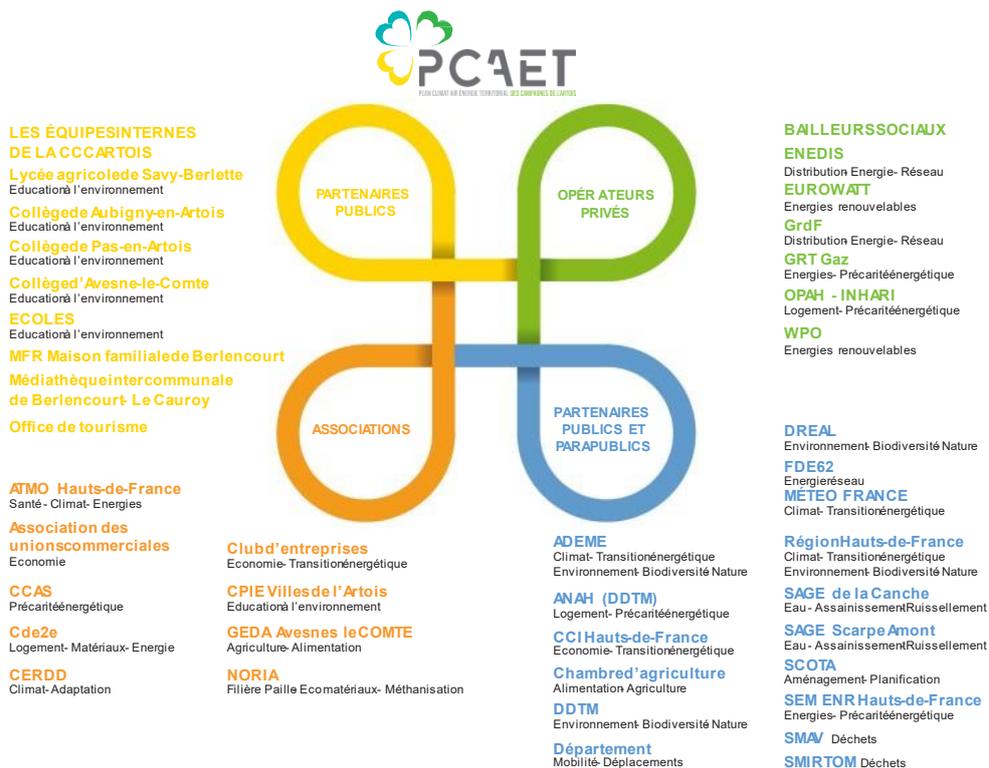
- Acteurs institutionnels : ADEME, Agence de l'Eau Artois-Picardie, ...

- Organismes de formation : établissements scolaires du territoire, GRETA...

- Acteurs sociaux : CCAS, Collectif Local de l'Economie Sociale et Solidaire (CLESS), Association Nationale des Epiceries Sociales (ANDES)

- Partenaires européens

Et s'appuyer sur la cartographie des acteurs reprise ci-dessous



LE PROGRAMME D' ACTIONS

Définir une gouvernance adaptée au territoire et définir un programme de sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux du changement Climatique

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire	1	Mettre en œuvre une gouvernance	Mettre en place une instance politique décidant des grandes orientations	CCCA	Acteurs territoriaux
	2	Lancer la démarche de labellisation Cap Cit'ergie	Mobiliser les élus / agents et autres acteurs du PCAET de la CCCA Etablir un pré-diagnostic Recrutement d'un conseiller Cit'Ergie	CCCA	ADEME
	3	Intégrer une démarche COT	Préparation d'un programme d'actions pluriannuel Fournir ce programme à l'ADEME et la Région Signature du contrat	CCCA	ADEME, Région
Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et du changement climatique	4	Mettre en place un Club « Climat-Énergie »	Recensement des acteurs locaux Regrouper les acteurs locaux recensés Animation du club	CCCA	Acteurs territoriaux
	5	Informier et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique	Développer des animations pédagogiques pour l'ensemble de la population Développer des outils pédagogiques Réaliser une semaine de l'Agriculture Durable	CCCA	Acteurs territoriaux, Académie, écoles, CERDD, ATMO, ADEME, CPIE
Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d'information et de mobilisation des agriculteurs et de la population visant à changer les comportements individuels et collectifs	6	Organiser une semaine du développement durable et de l'agriculture durable annuellement	Changer les comportements de la population Sensibiliser les agriculteurs aux nouvelles pratiques d'agriculture Animation auprès des agriculteurs et de la population	CCCA / Chambre d'Agriculture	CCCA, ADEME, Région, GEDA

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – Gouvernance et Sensibilisation – Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 1	Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire				
Fiche 1					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Action	Dispositif d'organisation d'une gouvernance, suivi et évaluation				
Contexte	<p>Conformément à la loi de transition énergétique et croissance verte d'août 2015, qui donne obligation aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial, le rôle qui leur a été donné est d'animer la réflexion sur le territoire et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour élaborer et mettre en œuvre le PCAET.</p> <p>C'est ce titre que la CCCA a réalisé dans la phase d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du PCAET, des ateliers de concertation ainsi que lors des ateliers de co-construction d'actions en associant les partenaires, les acteurs du territoire ainsi que la société civile.</p> <p>La stratégie obtenue est une feuille de route territoriale à mettre en œuvre en co-responsabilité par l'action conjointe de la CCCA, des communes du territoire, des acteurs, des habitants mais aussi des autres échelles territoriales (territoires voisins, échelon départemental et régional) et des partenaires institutionnels.</p> <p>Sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation nécessite une gouvernance partagée qu'il convient de construire collectivement avec l'ensemble des parties prenantes. Cette gouvernance devra permettre à la fois de faciliter la transversalité au niveau des services de la CCCA, de mieux articuler le travail avec les communes, de faciliter les initiatives qui vont dans le sens de la stratégie de développement durable, qu'elles soient privées, associatives ou citoyennes et d'articuler le travail avec les autres échelles territoriales (Etat, Région, département, pôle métropolitain, territoires voisins).</p> <p>Des outils de suivi devront être mis en place et alimentés de manière régulière par les différentes parties prenantes pour pouvoir évaluer les résultats des actions mises en œuvre.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la politique Climat Air Énergie du territoire - S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue via un outil reconnu à l'échelle nationale et européenne 				
Descriptif de l'action	<p>Pour assurer la mise en œuvre et le suivi du PCAET, la CCCA s'appuiera sur les instances qui ont permis l'élaboration du PCAET ainsi que de la mise en place d'une instance réunissant l'ensemble des acteurs locaux à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une instance politique qui décide des grandes orientations : Un comité de pilotage qui regroupera les membres de la commission PCAET, Le conseil communautaire 				

	<ul style="list-style-type: none"> - Une instance plus opérationnelle de travail, du type comité technique, dont la composition comprendra l'équipe Projet et les services communautaires pouvant intervenir sur les actions du PCAET. <p>Cette instance devra faire le lien entre les différents dispositifs mis en place : en interne, avec les communes, en faveur des initiatives et avec les autres échelons territoriaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un club Climat (Cf fiche n°4) réunissant l'ensemble des acteurs du territoire mobilisé sur les enjeux « Climat Air Energie » Cet instance sera animée par le référent PCAET de la CCCA et pourra être composé de plusieurs groupe de travail thématique <p>Une réflexion sera menée en interne à la CCCA pour favoriser la transversalité. Il s'agira de définir les thèmes sur lesquels cette transversalité sera à développer et d'organiser des groupes de suivi pour chacun de ces thèmes (Mobilité, Habitat, Energie, PAT ...)</p> <p>. Le lancement de la démarche Cit'ergie permettra également d'initier la mobilisation d'un groupe de projet interne afin de partager de l'information, de coordonner la mise en œuvre des actions dans un souci de cohérence des actions menées et en favorisant les synergies. Ces groupes seront aussi destinés à recueillir les données nécessaires pour le suivi et l'évaluation.</p> <p>Un travail avec les communes sera mené en vue de définir une organisation permettant à la CCCA et aux communes entre elles de partager de l'information, de coordonner leurs actions, de favoriser les synergies, de développer le cas échéant des mutualisations. Il s'agira aussi de recueillir les informations nécessaires au suivi des actions en vue de l'évaluation.</p> <p>Une réflexion sera menée pour repérer et faciliter les initiatives privées, associatives ou citoyennes qui vont dans le sens de la stratégie de développement durable. La CCCA mène déjà des actions en faveur du repérage et de la mise en lien d'initiatives et sera un acteur clé de la gouvernance à mettre en place sur ce champ. Les communes également sont incontournables, comme échelon privilégié de proximité.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Lisibilité dans les actions menées - Mobilisation des élus et l'ensemble des acteurs - Émergence des actions - Évaluation la politique Climat Air Energie du territoire
Calendrier	<p>Mise en place des instances dès 2021 Évaluation de la gouvernance en 2024</p>
Compatibilité SRADDET	Transversalité
<p>Secteur 6 : Adaptation</p> <p>Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique</p>	<p>Fiche 2 Cit'ergie Fiche 3 : Contrat d'Objectif Fiche 4 : Club Climat Fiche 5 : Semaine de Développement durable Fiche 6 : Semaine de l'agriculture durable Fiche 20 : Prise de compétence AOM</p>

		Fiche 27 : Sensibilisation à la mobilité douce Fiche 41 : Veille sur le changement Climatique			
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Acteurs institutionnels, Chambres consulaires, communes,				
Partenaires financiers	Budget CCCA				
Moyens humains	Référént PCAET de la CCCA / Ensemble des services CCCA				
Budget prévisionnel	3 000 Euros pour la préparation, l'animation et le suivi des différentes réunions				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	++	++	++
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de l'équipe projet - Nombre de réunions du comité de pilotage - Réunion du Club Climat 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux réunions - Acteurs locaux mobilisés - Évaluation de la stratégie et du plan d'action du PCAET 		
Modalité de mise en œuvre					
Recensement des personnes susceptibles de prendre part à chaque instance Mise en place des instances de gouvernance					
Suivi de l'action					

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – Gouvernance et Sensibilisation – Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 1	Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire				
Fiche 2					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Action	Lancer la démarche de labellisation Cap Cit'ergie				
Contexte	<p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, a un rôle moteur dans la mise en œuvre du PCAET. De ce fait elle se doit d'être exemplaire dans l'exercice de ces compétences. En se fixant comme objectif d'intégrer le dispositif de label Cap Cit'ergie, elle affiche une ambition forte et volontariste en matière de politique énergétique et climatique.</p> <p>Porté par l'ADEME, ce programme européen est un programme de management et de labellisation qui « récompense » les collectivités sur la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.</p> <p>Ce programme apporte aux collectivités : une cohérence d'ensemble des politiques menées localement, accélère l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre, l'acculturation des agents et des élus sur ces sujets et une visibilité et reconnaissance de la politique menée localement.</p> <p>L'obtention de ce label permet une reconnaissance de la politique énergie-climat de la CCCA à un niveau national et européen. Chaque année, les labels sont remis aux collectivités engagées à l'occasion des assises nationales de l'énergie.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la politique Climat Air Energie du territoire - S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue via un outil reconnu à l'échelle nationale et européenne 				
Descriptif de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mobiliser les élus et les agents de la collectivité autour du projet de labellisation 2) Réalisation d'un pré-diagnostic. Ce pré-diagnostic a pour objectif d'aider à la fois la collectivité et l'ADEME à faire le point sur la pertinence et les motivations de la collectivité pour son engagement dans le processus Cit'ergie ainsi qu'à engager les premières réflexions internes soulevées par la démarche. Il permet ainsi de vérifier si la collectivité dispose des prérequis suffisants. 3) Si l'engagement dans la démarche est confirmé par le diagnostic, la CCCA peut recruter un conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME qui accompagne méthodologiquement la collectivité dans l'obtention d'un label. Il soumet la 				

	collectivité à une évaluation exigeante en s'appuyant sur la mise en place d'un outil opérationnel basé sur 60 indicateurs comme par exemple, la consommation des bâtiments publics, la consommation d'eau, la surface artificialisée annuellement ...				
Effets attendus / co-bénéfiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des élus et agents de la collectivité - Etablir un pré-diagnostic sur les motivations et l'engagement de la collectivité pour le PCAET - Evaluation des actions mises en place sur le territoire via 60 indicateurs - Reconnaissance nationale 				
Calendrier	<p>2021 – 2022 : Réalisation du pré-diagnostic</p> <p>2022 – 2025 : Accompagnement de la collectivité par le conseiller Cit'ergie</p> <p>2025 : Dépôt du dossier</p>				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables			Fiche 1 Gouvernance		
Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 3 : Contrat d'Objectif		
			Fiche 4 : Club Climat		
			Fiche 5 : Semaine de Développement durable		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	ADEME/				
Partenaires financiers	CCCA, ADEME				
Moyens humains	Un référent CCCA/Conseiller Cit'ergie				
Budget prévisionnel	Pré-diagnostic : 1 500€ Fonctionnement : 5 000 à 8 000€/an Financement à 100% par l'ADEME				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	++	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Suivi des indicateurs Cit'ergie			- Obtention du label Cap Cit'ergie		
Modalité de mise en œuvre					
Mobilisation des élus et agents de la CCCA Etablir un pré-diagnostic pour vérifier la pertinence de l'obtention du label Créer un comité de pilotage interne					
Suivi de l'action					
Etapes de la démarche de labellisation Cit'ergie :					

- **Mise en place d'une gouvernance du projet**
- **Etat des lieux et enjeux**
- **Définition d'une stratégie et d'un plan d'action**
- **Audit**

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – GOUVERNANCE et Sensibilisation - Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 1	Organiser et assurer une gouvernance adaptée aux enjeux du PCAET pour le faire vivre sur le territoire
Fiche 3	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Action

Intégrer une démarche Contrat d'objectif territorial

Contexte

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) formalise l'engagement que porte le territoire à la dynamique de Transition Écologique et Énergétique mais aussi à l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle sur le territoire. Ce dispositif contractuel est passé entre la collectivité, la région et l'ADEME pour une durée de trois ans.

Il sert également d'accompagnement ou de pilotage des démarches menées par le territoire comme le SCOT, PCAET, ...

Cette démarche permettra de :

- Mobiliser et fédérer les acteurs à la fois privés et publics de la Transition Écologique et Énergétique
- Articuler et piloter les différentes démarches de transition énergétique
- Amplifier la Troisième Révolution Industrielle qui est le facteur de développement écologique local et la création d'emplois

Il est composé d'un minimum de 15 objectifs ambitieux autour de 9 thématiques que sont :

- La performance énergétique des bâtiments
- La mobilité des personnes et des marchandises
- La pratique de l'économie circulaire
- Les énergies renouvelables, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie
- L'adaptation au changement climatique
- La Qualité de l'air
- La séquestration carbone
- L'urbanisme durable
- La recherche de moyens d'accélérer la transition écologique et énergétique.

Le territoire est accompagné par un référent ADEME / Région dans sa construction et son suivi d'un Contrat d'Objectifs.

Objectif(s)

- Diversifier le secteur économique afin de répondre aux nouvelles aspirations sociétales
- Consolider une nouvelle gouvernance multi partenariale vecteur de croissance économique
- Encourager le changement de comportement
- Faire valoir des solutions et technologies sur le territoire de la CCCA

Descriptif de l'action	<p>Intégrer le contrat d'objectif territorial, comporte plusieurs opérations.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réalisation d'un plan d'actions pluriannuel composés des moyens dédiés à la mobilisation et l'animation des acteurs locaux de la Transition Énergétique et Écologique, 2) Mettre en place un suivi et une évaluation des moyens ainsi qu'un pilotage associant les élus, les entreprises et les citoyens du territoire. 3) Constitution d'un groupe de travail regroupant des élus, des artisans, des professionnels de l'énergie, dont l'ambition est d'être ambassadeur de cette transition énergétique. <p>Ce groupe de travail sera animé par un référent territorial dédié qui les accompagnera tout au long de leurs réflexions. Il remettra ensuite au territoire le plan d'actions pluriannuel décidé dans le cadre de l'entrée dans le COT.</p> <p>De plus, le territoire devra se lancer dans une étude de préfiguration sur l'ensemble du territoire. Cette étude comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation du territoire • Sa vision à court, moyen et long termes • La gouvernance du projet • Un budget prévisionnel des projets • Un calendrier des échéances <p>Au cours des 4 années du COT, le territoire réalisera annuellement un comité de suivi ainsi qu'un rapport d'activité de l'année.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs locaux - Création de nouveaux emplois - Augmentation des projets de transition énergétique - Conforter la position du territoire dans sa démarche de transition énergétique
Calendrier	<p>2021 : Création du groupe de travail 2022 : Soumission des projets 2022 – 2023 : Réalisation de l'étude 2023 : Dépôt de l'étude + Comité de lancement 2024 – 2026 : Un comité de suivi par an 2026 : Évaluation à posteriori</p>
Impacts	
Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur 5 : Énergies Renouvelables	Fiche 4 : Mettre en place un club « Climat-Energie »

Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises		Fiche 5 : Informer et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique Fiche 33 : Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments Fiche 41 : Anticiper les conséquences du changement climatique			
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région/ un comité de pilotage				
Partenaires financiers	Région, ADEME				
Moyens humains	Animateur COT				
Budget prévisionnel	Animateur COT : 30 k€ par an (1 ETP) Etude de préfiguration : 20 k€ Financement ADEME : 350 000 Euros /4 ans				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Indicateurs défini lors de la phase création de dossier COT			- Indicateurs défini lors de la phase création de dossier COT		
Modalité de mise en œuvre					
Mobilisation des acteurs locaux Constitution d'un document stratégique et opérationnel spécifique					

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – Gouvernance – Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 2	Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et du changement climatique
Fiche 4	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Action

Création d'un club « Climat-Énergie »

Contexte

Les objectifs définis dans le PCAET nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs locaux et de la population territoriale. L'échange, la mutualisation et la coopération permettent de renforcer les actions mises en œuvre pour adapter le territoire et atténuer son impact sur le climat et les ressources.

Dans l'optique de regrouper ses acteurs territoriaux et les impliquer dans sa démarche de PCAET, la CCCA souhaite mettre en place une instance « climat-Énergie » appelé Club « Climat-Énergie ».

Un Club « Climat-Énergie » est constitué de citoyens volontaires souhaitant accompagner la CCCA dans la construction de l'avenir du territoire. L'implication des citoyens permettra à la CCCA de créer une dynamique locale et d'augmenter l'acceptation des projets de développement sur le territoire.

Objectif(s)

- Renforcer la politique Climat Air Energie du territoire
- Suivre et enrichir le programme d'actions pour maintenir son ambition

Descriptif de l'action

Il s'agit de regrouper les citoyens volontaires dans un club « Climat-Énergie ». Ces acteurs seront de tous types de citoyens : des agriculteurs, des artisans, des élus, des gérants d'association, des étudiants, des habitants de la CCCA

Une fois le club « Climat-Énergie » constitué, la CCCA devra animer ce club afin de lui permettre de proposer des idées d'actions innovantes au territoire dans les thématiques du Climat-Air-Énergie tels que : les économies d'énergie, la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources, le développement des ENR sur le territoire ... et de trouver des solutions innovantes communes face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, la raréfaction des ressources naturelles et l'enjeu du changement climatique.

Effets attendus / co-bénéfices

Proposition de nouvelles actions
Investissement des acteurs locaux de la CCCA dans la démarche du PCAET

Calendrier

2021 : Création du club climat
2022 – 2023 : Animation du club, formation des membres
2023 : Recensement des idées du club

Compatibilité SRADET		Transversalité			
Secteur 6 Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique		Transversale aux objectifs stratégiques suivant : - Les mobilités sur le territoire - Habitat, logement et aménagement - Adaptation au changement climatique et gestion des espaces - Alimentation et consommation			
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Artisans, Agriculteurs, Associations locales, habitants, ...				
Partenaires financiers	CCCA				
Moyens humains	Réfèrent Climat-énergie de la CCCA				
Budget prévisionnel	Animateur : 30 k€ par an Financement dans le cadre du COT				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	++	++	++
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'acteurs et de partenaires engagés au sein de l'instance			- Nombre d'actions collectives portées par le collectif		
Modalité de mise en œuvre					
Regroupement des acteurs locaux Animation du club climat Recensement des idées proposées par les participants du club					

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – Gouvernance – Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 2	Se doter d'une politique de sensibilisation des jeunes générations et de l'ensemble des habitants aux enjeux du développement durable et du changement climatique
Fiche 5	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Action Informer et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique

Contexte

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois confirme son engagement via le PCAET dans un processus de transition territoriale en développant une politique de transition écologique.

Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement de comportement des citoyens est un enjeu essentiel.

Complémentaire à la mise en place d'un Club « Climat-Energie », l'ambition de la CCCA est d'éduquer (quel que soit l'âge, la profession ...) et de sensibiliser la population au développement durable et ainsi développer l'appropriation citoyenne des enjeux environnementaux pour le territoire et donc, d'amplifier la prise de conscience, de donner l'envie d'agir et de se donner les moyens d'agir.

Objectif(s)

- Communiquer et informer le citoyen sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables
- Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportement

Descriptif de l'action

Développer des animations pédagogiques ou des événements culturels, festifs et familiaux pour l'ensemble de la population de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en s'appuyant sur le Club « Climat-Energie » sur différentes thématiques qui pourraient être :

- La découverte de l'environnement
- La production et la consommation d'énergie
- La préservation de l'environnement
- Des ateliers découverte des métiers et du développement durable

En parallèle, la création d'outils pédagogiques et/ou techniques (maquettes, ateliers découverte ...) sera effectué via le Club « Climat-Energie » par exemple.

Effets attendus / co-bénéfices

- Changement de comportement des citoyens sur les enjeux de la transition écologique et énergétique

Calendrier

2021 : Préparation des animations
2022 – 2023 : Réalisation des animations

2023 : Développement d'outils pédagogiques					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique			Transversale aux objectifs stratégiques suivant : - Les mobilités sur le territoire - Habitat, logement et aménagement - Adaptation au changement climatique et gestion des espaces - Alimentation et consommation		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Associations et acteurs territoriaux, Ecoles, CERDD, ATMO, ADEME, ...				
Partenaires financiers	CCCA, Département				
Moyens humains	Animateur, Agent de la CCCA, Membres du Club « Climat-Energie »				
Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0,5 ETP) Animation 10 k€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
Nombre d'établissements scolaires inscrits			% des établissements scolaires inscrits		
Nombre d'élèves participants			% de la population sensibilisée		
Nombre de participants					
Modalité de mise en œuvre					
Mise en place d'un partenariat avec les établissements scolaires Mise en place d'un partenariat avec les communes pour la réalisation des animations					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des établissements scolaires du nombre de participants Recensement auprès des communes du nombre de participants					

Axe I – Une gouvernance investie pour son territoire

Objectif Stratégique 1 – GOUVERNANCE Sensibiliser les habitants et les responsables locaux aux enjeux du changement climatique

Objectif opérationnel 3	Définir et conduire dans la durée une politique ambitieuse d’information et de mobilisation des agriculteurs et de l’ensemble de la population visant à changer les comportements individuels et collectifs
Fiche 6	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Action	Organiser une semaine du Développement Durable et de l’Agriculture Durable annuellement
---------------	--

Contexte

La Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois dispose d’une importante superficie agricole sur son territoire (plus des trois quarts du territoire est occupé par des terres arables). Le secteur agricole représente une activité essentielle à l’économie du territoire. La mobilisation du monde agricole est donc un levier essentiel à la réussite de la transition écologique du territoire.

Le secteur agricole est le premier émetteur de gaz à effet de serre du territoire avec 40% des émissions. Le secteur est « responsable » à 99% des émissions d’ammoniac sur le territoire. La source de ces émissions provient principalement de l’épandage d’engrais minéraux et organiques. Enfin, le secteur agricole représente 11% de la consommation énergétique du territoire.

Fort de ce constat, le monde agricole est très mobilisé dans la transition énergétique et écologique du territoire.

La CCCA a donc organisé une semaine du développement durable qui avait pour but de sensibiliser et de favoriser les changements de comportements du plus grand nombre de public sur les enjeux du territoire.

La CCCA souhaite également organiser une semaine de l’Agriculture durable qui aura pour objectif de mettre en valeur ce qui se fait sur le territoire, de sensibiliser et de favoriser les changements de comportements des agriculteurs du territoire et d’inciter les habitants au local et circuit court.

Objectif(s)

- Changer les comportements de la population
- Sensibiliser les agriculteurs aux nouvelles pratiques

Descriptif de l’action

Réitérer la semaine du développement durable initiée en 2020 et l’étendre au secteur agricole.

Les animations seront définies et animées par la CCCA et seront par exemple : des spectacles, des randonnées, des visites d’exploitations agricoles, d’installations d’énergies renouvelables ...

Un calendrier des animations sera établi et communiqué à la population par le biais du site internet de la CCCA, des réseaux sociaux, du journal intercommunal

Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de comportement des agriculteurs et de la population - Réduction de la consommation du secteur agricole - Réduction des émissions GES du secteur agricole 				
Calendrier	<p>Dès 2022 : Animation de la semaine du développement durable et de l'agriculture durable</p> <p>Action réitérée chaque année</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 6 : Adaptation			Transversale aux objectifs stratégiques suivant :		
Objectif 12 : Adapter les territoires au changement climatique			<ul style="list-style-type: none"> - Les mobilités sur le territoire - Habitat, logement et aménagement - Adaptation au changement climatique et gestion des espaces - Alimentation et consommation 		
Porteur de l'action	CCCA / Chambre d'Agriculture				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région, GEDA				
Partenaires financiers	Région, ADEME				
Moyens humains	Chargé communication CCCA / Intervenant Chambre d'Agriculture				
Budget prévisionnel	Chargé de communication : 15 k€ par an (0.5 ETP) Intervenant Chambre d'Agriculture : 30 k€ par an (1 ETP) Événement : 13k € par an Animations : 5k € par an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de présents lors de la semaine - Taux de personnes sensibilisées - Questionnaire de satisfaction 			<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Émission GES - Changements comportementaux 		
Modalité de mise en œuvre					
Mobilisation des acteurs locaux en un groupe de travail Mise en place de la semaine Communication auprès de la population					

1. L'Exemplarité de la Collectivité

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Agir en faveur d'un parc de bâtiments publics performants en termes de consommations énergétiques et d'émissions de GES.	7	Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique	<p>Accompagner les communes et l'intercommunalité pour aboutir à des projets de rénovation</p> <p>Recourir aux marchés mutualisés de la FDE pour des expertises spécifiques</p> <p>Assurer le suivi des travaux par le CEP,</p> <p>Rédiger une fiche bilan des gains énergétiques effectifs avant / après travaux et de mesure de la production en énergie renouvelable du bâtiment</p> <p>Valoriser les opérations</p>	CCCA	FDE62, UE, État, Région, CAUE
Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires.	8	Engagement partenarial	Fédérer au-delà des porteurs d'actions identifiés	CCCA	Equipe projet interne de la CCCA
Aménager des zones d'activités exemplaires : Eco polis Rev3.	9	Devenir un territoire labélisé Rev3	Étendre la dynamique REV3 présente pour une zone industrielle au territoire	CCCA	CCI, Région
Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et dans le quotidien des collectivités (intercommunalité et communes).	10	Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour du PCAET et de ses enjeux et des écogestes	Mettre en place des formations auprès des agents en lien avec les enjeux Climat-Air-Energie	CCCA	CCCA / communes

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 2 – Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 4	Agir en faveur d'un parc de bâtiments publics performants en termes de consommations énergétiques et d'émissions de GES
Fiche 7	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	------------------	-----------	----------	---------

Action	Réhabilitation énergétique du patrimoine public
---------------	--

Contexte

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et par l'intermédiaire du Conseiller en Energie mis en place en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais, une démarche de rénovation collective du patrimoine public des communes et de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'est engagée depuis 2016. Il s'agit à la fois de procéder à la réhabilitation thermique des bâtiments des communes et de l'intercommunalité mais aussi de la rénovation de l'éclairage public.

L'objectif poursuivi par cette démarche vise à la fois à pérenniser le dispositif de Conseiller en Energie mis en place sur le territoire, réduire les consommations énergétiques supportées par les collectivités, mais aussi envisager la production d'énergies renouvelables lorsque cela est possible.

Objectif(s)

- Rénover les bâtiments publics et l'éclairage public
- Diminuer la facture des communes et de la collectivité

Descriptif de l'action

Renforcer la dynamique mise en place à l'échelle des 96 communes de la CCCA en s'appuyant sur le Conseiller en Energie de la FDE62.

Une animation territoriale sera mise en œuvre par la FDE62 et la collectivité visant à :

- Accompagner les communes et l'intercommunalité pour aboutir à des projets de rénovation ambitieux et volontariste sur le sujet de la réduction des consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et de récupération,
- Recourir aux marchés mutualisés de la FDE62 pour des expertises spécifiques (audits énergétique, mesures des gains effectifs ...),
- Assurer le suivi des travaux par le Conseiller en Energie,
- A l'issue des travaux, rédiger une fiche bilan des gains énergétiques effectifs avant / après travaux et de mesure de la production en énergie renouvelable du bâtiment afin de diffuser ces informations et valoriser les opérations. Cette fiche bilan sera réalisée par un agent de la FDE62.

Cette animation permettra à la collectivité d'encourager ses communes d'accompagner le financement des projets de réhabilitation du patrimoine public.

Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de bâtiment public moins énergivore - Production d'énergie sur les bâtiments publics - Effet vitrine et exemplarité dans les projets 				
Calendrier	2021 : Préparation de l'animation territoriale / Réalisation de la fiche bilan des gains énergétiques 2022 : Communication auprès des communes quant à la date de l'animation				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Orientation stratégique : - Production locale d'énergie - Habitat – logement et aménagement		
Porteur de l'action	FDE 62				
Partenaires techniques	Communes, CCCA				
Partenaires financiers	Union Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Communes				
Moyens humains	Animateur CE, agent CCCA / agent de la FDE62				
Budget prévisionnel	Animateur CE : 0,22€ par habitant par an soit environ 7,5 k€ par an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	++	++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de projets réalisés			- Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après - Production d'énergie		
Modalité de mise en œuvre					
Poursuivre l'animation territoriale sur le dispositif et sensibiliser les maires sur le sujet Identifier les projets émergents sur les communes et l'intercommunalité Accompagner les projets Faire le suivi des travaux Consolider les fiches bilan par opération					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 2 – Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 5	Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires					
Fiche 8						
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Action	Engagement partenarial					
Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, la CCCA souhaite mobiliser un maximum de partenaires locaux avec lesquelles elle travaille directement ou indirectement.</p> <p>Cette charte peut prendre deux orientations avec la réalisation d'une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte d'engagement avec les communes - Charte d'engagement avec les partenaires liées aux diverses compétences de la CCCA. 					
Objectif(s)	-Mobiliser autour des enjeux Climat Air Energie					
Descriptif de l'action	<p>Création d'une charte d'engagement partenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle doit fédérer au-delà des porteurs d'actions identifiés dans le programme d'actions du PCAET en proposant la signature d'une « charte partenariale d'engagements » portant sur les consommations d'énergie, la réduction des GES et de la pollution atmosphérique, le développement des énergies renouvelables, les démarches de consommation responsable, les actions de sensibilisation/communication... - Identifier les partenaires de la CCCA - Proposer la signature de la charte d'engagement 					
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des GES / des consommations énergétiques - Visibilité des actions de la CCCA 					
Calendrier	Préparation de la convention partenariale Présentation au séminaire					
Impacts						
Compatibilité SRADET				Transversalité		
Porteur de l'action	CCCA					
Partenaires techniques	Equipe Projet interne de la CCCA					

Partenaires financiers	CCCA				
Moyens humains	Réfèrent PCAET CCCA				
Budget prévisionnel	500 Euros				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de convention signée					
Modalité de mise en œuvre					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 2 – Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 6	Aménager des zones d'activités exemplaires : Ecopolis Rev3					
Fiche 9						
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Action	Devenir un territoire labélisé REV3					
Contexte	<p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois comporte 6 zones d'activités sur son territoire. Sur ces six ZA, seule celle de Tincques, appelé Écopolis, est labélisé Rev3. En effet, cette zone accueille une plateforme multi-services, vitrine de l'éco-construction qui incarne la stratégie de développement économique du territoire, rassemble et étoffe les compétences des PME en matière d'éco-rénovation.</p> <p>La Troisième Révolution Industrielle (Rev3) est une démarche collaborative et innovante qui repose sur la mobilisation de tous les acteurs socio-économiques. Elle a été créée en 2017 par les présidents des Hauts-de-France et de la CCI.</p> <p>Les 7 piliers Rev3 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'atteindre la neutralité carbone • D'avoir une autonomie énergétique • De produire sa propre énergie • De pratiquer l'économie circulaire • D'avoir une autonomie alimentaire • De valoriser la mobilité douce • De préserver sa biodiversité et ses ressources 					
Objectif(s)	- Devenir un territoire démonstrateur Rev3					
Descriptif de l'action	<p>Tout d'abord, le territoire devra aller à la rencontre des entreprises présentes sur les zones d'activités n'ayant pas le label REV3 afin de leur proposer de rentrer dans un groupe de travail encadré par un expert REV3 de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil Régional.</p> <p>Ce groupe de travail aura pour but de monter des projets rentrant dans le programme en lien avec les principaux supports de la REV3 cités dans le contexte. Cette initiative permettra à la collectivité de devenir un accélérateur REV3 tel que la Communauté Urbaine d'Arras.</p> <p>Ces projets seront partagés avec la CCI et au Conseil Régional pour validation. Cette validation permettra aux Zones d'Activités d'obtenir le label REV3.</p> <p>Une fois les projets validés, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pourra faire acte de candidature pour devenir un territoire démonstrateur REV3.</p>					

Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité accrue du territoire et de sa volonté de changement de pratiques - Diminution des consommations du secteur industriel - Augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire 				
Calendrier	<p>2021 : Mobilisation des différentes entreprises des ZA du territoire et création du groupe de travail</p> <p>2022 : Dépôt du dossier des projets</p> <p>2023 : Obtention du label Rev3</p> <p>2024 : Montage du dossier de candidature répertoriant les différents projets effectués sur le territoire et les projets futurs</p> <p>2025 : Entrée dans le réseau des territoires démonstrateurs Rev3</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Objectif stratégique 3 : Production d'énergie locale Objectif stratégique 5 : Les mobilités sur le territoire Objectif stratégique 6 : Habitat, logement et aménagement Objectif stratégique 7 : Alimentation et consommation Objectif stratégique 8 : Adaptation au changement climatique et gestion des espaces		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Hauts-de-France, CCI, CUA, CERDD, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations				
Partenaires financiers	CCI, Conseil Régional, Plan de relance, Crowdfunding				
Moyens humains	Expert Rev3				
Budget prévisionnel	Expert Rev-3 : 7500 k€ par an (0.25 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets recensés - Nombre de projets réalisés 			<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Émission de GES - Production ENR 		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> - Contacter le réseau Rev3 - Se porter volontaire pour devenir un accélérateur rev3 					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 2 – Exemplarité des collectivités

Objectif opérationnel 7	Intégrer les enjeux du PCAET dans les différentes compétences et dans le quotidien des collectivités (intercommunalité et communes)					
Fiche 10						
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Action	Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents Autour du PCAET et de ses enjeux et des écogestes					
Contexte	<p>La CCCA, en matière de développement durable, a déjà mis en place des actions notamment dans son fonctionnement interne avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique d'amélioration énergétique du patrimoine public - Achats de véhicules électriques - <p>Mais également dans ces compétences notamment au travers du PLUi, démarche Cit'ergie, le projet de territoire...</p> <p>Et souhaite intégrer dans son fonctionnement interne une démarche globale en y associant l'ensemble du personnel et des communes.</p>					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les agents de l'EPCI et des communes - Promouvoir l'exemplarité des collectivités : agents acteurs et ambassadeurs du PCAET - Développer et partager une culture commune interne sur les thématiques Climat-Air-Energie 					
Descriptif de l'action	<p>Groupe de travail interne :</p> <p>Mettre en place des formations auprès des agents en lien avec les problématiques et les enjeux climat-air-énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les formations en lien avec les problématiques de la transition écologique et énergétique - Créer un guide de l'éco-agent et le mettre à disposition des agents de la CCCA et des communes - Mettre en place une politique d'achat durable au sein du service achat - Communiquer en interne (CCCA et communes) sur la démarche, les ambitions et les objectifs du PCAET - Mettre en place un prêt d'éco-gobelets pour les associations et les évènements subventionnés par la CCCA -..... 					
Effets attendus / co-bénéfices	Réduction de l'impact carbone de la collectivité					
Calendrier	Mise en place d'un groupe de travail interne					
Impacts						
Compatibilité SRADDET				Transversalité		

Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA/ communes				
Partenaires financiers					
Moyens humains	Réfèrent PCAET CCCA				
Budget prévisionnel	600 Euros pour réunions internes et réalisation d'un guide				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations réalisées - Nombre d'évènements utilisant les éco-gobelets 					
Modalité de mise en œuvre					

2. Production d'énergie renouvelable

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Accompagner les initiatives opérationnelles publiques, privées et coopératives pour le développement des énergies renouvelables	11	Intégrer une démarche COT EnR Optimiser le développement éolien	Préparation d'un programme d'actions pluriannuel Fournir ce programme à l'ADEME et la Région Signature du contrat Mettre en œuvre le Repowering du parc éolien	CCCA	ADEME, Région
	12	Accompagner le développement de l'énergie citoyenne	Identifier les acteurs locaux Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de solaire PV	CCCA	SEM énergie HDF, Mécénat, Citoyen
	13	Mettre en place des foyers témoins sur les thématiques des éco gestes	Mise en place de foyers témoins	CCCA	CLER, ADEME, FACE, GRDF
Mettre en œuvre une stratégie de développement du biométhane.	14	Créer un partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique Climat-Air-Énergie	Animations scolaires Animations d'atelier	Education nationale	Éducation Nationale, CPIE
	15	Soutenir le développement de la méthanisation agricole	Sensibiliser la population au biométhane. Réalisation de projets d'injection dans le réseau Réalisation de projets de cogénération autour des industries agro-alimentaires Réalisation de projets de méthanisation « à la ferme »	Chambre d'Agriculture	ADEME, Région, SEM énergie HDF, GRDF, pouvoir public, Agriculture, agro-industries
Elaboration d'un Plan solaire à l'échelle du territoire	16	Développer le solaire photovoltaïque chez le particulier	Sensibiliser la population au photovoltaïque (transversale => guichet unique) Réalisation d'un cadastre solaire Développement de projets participatifs	CCCA	ADEME, SEM énergie HDF, EIE, CD2E, Région, Région, Citoyens
	17	Développer des centrales photovoltaïques	Identification des friches propices Sensibiliser la population Mise en place d'ombrières Mobilisation des agriculteurs	CCCA – Chambre d'Agriculture	Région, État, Projet citoyen, SEM énergie HDF, porteurs privés, Noria

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 3 - Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 8	Accompagner les initiatives opérationnelles publiques, privées et coopératives pour le développement des énergies renouvelables				
Fiche 11					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Sous-Action	Intégrer une démarche COT EnR				
Contexte	<p>Le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois fait apparaître un potentiel de développement des EnR importantes : 372 GWh par an pour la méthanisation, 336 GWh/an pour le solaire photovoltaïque ...</p> <p>L'objectif de la collectivité est de multiplier par 1,74 et 2,66 la production des EnR sur le territoire aux horizons 2030 et 2050.</p> <p>Actuellement, se développent des projets de méthanisation agricole ou de déploiement de centrales photovoltaïques au sol sur le territoire de la CCCA et l'un des axes de la stratégie est de développer les EnR et elle souhaite la faire via l'intégration dans une démarche de Contrat d'Objectif Territorial pour le Développement des Energies Renouvelables.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer une démarche COT EnR - Être éligible aux subventions de l'ADEME et de la Région - Développer la production des EnR sur le territoire intercommunal 				
Descriptif de l'action	<p>La première phase de l'entrée de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est de définir des projets d'énergies renouvelables qui peuvent être : la production de chaleur à partir de la biomasse, de la géothermie assistée par des pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées) et à partir de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire par exemple). Ou encore, des projets électriques (développement du solaire photovoltaïque) ou de méthanisation.</p> <p>Le territoire créera un groupe de travail regroupant des élus, des artisans, des professionnels de l'énergie, dont l'ambition est d'être ambassadeur de cette transition énergétique. Ce groupe de travail sera formé par un animateur COT EnR qui les accompagnera tout au long de leur réflexion. Il remettra ensuite au territoire une liste de projets ENR pouvant être proposés dans le cadre de l'entrée dans le COT EnR.</p> <p>La seconde phase constitue la signature avec l'ADEME et la Région de l'accord-cadre actant le partenariat entre les trois parties.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'ADEME et la Région - Emergence de 10 projets sur une période de 3 ans - Augmentation de la production d'EnR sur le territoire 				
Calendrier	<p>2021 : Création du groupe de travail</p> <p>2022 : Identification des projets</p> <p>2023 - 2024 : validation et signature de la convention</p>				

Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 32 : Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon Fiche 15 : Soutenir le développement de la méthanisation agricole Objectif opérationnel : Elaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	ADEME / Région				
Partenaires financiers	ADEME / Région, Union Européenne (FEDER)				
Moyens humains	Animateur COT EnR (1 ETP)				
Budget prévisionnel	Animateur COT ENR : 30 k€ par an Financement des projets à hauteur de 45% de l'investissement par l'ADEME et la Région				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	+++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de projets réalisés			- Nombre de projets réalisés sur la période de 3 ans du contrat sur le territoire - Consommation énergétique - Production d'EnR		
Modalité de mise en œuvre					
Regroupement des acteurs Recenser des projets d'énergies renouvelables thermiques ou électriques à faire émerger sur une période de 3 ans					

Sous-Action		Intégrer le renouvellement des éoliennes
Contexte	Le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois fait apparaître un potentiel de développement des EnR importantes L'objectif de la collectivité est de multiplier par 1,74 et 2,66 la production des EnR sur le territoire aux horizons 2030 et 2050. Actuellement, sur le territoire de la CCCA, 42 mats éoliennes produisent 193 GWh d'électricité pour une puissance installée de 102 MWh. Potentiellement, le repowering du parc permettrait d'accroître la puissance installée sans pour cela ajouté des mats supplémentaires et produire 222 GWh	
Objectif(s)	- Développer la production des EnR sur le territoire intercommunal	

Descriptif de l'action	<p>Le repowering est défini comme le démantèlement des anciennes installations d'un parc qui seront remplacées par des éoliennes plus performantes. Il permet de maximiser l'exploitation des sites, notamment ceux dotés de machines obsolètes, en les remplaçant par des éoliennes plus performantes.</p> <p>Inscrire la CCCA et les développeurs d'éolienne dans une démarche de repowering du parc actuel tout en incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion sur le stockage de l'électricité produite (Hydrogène) - Une part citoyenne dans les démarches de repowering 				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'ADEME et la Région - Augmentation de la production d'EnR sur le territoire 				
Calendrier	<p>2022 : Création du groupe de travail avec les développeurs</p> <p>2023 : Identification des projets</p>				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
<p>Secteur 5 Énergies Renouvelables</p> <p>Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises</p>					
Porteur de l'action	Développeur				
Partenaires techniques	ADEME / Région				
Partenaires financiers	ADEME / Région, Union Européenne (FEDER)				
Moyens humains	Animateur COT EnR (1 ETP)				
Budget prévisionnel	<p>Animateur COT ENR : 30 k€ par an</p> <p>Financement des projets à hauteur de 45% de l'investissement par l'ADEME et la Région</p>				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de projets réalisés			<p>- Nombre de projets réalisés sur la période de 3 ans du contrat sur le territoire</p> <p>- Production d'EnR</p>		
Modalité de mise en œuvre					
<p>Regroupement des acteurs</p> <p>Recenser des projets d'énergies renouvelables à faire émerger sur une période de 3 ans</p>					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 3 – Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 9	Informier et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir					
Fiche 12						
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Action	Accompagner le développement de l'énergie citoyenne					
Contexte	<p>Lauréates de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, les communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont développé une stratégie locale forte de l'énergie. L'un des axes de cette stratégie est le développement de la production d'énergies renouvelables locales.</p> <p>En effet, le mix de consommations énergétique des habitants de la CCCA est fortement dépendant des énergies fossiles, liées à des ressources se raréfiant et/ou très émettrices de gaz à effet de serre. Cette situation implique une forte contribution des logements, des activités industrielles et agricoles aux émissions de gaz à effet de serre territoriales.</p> <p>Par ailleurs, le modèle de production d'énergie français est très centralisé et n'invite pas les habitants à s'interroger sur la provenance de leur énergie ni sur le niveau des tarifs de l'énergie, toutefois, les dernières augmentations doivent permettre aux habitants et acteurs locaux de se mobiliser pour une relocation de la production de leur énergie.</p> <p>Ainsi, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite développer des projets de centrale solaire citoyenne ou de micro-chaufferies collectives sur le territoire.</p>					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les citoyens pour produire de l'énergie locale - Développer des projets de production d'énergie sur le territoire - Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles 					
Descriptif de l'action	<p>La première phase de l'accompagnement du développement de l'énergie citoyenne est d'identifier les entreprises et les habitants qui seraient susceptibles d'être mobilisés dans des projets. Afin de réaliser les projets identifiés, il faut ensuite, mobiliser de l'épargne locale (auprès des habitants, des collectivités, des entreprises ...).</p> <p>Des études de faisabilité seront nécessaires pour valider ou non la faisabilité technique et économique des projets.</p> <p>Les porteurs de projets pourront se rapprocher du guichet unique afin d'obtenir de plus amples informations et conseils qui peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels organismes peuvent m'aider à la réalisation du projet ? • Comment financer un projet (en dehors de l'épargne locale => aides disponibles ...) ? • Les retours d'expérience d'autres porteurs de projets sur le territoire ou en dehors de celui-ci. 					

Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'énergie citoyenne sur le territoire intercommunal - Augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique intercommunal - Création d'un lien entre les entreprises et les citoyens partenaires - Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire 				
Calendrier	2021 : Identification des entreprises et habitants mobilisables 2022 : Préparation et Animation des journées de formation/conseil 2022 – 2023 : Réalisation de l'étude technico-économique A partir de 2023 : Début des premiers projets citoyens				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 29 : Créer un guichet unique sur le territoire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, Enedis				
Partenaires financiers	SEM Energies HDF, Parts sociales, Mécénat, Crowdfunding				
Moyens humains	Référént COT Enr / Bureau d'études / AMO Expert bois-énergie				
Budget prévisionnel	AMO Expert bois-énergie : 30 k€ par an (1 ETP) Étude : 10 000€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets développés - Equivalent d'énergie fossile substituée - Nombre de citoyens impliqués 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de financeurs - Production ENR - Consommation énergétiques 		
Modalité de mise en œuvre					
Recherche de participants pour créer un modèle économique stable Communiquer sur les projets Accompagner les entreprises dans le confortement de leurs compétences Développer des projets sur les filières photovoltaïques, thermiques, bois-énergie, ...					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 3 - Production d'énergie locale

Objectif
opérationnel
9

Informier et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir.

Fiche 13

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Action

Mettre en place des foyers témoins sur les thématiques des écogestes

Contexte

Le secteur du résidentiel représente 33% de la consommation énergétique du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. 67% de cette consommation correspond au chauffage et 7% à l'éclairage. Une sensibilisation sur la thématique des écogestes auprès de la population peut être un moyen efficace afin de réduire ces consommations.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite développer des foyers témoins dits « à énergie positive » au sein du territoire afin de sensibiliser la population aux bénéfices des écogestes pour leur budget mais également pour le changement climatique.

Objectif(s)

- Faire appliquer les gestes de sobriété énergétique
- Réduire la consommation énergétique
- Sensibiliser la majorité de la population intercommunale d'ici 2050

Descriptif de
l'action

La CCCA devra faire un appel à candidature auprès de la population afin de créer un réseau de « Famille à Énergie Positive » composé, dans un premier temps, de 5 à 10 foyers. Ensuite elle devra inscrire son défi sur le site <http://www.familles-a-energie-positive.fr/> coordonné par le CLER.

Une « Famille à Énergie Positive » est un foyer se portant volontaire pour prouver qu'en changeant de comportement et en appliquant des écogestes il est possible de réduire sa consommation énergétique.

Le fonctionnement est le suivant :

- Les premiers mois, le foyer garde son mode de vie habituel afin d'avoir une valeur tampon de sa consommation d'énergie.
- Pendant les mois qui suivent ce foyer appliquerait plusieurs gestes qui ont pour but de réduire la consommation énergétique de celui-ci.
- Une comparaison entre les différents mois (le défi dure 5 mois) en prenant en compte les saisonnalités pourraient permettre de démontrer les économies d'énergie réalisées.

Le territoire pourra créer et mettre à disposition, aux familles qui ont relevé le défi, un guide regroupant tous les écogestes à connaître pour réduire sa consommation énergétique. Il sera créé avec l'aide d'experts afin de le rendre le plus exhaustif et le plus précis possible.

	Ces foyers témoins seront des relais auprès des autres habitants à pratiquer les mêmes gestes pour réduire leur consommation énergétique.				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations énergétiques des foyers - Changement de comportement et de manière de consommer des foyers - Réduction des émissions de GES 				
Calendrier	2022 : Recensement des familles volontaires et réalisation du défi 2023 – 2026 : Exposition des résultats de l'expérimentation à chaque fin d'années				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur Énergies renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 31 : Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon Fiche 6 : Organiser une semaine du développement durable et de l'agriculture durable annuellement		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, CLER, ADEME, FACE (CIVIGAZ), GRDF				
Partenaires financiers	CCCA, COT, COT EnR				
Moyens humains	Foyers volontaires, animateur, chargé de prévention				
Budget prévisionnel	Animation : 15 k€ par an (0.5 ETP) Chargé de prévention : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	++	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Pourcentage de personnes sensibilisées ou informées			- Consommation énergétique		
Modalité de mise en œuvre					
Appel aux foyers volontaires Sensibilisation des foyers volontaires aux écogestes Réalisation du défi Diffusion des résultats après chaque mois					
Suivi de l'action					
Recensement des retours d'expérience des foyers volontaires					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 3 - Production d'énergie locale

Objectif
opérationnel
9

Informé et sensibiliser les collectivités et les habitants sur les manières d'agir.

Fiche 14

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Action

Créer un partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique Climat-Air-Énergie

Contexte

Le territoire se doit de sensibiliser sa population et notamment les générations futures au changement climatique et aux gestes respectueux de l'environnement. Un moyen de sensibiliser la population sur la thématique Climat-Air-Énergie devra être mis en place. Pour mobiliser cette génération sur cette problématique du Climat, de l'Air et de l'Énergie, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite réaliser des actions de sensibilisation auprès des collégiens et lycéens et ainsi fédérer les plus jeunes autour des enjeux présents et à venir.

Objectif(s)

- Mettre en place des animations scolaires dans la thématique Climat-Air-Énergie
- Sensibiliser les jeunes sur la thématique Climat-Air-Énergie
- Fédérer les jeunes générations autour des enjeux du PCAET

Descriptif de
l'action

Le territoire devra, tout d'abord, contacter l'Éducation Nationale afin de créer un partenariat lui permettant de réaliser des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires.

Les animations résultantes de ce partenariat pourront prendre différentes formes :

- Des ateliers ou rencontres avec des experts de la thématique Climat Air Énergie.
- Des projets impliquant les élèves avec l'aide de démarches éprouvées sur d'autres territoire comme par exemple :
 - Le projet TARA, qui consiste à faire découvrir les multiples facettes de la mer aux élèves afin de leur faire prendre conscience de sa fragilité
 - Le projet « Jeunes reporters des arts, des sciences et de l'environnement » qui consiste à faire marcher la créativité et l'imagination des élèves dans le but de rendre la sensibilisation active et pédagogique
 - La réalisation d'émissions de télévision par les collégiens. C'est-à-dire, des reportages, interviews, publicités ou encore actions écocitoyennes, toutes réalisées par les élèves et proposées au public une fois validées
 - Des ateliers artistiques où les élèves, accompagnés par un artiste, créeront une œuvre en lien avec l'environnement dans le but de sensibiliser lors d'un évènement en lien avec le climat (ex : semaine du développement durable ...)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une compétition culinaire (avec des produits locaux) qui pourra rentrer par exemple dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial <p>Pendant une expérimentation d'une année, les écoles, collèges et lycées proposeront, en partenariat avec la CCCA ces animations à leurs élèves. Cette année « 0 » permettra de recevoir des retours d'expérience de la part des enseignants mais aussi des élèves et ainsi faire évoluer la démarche afin de la rendre la plus ludique et enrichissante possible. Suite à cette expérimentation, l'action sera renouvelée tous les ans.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des élèves dans des démarches respectueuses de l'environnement - Apport de l'expérience des enfants à leurs parents 				
Calendrier	<p>2021 : Définition du partenariat avec l'Éducation Nationale 2022 : Proposition des animations à l'Éducation Nationale et mise en place de la première animation 2023 : Recensement des retours d'expérience des élèves / enseignants 2024 : Suite des animations</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 6 : Adaptation Objectif 12 : Adapter le territoire au changement climatique			Fiche 41 : Anticiper les conséquences du changement climatique Fiche 42 : Préserver la ressource en eau Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un plan alimentaire territorial		
Porteur de l'action	Éducation Nationale				
Partenaires techniques	CCCA, CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), ATMO Hauts-de-France, Eurowatt, associations locales				
Partenaires financiers	COT EnR, Région				
Moyens humains	Animateur / Enseignants				
Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements touchés - Nombre d'élèves sensibilisés 			<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Tonnage des déchets entrants au centre de valorisation - Pourcentage de retours d'expérience positifs 		
Modalité de mise en œuvre					

Mise en place d'un partenariat avec l'éducation nationale
Création de projets pédagogiques destinés aux enfants

Suivi de l'action

Recensement des retours d'expérience des enseignants et des élèves

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 3. Production d'énergie locale

Objectif opérationnel 10	Mettre en œuvre une stratégie de développement du biométhane.
--------------------------	--

Fiche 15	Soutenir le développement de la méthanisation agricole
----------	---

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Sous Action 1	Sensibiliser la population au biométhane
----------------------	---

Contexte

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite développer l'énergie renouvelable qu'est la méthanisation. Actuellement plusieurs projets d'injection sont en cours de réflexion sur le territoire. Comme l'injection du biométhane produit dans le réseau GRTgaz. Vu la présence d'industries agro-alimentaires sur le territoire de la CCCA, des projets de méthanisation en cogénération peuvent être réalisés pour permettre aux industries agro-alimentaires de valoriser leurs déchets organiques.

En effet, le gisement de la méthanisation du territoire est séparé en deux intrants distincts selon le secteur identifié :

- Le secteur agricole dispose d'un gisement potentiel de 148 GWh/an
- Le secteur de l'industrie agro-alimentaire dispose d'un gisement potentiel de 223 GWh/an

Sur le territoire de la CCCA, un projet d'injection dans le réseau GRTgaz est actuellement mené par l'association SAS Artois Unitaire. Cette association est pilotée par Noria et comporte un regroupement de 30 agriculteurs.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite donc soutenir le développement de la méthanisation, principalement agricole sur son territoire.

Objectif(s)

- Sensibiliser la population sur ce mode de production d'énergie
- Identifier les potentiels porteurs de projets
- Mobiliser les agriculteurs et les industriels intéressés par un projet de méthanisation

Descriptif de l'action

Pour soutenir le développement de la méthanisation agricole sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, il est impératif d'informer la population sur les bénéfices mais également les inconvénients de cette méthode de production d'énergie renouvelable.

Des journées d'information seront mises en place. Ces journées auront pour but de :

- Sensibiliser la population aux bénéfices et inconvénients de la méthanisation
- Partager les retours d'expérience du Groupe Régional de Méthanisation mais aussi d'autres collectivités ayant fait le choix de développer la méthanisation
- Décrire les deux types d'installations de méthanisation possibles : injection du gaz produits sur le réseau ou cogénération
- Présenter les potentiels aides financières (fonds chaleur de l'ADEME par exemple) et les potentiels gains pour le territoire ou la facture des usagers

	Le CERDD sera sollicité pour accompagner la collectivité sur le volet acceptabilité des projets.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Acceptabilité sociale accrue de la méthanisation - Production d'énergie territoriale en augmentation				
Calendrier	2021 : Animation des journées de sensibilisation				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 5 Énergie renouvelable : Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 11 : COT ENR		
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, CERRD Comité d'Orientation Régional de la Bio Injection (CORBI), NORIA				
Partenaires financiers	ADEME , Région, SEM Hauts-de-France, GRDF				
Moyens humains	Animateur COT ENR CCCA / Intervenant Chambre d'Agriculture				
Budget prévisionnel	Animateur COT ENR CCCA : 7.5 k€ par an (0.025 ETP) Intervenant Chambre d'Agriculture : 7.5 k€ par an (0.25ETP) Intervenant CERDD				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de projets mis en place			- Pourcentage de production d'énergie renouvelable		
Modalité de mise en œuvre					
Trois réunions d'information scindées en 5 points : <ul style="list-style-type: none"> • L'information des personnes présentes • Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant une unité de méthanisation • Les explications techniques • La présentation des différentes aides financières • Les perspectives d'avenir 					
Suivi de l'action					
Suivi en continu des demandes d'installations d'unités de méthanisation					

Sous Action 2		Réalisation de projets d'injection dans le réseau				
Objectif(s)	- Mettre en place deux unités de méthanisation en injection d'ici 2026 - Augmenter la production de biogaz sur le territoire					
Descriptif de l'action	L'installation d'une unité de méthanisation avec injection dans le réseau de gaz est en cours d'étude sur le territoire de la CCCA. Le projet se situerait sur le gazoduc de GRTgaz traversant la partie Nord du territoire. Il s'agit-là de valoriser les déchets agricoles présents autour du site d'implantation. La CCCA a contacté GRDF pour recevoir un accompagnement dans leur projet d'unités de méthanisation à injection dans le réseau. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois développera d'autres projets de ce type dans l'avenir.					
Effets attendus / co-bénéfices	- Ressources locales valorisées en biogaz et réinjectées dans le réseau de gaz - « Verdissement » du gaz dans les réseaux de distribution					
Calendrier	2021 : Partage des projets auprès de GRDF 2022 : Validation des projets et début					
Compatibilité SRADDET			Transversalité			
Secteur5 Énergie renouvelable : Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 24 : Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)			
Porteur de l'action	CCCA					
Partenaires techniques	CCCA, SEM énergies HdF, GRDF, ADEME					
Partenaires financiers	ADEME (fonds chaleur), Région, SEM Hauts-de-France, GRDF					
Moyens humains	Ingénieur GRDF					
Budget prévisionnel	4000 k€ pour une unité de méthanisation de 150 Nm ³ /h en injection					
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone	
	++	+	++	+	/	
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation			
- Nombre d'unités développées			- Production de biogaz - Consommation énergétique			
Modalité de mise en œuvre						

Sous Action 3 Réalisation de projets de cogénération autour des industries agro-alimentaires					
Objectif(s)	- Mettre en place une unité de méthanisation en cogénération d'ici 2026				
Descriptif de l'action	Réaliser une étude permettant de connaître précisément les gisements issus des industries agro-alimentaires sur le territoire avant de choisir un lieu où l'implantation semble la plus propice au développement d'une unité de méthanisation en cogénération. Suite à cette première étude, il faut réaliser une étude de faisabilité avant de procéder à la construction de l'unité de méthanisation.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Ressources locales valorisées en biogaz et réutilisées dans les process des industries agro-alimentaires - Réduire l'impact en GES des industries agro-alimentaires				
Calendrier	2023 : Début des premiers projets				
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergie renouvelable : Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, SEM énergies HdF, GRDF, ADEME				
Partenaires financiers	ADEME (fonds chaleur), Région, SEM Hauts-de-France, GRDF				
Moyens humains	Animateur CCCA				
Budget prévisionnel	Animateur COT ENR CCCA : 30 k€ par an 2000 k€ pour une unité de méthanisation de 200 kWé en cogénération				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'unités développées			- Production de biogaz - Consommation énergétique		
Modalité de mise en œuvre					
Étude de faisabilité Rencontre avec les propriétaires des sites					

Sous Action 4		Mettre en place des unités de méthanisation « à la ferme »			
Contexte	<p>Dans le cas des exploitations de plus petite taille, c'est-à-dire valorisant entre 1 000 et 5 000 t d'effluents par an, il existe un projet de méthanisation appelé micro-unité de méthanisation dit « à la ferme ».</p> <p>Ce dernier consiste à l'implantation de petites installations de méthanisation afin de valoriser ces effluents avec pour objectif d'utiliser la chaleur et le gaz produits dans l'exploitation agricole implantée. Elles sont donc utilisées dans un but unique de cogénération.</p>				
Objectif(s)	- Valoriser le potentiel des petites installations				
Descriptif de l'action	<p>Réaliser une étude de faisabilité technico-économique afin de déterminer si les petites exploitations peuvent mettre en place ce genre de projet.</p> <p>La CCCA, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, ira ensuite à la rencontre des propriétaires des exploitations pouvant accueillir une micro-unité de méthanisation afin de leur informer et de leur proposer un accompagnement dans leur projet.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources locales valorisées en biogaz - Autonomie des petites exploitations agricoles en termes de consommation d'énergie - Augmentation de la part d'énergie renouvelable produite territorialement 				
Calendrier	2021 : Réalisation de l'étude 2022 : Contact avec les exploitations favorables				
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergie renouvelable : Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises					
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture				
Partenaires techniques	CCCA, SEM énergies HdF, GRDF, ADEME				
Partenaires financiers	ADEME (fonds chaleur), Région, SEM Hauts-de-France, pouvoir public, GRDF				
Moyens humains	Expert de la Chambre d'agriculture				
Budget prévisionnel	Expert : 15 k€ par an (0.5 ETP) 500 k€ pour une unité de méthanisation de 50 kWé « à la ferme »				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Pourcentage de petits exploitants rencontrés			- Nombre d'unités développées		

	- Production de biogaz - Consommation énergétique
Modalité de mise en œuvre	
Étude de faisabilité Rencontre avec les propriétaires	

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur					
Objectif Stratégique 3 - Production d'énergie locale					
Objectif opérationnel 11	Élaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire				
Fiche n°16	Développer le solaire photovoltaïque chez le particulier				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Contexte	<p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, dont le potentiel de production d'énergie pour le solaire photovoltaïque est estimé à 82 GWh/an n'en exploite que 2,1% (3 GWh/an).</p> <p>La collectivité souhaite ainsi développer cette énergie. Pour cela, il faut informer la population intéressée sur l'existence et les principes de ce mode de production d'énergie.</p>				
Sous Action 1	Sensibiliser et inciter la population à la pose de panneaux photovoltaïque sur leur toiture				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser/mobiliser les porteurs de projet - Inciter la population à la pose de panneaux photovoltaïques 				
Descriptif de l'action	<p>La sensibilisation de la population peut prendre plusieurs formes comme la mise en place de forums, réunions d'information, des animations d'ateliers...</p> <p>En région Hauts de France, il existe un Collectif Région de l'Energie Solaire (CORESOL), réunissant Collectivités et professionnels sous la coordination du CD2E, et dont l'objectif est de mobiliser autour du développement du solaire dans la région. La CCCA sollicitera ce collectif afin de mettre en place dans un premier temps une campagne de sensibilisation qui pourrait se dérouler de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail réunissant les acteurs locaux (Elus, professionnels, habitants ...) afin de définir un plan de développement du solaire (identifier les freins, les moyens à mettre en œuvre...). Ce groupe de travail pourrait être animé par le CD2E - Organisation de réunions d'information sur le sujet (il pourra être couplé avec d'autres sujets sur les ENR (géothermie, solaire photovoltaïque) <p>L'ensemble de ces travaux pourront être mis en valeur sur le site internet de la CCCA, en indiquant toutes les informations nécessaires et utiles pour le développement solaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De recenser les projets et bâtiments communaux pouvant faire l'objet d'un projet de production d'énergie solaire - Proposer un accompagnement des porteurs de projet 				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergie à base de produits fossiles - Augmentation de la production d'énergie grâce au photovoltaïque sur le territoire 				
Calendrier	2021 : Animation de la première journée de sensibilisation				

2022 – 2026 : Réalisation d'une journée de sensibilisation chaque année					
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 30 : Développer l'autoconsommation dans les logements		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, EIE, CD2E, Enedis				
Partenaires financiers	Région, État, Projet Citoyen, COT				
Moyens humains	Animateur chargé du développement des ENR sur le territoire				
Budget prévisionnel	Animateur COT EnR : 30 k€ par an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de personnes sensibilisées / informées - Nombre de logements équipés de panneaux photovoltaïques			- Consommation d'énergie - Production d'ENR sur le territoire		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail regroupant les acteurs locaux - Organisation de 3 réunions d'information sur le territoire scindées en 5 points : <ul style="list-style-type: none"> o L'information des personnes présentes o Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant des panneaux solaires o Les explications techniques o La présentation des différentes aides financières o Les perspectives d'avenir <p>Définir les modalités d'accompagnement des projets</p>					
Suivi de l'action					
Suivi annuel de la participation citoyenne					

Sous Action 2		Réalisation d'un cadastre solaire	
Objectif(s)	- Mettre en place un cadastre solaire à l'échelle du territoire		
Descriptif de l'action	<p>Le cadastre solaire est un outil d'évaluation du potentiel solaire servant à coordonner les actions de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il sert à communiquer, sensibiliser et dialoguer avec les acteurs territoriaux, préalablement identifié grâce aux journées de sensibilisation, d'information mises en place sur le territoire, dans leur démarche de développement ENR.</p> <p>Sept objectifs résultent de ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à la décision des collectivités dans leur politique énergie climat • Évaluer les besoins énergétiques du territoire • Identifier les zones propices à l'énergie solaire • Informer et inciter la population possédant un potentiel solaire rentable • Permettre à des dynamiques collectives ou individuelles de se mettre en place • Créer des emplois locaux • Sensibiliser le public du territoire à des comportements plus sobres. <p>Le cadastre solaire consiste à modéliser l'énergie solaire reçue sur les bâtiments grâce à l'utilisation d'un SIG et permet de faciliter d'orientation des premiers choix techniques et économiques des particuliers ou des communes dans leur projet de mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques.</p>		
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de bâtiments équipés de panneaux solaires - Augmentation de la production d'électricité via le solaire - Réduction des consommations d'énergie fossile 		
Calendrier	<p>2021 – 2022 : Création du cadastre solaire</p> <p>2022 : Communication par rapport au cadastre solaire</p>		
Impacts			
Compatibilité SRADDET		Transversalité	
<p>Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises</p>			
Porteur de l'action	CCCA		
Partenaires techniques	CCCA, EIE, CD2E, ADEME, Enedis		
Partenaires financiers	Région, État, ADEME		
Moyens humains	Chargé de communication CCCA		

Budget prévisionnel	25 000 Euros pour la mise en place et le suivi de la plateforme				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	++	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes utilisant la plateforme - Nombre de logements équipés de panneaux photovoltaïques 			<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie - Production d'ENR 		
Modalité de mise en œuvre					
<p>Lancement d'une AMO dans le cadre du COT ENR pour la réalisation d'un cadastre solaire</p> <p>Mise en œuvre de ce cadastre solaire</p> <p>Accompagnement des habitants</p>					
Suivi de l'action					
<p>Un sondage pourra être effectué deux fois par an</p> <p>Recensement des permis de construire ou d'aménager auprès des mairies</p> <p>Suivi de la plateforme</p>					

Sous Action 3		Développement de projets participatifs	
Contexte	<p>La CCCA souhaite mobiliser et impliquer sa population autour du développement des ENR sur son territoire en accompagnant la mise en place d'une centrale photovoltaïque citoyenne.</p> <p>Une centrale citoyenne consiste à réunir les acteurs locaux, c'est-à-dire les collectivités, les particuliers, dans un projet de développement d'un moyen de production d'électricité locale et verte.</p> <p>Ce collectif de citoyen permettra de mobiliser et sensibiliser les habitants et acteurs du territoire sur le développement des ENR.</p> <p>Le potentiel a été estimé à dix centrales de 60 m2 mais celui-ci pourra bien sûr être modulé en fonction de la mobilisation et des ambitions du groupement de citoyen.</p>		
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les habitants du territoire autour d'un projet participatif photovoltaïque - Création d'un collectif de citoyen autour d'un projet participatif d'ENR - Création de 5 centrales photovoltaïques à minima 		
Descriptif de l'action	<p>La première phase de l'accompagnement du développement des projets participatifs est d'identifier les entreprises et les habitants qui seraient susceptibles d'être mobilisés dans des projets. Afin de réaliser les projets identifiés, il faut ensuite, mobiliser de l'épargne locale (auprès des habitants, des collectivités, des entreprises ...).</p> <p>Des études de faisabilité seront nécessaires pour valider ou non la faisabilité technique et économique des projets.</p> <p>Les porteurs de projets pourront se rapprocher du guichet unique afin d'obtenir de plus amples informations et conseils qui peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels organismes peuvent m'aider à la réalisation du projet ? • Comment financer un projet (en dehors de l'épargne locale => aides disponibles ...) ? • Les retours d'expérience d'autres porteurs de projets sur le territoire ou en dehors de celui-ci. 		
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de bâtiments équipés de panneaux solaires - Augmentation de la production d'électricité via le solaire - Réduction des consommations d'énergie fossile 		
Calendrier	<p>2021 : Mobilisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage</p> <p>2022 – 2023 : Accompagnement des projets</p>		
Impacts			
Compatibilité SRADDET		Transversalité	
<p>Secteur 5 Énergies Renouvelables</p> <p>Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises</p>		<p>Fiche 12 : Accompagner le développement de l'énergie citoyenne</p>	
Porteur de l'action	CCCA		

Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Enedis				
Partenaires financiers	Crowdfunding – SEM énergies HDF				
Moyens humains	Animateur COT ENR				
Budget prévisionnel	AMO pour le développement d'un projet participatif citoyen autour du photovoltaïque : 35 000 Euros HT Exemple : 154 k€ pour 10 toitures à 9 kWc (soit 60 m ² par toiture)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de citoyens mobilisés			- Production d'ENR - Nombre de centrales installées		
Modalité de mise en œuvre					
Mobilisation des habitants intéressés Définition du ou des projet(s) Mise en œuvre de centrale Mise en réseau de la production d'énergie					
Suivi de l'action					
Recensement des permis de construire ou d'aménager auprès des mairies					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur						
Objectif Stratégique 3 - Production d'énergie locale						
Objectif opérationnel 11	Élaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire					
Fiche n°17	Développer des centrales photovoltaïques					
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Sous Action 1	Identifier les friches pouvant développer des centrales au sol					
Contexte	<p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, dont le potentiel de production d'énergie pour le solaire photovoltaïque au sol est estimé à 204 GWh/an n'en exploite actuellement que 1,5% (3 GWh/an).</p> <p>La collectivité souhaite ainsi développer cette énergie. Pour se faire, il faut disposer de moyens facilement compréhensibles afin d'évaluer les ressources énergétiques locales.</p>					
Objectif(s)	- Identifier les zones propices à l'implantation de centrales au sol					
Descriptif de l'action	<p>Réaliser une étude technico-économique afin de repérer les terrains ayant un intérêt quant à l'installation d'une centrale photovoltaïque.</p> <p>Une fois cette étude effectuée, une rencontre avec les propriétaires des terrains recensés aura lieu dans le but d'informer les propriétaires de la possibilité d'accueil de leur terrain mais également obtenir leur accord ou non.</p> <p>Lors de cette rencontre, seront abordés les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation technique de l'installation • La plus-value qu'elle octroie • Les aides financières disponibles pouvant accompagner ce type de projet • Des retours d'expériences de propriétaires de centrales photovoltaïques • Les perspectives d'avenir du projet 					
Effets attendus / co-bénéfices	<p>- Augmentation du nombre de panneaux solaires sur le territoire</p> <p>- Augmentation de la production de photovoltaïque du territoire</p>					
Calendrier	<p>2021 – 2023 : Réalisation de l'étude</p> <p>2023 : Communication des résultats de l'étude</p>					
Compatibilité SRADET			Transversalité			
Secteur 5 Énergies Renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Fiche 16 : Cadastre Solaire			

Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, SEM énergie HdF, CD2E, Enedis				
Partenaires financiers	Région, État, Projet Citoyen				
Moyens humains	Animateur COT ENR				
Budget prévisionnel	Animateur COT EnR : 30 k€ par an (1 ETP) Etude : 10 000€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Production d'ENR - Quantité d'énergie injectée au réseau 			<ul style="list-style-type: none"> - Production d'ENR - Quantité d'énergie injectée au réseau 		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Rencontre avec le propriétaire - Sensibilisation des propriétaires sur ce mode de production d'énergie 					

Sous Action 2 Mobiliser les agriculteurs au développement du photovoltaïque	
Contexte	<p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a engagé depuis plusieurs années un partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Certaines exploitations agricoles peuvent implanter des centrales sur leur terre (sous certaines conditions liées au code d'urbanisme) afin de valoriser les terres agricoles sans occasionner de gêne.</p> <p>Par ailleurs, l'association Noria souhaiterait lancer des projets photovoltaïques chez l'agriculteur dans les années à venir.</p> <p>La CCCA souhaite engager une démarche visant à valoriser le solaire photovoltaïque au sein même des exploitations agricoles.</p>
Objectif(s)	- Mobiliser les agriculteurs du territoire à l'approche du photovoltaïque
Descriptif de l'action	<p>Une approche avec les services de la Chambre d'Agriculture permettrait de faire un état des lieux sur le territoire et de définir une feuille de route.</p> <p>Cela pourrait être l'occasion d'organiser une journée d'information pour déterminer les potentiels exploitants agricoles intéressés par l'implantation du photovoltaïque sur leur exploitation.</p> <p>Une fois les acteurs identifiés, le territoire via la démarche « Clim'Agri » mise en place sur le territoire, promouvoir les énergies renouvelables dans le but de développer une autonomie énergétique des exploitations agricoles.</p> <p>Des audits énergétiques sur les exploitations pourront être réalisés sur les exploitations agricoles intéressées.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<p>- Augmentation de la production d'énergie grâce au photovoltaïque sur le territoire</p> <p>- Diversification de l'activité agricole</p>
Calendrier	<p>2021 : Réalisation de l'état des lieux et définition de la feuille de route</p> <p>2022 : Animation de la journée d'information</p> <p>2023 : Début des premiers projets</p>
Impacts	
Compatibilité SRADDET	Transversalité
<p>Secteur 5 Énergies Renouvelables</p> <p>Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises</p>	Fiche 45 : : Clim'Agri
Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Noria
Partenaires financiers	Région, ADEME, COT, FRATRI (dans le cas de l'autoconsommation)
Moyens humains	Animateurs
Budget prévisionnel	<p>Exemple : 67.5 k€ pour 75 kWc de photovoltaïque au sol</p> <p>Exemple : 90 k€ pour 75 kWc de photovoltaïque en toiture</p>

	Animateur COT EnR : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'agriculteurs mobilisés			- Production d'ENR - Consommation d'électricité		
Modalité de mise en œuvre					
Identifier les potentiels toitures Rencontrer leur propriétaire Mise en avant des projets déjà existants Accompagner les projets					

3. Activités Economiques

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Mobiliser et accompagner les artisans, industriels et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET.	18	Réalisation d'un séminaire auprès des acteurs économiques locaux	Mobiliser une équipe projet pour réaliser un séminaire	Région / CCI	CCCA / instances économiques locales
Favoriser l'économie circulaire (bio éthanol, ...), le crowdfunding (financement participatif) et la valorisation économique et énergétique des déchets :	19	Développer les filières locales d'éco matériaux et l'économie circulaire en BTP	Création d'un groupe de travail Réaliser un état des lieux des éco-matériaux présents sur le territoire Mettre en place un AMI Réaliser une étude sur le réemploi des matériaux de construction	SMAV	Entreprises BTP, Chambre d'agriculture, CD2E, Emmaüs ADEME, FDE

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 4 – Activités économiques

Objectif opérationnel 12	Mobiliser et accompagner les artisans, industriels et commerçants locaux dans la prise en compte des objectifs du PCAET					
Fiche 18						
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Sous Action 1	Réalisation d'un séminaire auprès des acteurs économiques locaux					
Contexte	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, il a été clairement identifié l'obligation de mobiliser l'ensemble du monde économique du territoire afin d'assurer la réussite de la transition énergétique.</p> <p>La CCCA souhaite au travers de la démarche Rev'3 initié par la CCI et la région Hauts de France mettre en œuvre un séminaire auprès des acteurs économiques du territoire afin de réaliser une présentation des enjeux de la transition énergétique et économique.</p>					
Objectif(s)	- Mobiliser le monde économique du territoire face aux enjeux de la transition écologique					
Descriptif de l'action	<p>Mobilisation d'une équipe projet afin de réaliser un séminaire :</p> <p>Partenariat avec les services régionaux Rev'3</p> <p>Mobiliser les instances locales d'entreprises</p> <p>Séminaire autour des thèmes suivants :</p> <p>Inscrire le territoire dans la transition énergétique (attractivité, création d'emploi...)</p> <p>Présentation de ce qui est d'ores et déjà réalisé ou en cours sur le territoire</p> <p>Contrat de relance</p> <p>Témoignages</p> <p>Présentation de la Charte d'engagement</p> <p>Présentation Club Climat</p> <p>Débat</p>					
Effets attendus / co-bénéfices	<p>- Mobilisation des entrepreneurs locaux</p> <p>- Identification de porteur de projet</p>					
Calendrier	Préparation du Séminaire 2021 Séminaire 2022					
Impacts						
Compatibilité SRADET				Transversalité		

Porteur de l'action	Région/CCI				
Partenaires techniques	CCCA/ instances économiques locales				
Partenaires financiers	Région/ADEME dans le cadre du COT				
Moyens humains	Réfèrent Région Rev'3/ CCI et CCCA				
Budget prévisionnel	10 000 Euros				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'entreprise			- Nombre de participant		
Modalité de mise en œuvre					
Convention de la CCCA et région Hauts de France /CCI					
Suivi de l'action					

Sous Action 2 Proposer un Eco-défi	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les actions menées par les artisans et commerçants en matière d'environnement - Redynamiser les centres-villes - Impliquer les commerçants du territoire dans la transition climatique et énergétique
Descriptif de l'action	<p>Mettre en place sur le territoire de la CCCA l'opération « éco-défis des artisans et commerçants » qui permet de valoriser les actions menées par les entreprises locales en matière d'environnement, énergie, transport, déchets, écoproduits, gestion de l'eau, emballages, responsabilité sociétale.</p> <p>Déployée dans plusieurs régions, elle repose sur une marque nationale, une méthodologie, une charte graphique, une liste de défis et des animations. Cette opération est menée localement avec des collectivités qui s'engagent. Elle permet d'impliquer un grand nombre d'entreprises avec des actions simples, précises et bénéfiques à tous.</p> <p>Cette opération se déroule en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une convention est signée entre les Chambres consulaires et Votre collectivité précisant objectifs, durée, moyens, outils, déroulé, plan de communication, financement. • Puis : prospection, accompagnement à la réalisation des défis, comité de labellisation, soirée de remise des diplômes, animation
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation des centres-villes - Valorisation des entreprises qui s'engagent

Calendrier	2022 : Signature du partenariat 2023 : Réalisation des premiers défis				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Porteur de l'action	CMA/ CCI				
Partenaires techniques	CCRA/ CMA/CCI/ Région				
Partenaires financiers	ADEME /Région dans le cadre du COT				
Moyens humains	Réfèrent CCCA				
Budget prévisionnel	10 000 Euros				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de Commerçants et d'artisans impliqués - Nombre de défis réalisés					
Modalité de mise en œuvre					
Signature du partenariat entre les différentes parties Réalisation des défis					
Suivi de l'action					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 4 – Activités économiques

Objectif opérationnel 13	Favoriser l'économie circulaire (bio éthanol, ...), le crowdfunding (financement participatif) et la valorisation économique et énergétique des déchets
Fiche 19	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	----------------

Action Développer les filières locales d'éco matériaux et l'économie circulaire en BTP»

Contexte

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le secteur résidentiel représente une part importante des émissions de GES, notamment par le coût de distribution et de retraitement des déchets qu'il génère. De nombreux produits issus de chantier pourraient être revalorisés et permettre aux plus défavorisés d'optimiser leur confort. En parallèle, l'intérêt pour les éco matériaux est grandissant et est présent sur le territoire intercommunal notamment via la filière paille portée par Noria et la filière farine, en passe d'intégrer ces éco-matériaux territoriaux.

Objectif(s)

- Augmenter l'usage des éco matériaux et le réemploi des matériaux du BTP dans les projets de rénovation et de construction

Descriptif de l'action

Soutenir le développement de filières locales d'éco matériaux en créant un groupe de travail et en réalisant un état des lieux sur les éco matériaux dont les questions seront les suivantes : Quel usage des éco matériaux ? Quelle offre sur le territoire (producteurs, points de vente) ? Quels gisements ou potentiels de production locale ? Quels sont les freins actuels à l'usage des éco matériaux ?

Mettre en place un appel à manifestation d'intérêts et accompagner les acteurs économiques intéressés dans le développement des filières, en supplément de celles existantes sur le territoire, mises en avant dans les études.

Suite à la création du groupe de travail, il faut réaliser une étude sur le réemploi des matériaux de construction dont le but est de : connaître les usages, cartographier les flux de déchets du BTP, les gisements, les matériaux à privilégier, les freins au développement de boucles d'économie circulaire, quels sont les acteurs impliqués, les modifications de process.

Faire un état des lieux des filières de recyclage/revalorisation ...

Effets attendus / co-bénéfices

- Réutilisation des matériaux issus du BTP
- Mise en place et développement d'une ou de plusieurs filière(s) d'éco matériaux sur le territoire
- Utilisation d'éco matériaux sur le territoire de la CCA

Calendrier	2021 : Création du groupe de travail / Réalisation de l'état des lieux des éco-matériaux 2022 : Appel à manifestation d'intérêt 2023 : Réalisation de l'étude sur le réemploi des matériaux de construction				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
			Fiche 33 : Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments		
Porteur de l'action	SMAV				
Partenaires techniques	CCCA, entreprises du BTP, Noria, SMIRTOM, Réseau Rev3				
Partenaires financiers	Chambre d'Agriculture, CD2E, Emmaüs, ADEME, FDE				
Moyens humains	Référant sur les éco matériaux Entreprises locales				
Budget prévisionnel	Référant : 30 k€ par an (1 ETP) Étude sur le réemploi des matériaux de construction : 10 000€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Quantité d'éco matériaux et de récupération utilisés			- % d'éco matériaux ou de matériaux de récupération utilisés pour la construction ou la rénovation		
Modalité de mise en œuvre					
Créer des groupes de travail pour recenser les acteurs et actions pouvant être mis en place Mise en place de filière en supplément de celles existantes					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des établissements entreprises de BTP ou de bâtiment les éco matériaux ou de récupération utilisés					

4. Les mobilités sur le territoire

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements	20	Prise de compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité	Définir le périmètre de la compétence en collaboration avec des services de la Région Hauts-de-France Délivrer de la prise de compétence Elaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité Créer un comité de suivi	CCCA	Région Hauts-de-France, ADEME
	21	Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire	Mettre à disposition des véhicules électriques à la population (Jeunes demandeurs d'emploi, personnes sans permis) Création d'une plateforme web pour réserver ces véhicules	CCCA	ADEME, Hauts-de-France mobilité, Département, ENEDIS, FDEJ, ADNS, CUA, CCPL
	22	Pérenniser le concept de covoiturage de proximité	Création d'une plateforme web de covoiturage de proximité Proposer un Schéma Interdépartemental de Covoiturage Promouvoir le covoiturage local Agrandissement des aires de covoitages déjà existantes Étude de flux au niveau des grands axes pour identifier des zones propices à l'aménagement d'aires de covoiturage	CCCA	Hauts-de-France Mobilité, Région, sociétés de transport
	23	Inciter à la mise en place du télétravail	Création de potentiels lieux de coworking Accompagner les plus démunis	CCCA	Entreprises pratiquant le télétravail
	24	Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)	Implantation de stations GNC Identification de zones d'accueil de bornes de recharge Rencontre avec les acteurs territoriaux afin d'identifier les potentiels concernant l'hydrogène	GRDF	Acteurs territoriaux, CCI, Région, FSE, ADEME, GRDF, Fédération Nationale des Transports Routiers, ENEDIS
Mettre en œuvre un aménagement durable pour optimiser les flux de déplacement.	25	Construction d'un Schéma directeur mobilité douce	Identifier les besoins stratégiques en matière de liaisons piétonnes et cyclables Analyser les problèmes et les lacunes existants en matière de liaisons piétonnières et cyclables	Département	CCCA, ADEME, Région, Département
Favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire : vélo, marche ...	26	Développer les mobilités douces	Envisager l'aménagement d'autres pistes + infrastructures d'accueil Mise à disposition d'un service de location de VAE Mise à disposition d'une aide financière à l'acquisition de VAE Mise en avant des chemins de randonnée touristique Expérimentation : le pédibus	CCCA	Région, Département, ADEME, communes, ADAV
	27	Sensibiliser les élèves à l'usage du vélo et de la marche	Sensibiliser les plus jeunes aux règles et pratiques de la marche et du vélo	Education nationale	CCCA, CPIE, Établissements scolaires, Gendarmerie Nationale, ADAV, ADEME, Association prévention MAIF
Développer le transport en commun : Bus, train.	28	Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en communs et en valorisant des offres de service à proximité des gares	Partager les statistiques sur le nombre de passagers Favoriser l'intermodalité à proximité des gares	SNCF	CCCA, ADEME, Région, Département

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5—Les Mobilités sur le territoire

**Objectif
opérationnel
14**
Fiche 20

Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
------------------	--------------------	------------------	------------------	-----------------	----------------

Action **Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice Mobilité**

Contexte

Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 kteqCO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.

Force est de constater que la voiture demeure indispensable dans la plupart des déplacements, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative.

Le projet de plan d'actions du PCAET sur le volet mobilité a identifié plusieurs actions possibles :

- Promouvoir un usage partagé de la voiture ;
- Favoriser la pratique de la marche à pied et celle du vélo pour les déplacements de courtes distances ;
- Communiquer, sensibiliser et créer les conditions d'un développement du télétravail ;
 - Proposer des leviers d'une autre mobilité :
 - Conforter et optimiser les dessertes TER.
 - Accompagner le développement du parc de véhicules électriques.

A la vue des ambitions de ce plan d'actions mobilité, il apparaît légitime de regarder pour la CCCA s'il est opportun d'intégrer la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » comme le prévoit la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM).

Objectif(s)

- Sortir de la dépendance automobile ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Descriptif de l'action

- 1^{ère} Etape : Définir le périmètre de la compétence en collaboration des services de la région Hauts de France
- 2^{ème} Etape : Délibération de Prise de compétence AOM
- 3^{ème} Etape : Création d'un comité de partenaire qui aura pour objectif d'assurer le suivi de la politique de mobilité de proximité.
- 4^{ème} Etape : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité

	<ul style="list-style-type: none"> • En s'appuyant sur un plan de mobilité simplifié, • En activant les leviers d'action suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des services • Contribuer au développement de projets • Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisés à la mobilité 				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation les habitants aux mobilités alternatives - Réduction des émissions de GES 				
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Délibération en Mars 2021 Prise de compétence en Juillet 2021 Création d'un comité de partenaires Définition d'un plan de mobilité simplifié deuxième semestre 2021 				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture			Ensemble des fiches mobilités		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Région Hauts de France, Département, ADEME				
Partenaires financiers	ADEME, Région				
Moyens humains	Réfèrent mobilité CCCA				
Budget prévisionnel	Animation de la stratégie mobilité : Réfèrent mobilité Réalisation d'un Plan de mobilité simplifié 30 000 Euros financé à 50% dans le cadre d'un AMI TENMOD				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	/	++	/
Indicateurs de suivi					
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets mobilité alternative identifié - Mise en place d'un comité de partenaire 			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions - Nombre de réunion d'animation 		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> Prise de compétence à l'échelle de l'EPCI : Délibération des communes Réunion de travail avec les services de l'état, région, et département Répondre à l Appel à Manifestation d'Intérêt "France Mobilités Lancement d'une consultation pour d'un plan de mobilité simplifié Mise en place d'un comité de partenaire 					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5–Les Mobilités sur le territoire

Objectif
opérationnel
14

Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements

Fiche 21

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Action

Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire

Contexte

Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 k_{teq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.

Force est de constater que la voiture demeure indispensable dans la plupart des déplacements, la Communauté de Communes de l'Artois souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative.

La CCCA souhaite mener une expérimentation sur la mise à disposition de véhicules électriques en autopartage sur son territoire. Ce dispositif d'autopartage vise à permettre à une partie de la population pas ou peu motorisée de se déplacer sur le territoire.

L'action présentée ci-dessous a pour objectif de lancer une expérimentation en matière d'autopartage, puis, si cela est pertinent de l'étendre à l'ensemble du territoire intercommunal.

Objectif(s)

- Proposer aux citoyens de la CCCA une alternative à la motorisation thermique
- Développer l'autopartage sur le territoire
- Permettre à la population n'ayant aucun moyen de locomotion de se déplacer sur le territoire intercommunal
- Créer du lien au sein de la population grâce à l'autopartage

Descriptif de
l'action

Dans un premier temps une expérimentation sera lancée sur une commune pilote du territoire sur la mise en œuvre de stations d'autopartage. Pendant cette phase d'expérimentation, il sera important de dimensionner le service futur à mettre en place sur le territoire.

Ces stations proposeront à la population du territoire des véhicules électriques (2 à 6 véhicules selon la position géographique de la station) ainsi que des bornes de recharge. Par la suite, elles pourront mettre à disposition des vélos à assistance électrique qui serviront de service supplémentaire aux véhicules électriques et faciliter l'intermodalité sur le territoire de la CCCA.

La mise en place de station en autopartage sur le territoire peut apporter une offre solidaire de mobilité en mettant en relation des conducteurs bénévoles et des passagers en incapacité de conduire via les véhicules en autopartage.

Pour intégrer les personnes ayant des problèmes pour se déplacer, jeunes sans permis, seniors, PMR serait de mettre à disposition une navette ou un dispositif de transport pour qu'ils puissent faire le trajet domicile – services de proximité plus aisément.

	<p>Pour permettre aux jeunes étudiants ou jeunes demandeurs d'emploi de se déplacer dans le cadre d'entretiens professionnels, une plateforme de location de véhicules pourrait être mise en place. Cette plateforme se chargera de tous les frais du véhicule (entretien, assurance).</p> <p>Le territoire mettra à disposition des véhicules mais ceux-ci peuvent aussi être mis à disposition par une association locale souhaitant aider la population en situation de précarité en ce qui concerne leur mobilité. Le territoire devra, de plus, communiquer sur la mise en place de ce système à sa population. L'information pourra être communiquée via le site internet de la CCCA, le journal intercommunal ...</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Création de lien entre les usagers - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes - Service dimensionné et adapté aux attentes de la population
Calendrier	<p>2021 : Prise de compétence mobilité 2021 : Localisation des zones propices aux stations 2022 : Création de la plateforme web 2022 – 2026 : Installation des stations 2026 : Communication par rapport à la mise en place du système</p>

Compatibilité SRADET	Transversalité
<p>Secteur Transport Mobilité Objectif 5 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture</p>	<p>Fiche 24 : Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)</p>

Porteur de l'action	CCCA, ENEDIS				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Hauts-de-France mobilité, Département, ENEDIS				
Partenaires financiers	CCCA, Hauts-de-France mobilité, Département, Communes, ENEDIS				
Moyens humains	Référént mobilité CCCA				
Budget prévisionnel	Environ 40 000€ pour une station de 6 véhicules électriques				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	/	+	/

Calcul Impact GES			
2020	2026	2030	2050
1 personne par voiture	1,1 personnes par voiture	1,6 personnes par voiture	1,8 personnes par voiture

<p>C'est-à-dire 19430 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des 4 nous avons donc : 54987,17 t_{eq}CO₂</p>	<p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 18830 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 53000,65 t_{eq}CO₂</p> <p>Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 6 VE, soit 90 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 geqCO₂/km</p> <p>Nous avons donc : 90 x 0.00008636 x 15000 = 157.248 t_{eq}CO₂</p>	<p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 12522voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 35071,54 t_{eq}CO₂</p> <p>Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 10 VE, soit 150 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 geqCO₂/km</p> <p>Nous avons donc : 150 x 0.00008636 x 15000 = 194,3325 t_{eq}CO₂</p>	<p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 9461 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 25955,08 t_{eq}CO₂</p> <p>Supposons que 15 stations soient créées sur le territoire, toutes équipées de 30 VE, soit 450 VE mis à disposition pour une distance de 15 000 km et une consommation de 87.36 geqCO₂/km</p> <p>Nous avons donc : 450 x 0.00008636 x 15000 = 582.9975 t_{eq}CO₂</p>
<p>2026 : -157.248 t_{eq}CO₂ 2030 : -194.3325 t_{eq}CO₂ 2050 : -582.9975 t_{eq}CO₂</p>			

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de citoyens utilisant les véhicules à disposition - Nombres de trajets réalisés par jour et par mois - Kilométrage journalier réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - % de la population utilisant le dispositif - Taux de location des véhicules - Nombre de kilomètres réalisés
Modalité de mise en œuvre	

Réalisation d'un diagnostic afin d'évaluer les besoins sur le territoire
Rédaction du cahier des charges
Installation des stations et mise en service
Évaluation et amélioration des performances

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 – Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 14	Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements				
Fiche 22	Pérenniser le concept de covoiturage de proximité				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 k_{eq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>Force est de constater que la voiture demeure indispensable pour la plupart des déplacements, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite favoriser le développement d'une mobilité collective et collaborative.</p> <p>En matière de mobilité collaborative, le territoire de la CCCA est équipé de deux aires de covoiturage, situées respectivement à Avesnes-le-Comte (13 places dont 1 pour les Personnes à Mobilité Réduite) et Aubigny-en-Artois (19 places dont 1 pour les Personnes à Mobilité Réduite).</p> <p>Les actions décrites ci-dessous ont pour objectif de développer les actions en faveur du covoiturage.</p>				
Sous Action 1	Créer une relation entre les habitants sur le sujet du covoiturage				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une meilleure visibilité du covoiturage sur le territoire - Créer du lien au sein de la population grâce au covoiturage 				
Descriptif de l'action	<p>Hauts de France mobilité est un syndicat mixte qui a pour mission de coordonner l'offre de transport des Autorités Organisatrices de la mobilité des Hauts de France (http://www.hdfmobilités.fr/) et de favoriser l'intermodalité.</p> <p>Pour cela Hauts de France mobilité a mis à disposition une plateforme de covoiturage courte et moyenne distance appelée Pass Pass Covoiturage.</p> <p>Cette dernière permet de mettre en relation des habitants dont les trajets correspondent, qu'ils soient quotidiens, domicile/travail ou encore pour les loisirs.</p> <p>Le site passpasscovoiturage.fr permet la création de « communautés » permettant d'identifier l'appartenance des utilisateurs à une structure (entreprise, administration, zone d'activités, association...).</p> <p>Ainsi la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite la création d'une communauté « CCCA » sur ce site afin d'encourager et de promouvoir le covoiturage avec les personnes partageant les mêmes destinations professionnelles ou de loisirs sur le territoire.</p> <p>Cet outil mutualisé permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création de la communauté « CCCA » - Un accès back office pour animer la communauté « CCCA » 				

	<ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition des outils de communication <p>La CCCA réalisera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion du covoiturage au travers de ces supports de communications communaux et intercommunaux (site internet, journal de l'EPCI, ...) - La création de point info covoiturage tel que la maison des services, les mairies ou les commerces - L'intégration de la notion de covoiturage lors d'organisation d'évènementiel de la CCCA (Culturel ...) <p>Hauts-de-France Mobilité propose également un Schéma Interdépartemental de Covoiturage dans lequel est indiqué un plan d'actions et d'animation visant la promotion du covoiturage sur un territoire. Ce Schéma pourra permettre de lever les freins existants à la pratique et la valoriser.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de personnes par véhicule - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Développement des aires de co-voiturage sur le territoire 				
Calendrier	<p>2021 : Contacter Hauts-de-France mobilité</p> <p>2022 : Communiquer par rapport à la plateforme auprès de la population</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité			Fiche 20 : Prise de compétence Fiche 24 : Diversification des énergies		
Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, Hauts-de-France Mobilité, ADEME, Département				
Partenaires financiers	CCCA, Hauts-de-France Mobilité, ADEME				
Moyens humains	Chargé de communication CCCA				
Budget prévisionnel	Chargé de communication : 30 k€ par an (1ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		

- Nombre de citoyens utilisant la plateforme de la Région ou de la CCCA - Nombres de trajets réalisés en covoiturage - Kilométrage réalisé en covoiturage	- Évolution de la part modale du covoiturage - Kilométrage quotidien et annuel réalisé en covoiturage - Émission GES
Modalité de mise en œuvre	
Inciter et promouvoir le covoiturage au sein de la CCCA grâce à la mise en place d'une plateforme territoriale	
Sous Action 2	Encourager la pratique du covoiturage
Objectif(s)	- Augmenter le taux d'occupation des véhicules (1,6 personnes par véhicule en 2030) - Avoir une meilleure visibilité du covoiturage sur le territoire - Créer du lien au sein de la population grâce au covoiturage
Descriptif de l'action	Afin d'encourager la pratique du covoiturage, plusieurs mesures peuvent être réalisées : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan des deux aires existantes sur le territoire afin d'envisager l'opportunité d'un agrandissement • Intégrer la réflexion du covoiturage aux futures zones d'activités pouvant s'implanter sur le territoire • Mettre en œuvre les aménagements prévus dans le cadre du PLUi • Mener une réflexion avec les communes de la CCCA sur la création d'aires de moins de 10 emplacements qui correspondent à du covoiturage de courte et moyenne durée. <p>Le Département du Pas-de-Calais assistera la CCCA à cette réflexion.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	- Augmentation du nombre de personnes par véhicule - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier
Calendrier	2021 : Lancement de l'étude de flux 2022 : Aménagement et agrandissement d'aires de covoiturage
Impacts	
Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité	
Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture	
Porteur de l'action	Département du Pas-de-Calais
Partenaires techniques	CCCA, Hauts-de-France Mobilité, ADEME, Département
Partenaires financiers	CCCA, Hauts-de-France Mobilité, ADEME

Moyens humains	Réfèrent mobilité CCCA				
Budget prévisionnel	Réalisation d'étude de faisabilité Investissements à prévoir selon conclusions étude				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/

Calcul Impact GES

2020	2026	2030	2050
<p>1 personne par voiture</p> <p>C'est-à-dire 19430 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km <p>En faisant la somme des 4 nous avons donc : 54987,17 t_{eq}CO₂</p>	<p>1,1 personnes par voiture</p> <p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 18830 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 53000,65 t_{eq}CO₂</p>	<p>1,6 personnes par voiture</p> <p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 12522voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 35071,54 t_{eq}CO₂</p>	<p>1,8 personnes par voiture</p> <p>Et une augmentation de 1% de voiture par an</p> <p>C'est-à-dire 9461 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km</p> <p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km <p>En faisant la somme des 4, nous avons donc : 25955,08 t_{eq}CO₂</p>

2026 : -1986,52 t_{eq}CO₂

2030 : -19915,63 t_{eq}CO₂

2050 : -29032,09 t_{eq}CO₂

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'occupation des aires de covoiturage du territoire - Nombres de trajets réalisés en covoiturage - Kilométrage réalisé en covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la part modale du covoiturage - Kilométrage quotidien et annuel réalisé en covoiturage - Émission GES

Modalité de mise en œuvre

Etude de flux sur les aires de covoiturage avant l'augmentation si nécessaire de la capacité de celles-ci

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 - Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 14	Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements				
Fiche 23					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Action	Inciter à la mise en place du télétravail				
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 k_{teq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>Les trajets domicile/entreprise sont l'une des principales raisons à ces émissions liées au transport.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de véhicules sur les routes du territoire - Réduire les émissions de GES - Créer des lieux de télétravail déportés sur plusieurs communes, en s'appuyant sur des lieux déjà existants (mairies, bars associatifs, ...) - Communiquer et sensibiliser sur le télétravail 				
Descriptif de l'action	<p>À l'image de plusieurs collectivités ayant mis en place un ou des espace(s) de coworking, la CCCA pourrait, elle aussi, mettre en place un espace de coworking permettant aux travailleurs choisissant de pratiquer le télétravail de se regrouper à un même point et profiter de bureaux équipés dans cette optique.</p> <p>Ces espaces seront situés sur plusieurs sites en réaménageant des lieux déjà existants ou en proposant des nouveaux plus centralisateurs. Ils peuvent être de plusieurs types comme des tiers lieux, des fablab, ... Ils pourraient également être bénéfiques pour les collégiens ou lycéens ne disposant pas de bureaux ou d'ordinateurs.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre de véhicules journaliers sur le territoire - Baisse des émissions de GES - Développement du télétravail 				
Calendrier	<p>2021 : Début de l'expérimentation</p> <p>2021 – 2024 : Aménagement d'espaces de coworking</p>				

Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité					
Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, entreprises ayant déjà mis en place le télétravail				
Partenaires financiers	Région, Département				
Moyens humains	Animateur				
Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/

Calcul Impact GES			
2020	2026	2030	2050
100% de voitures sur les routes C'est-à-dire 19430 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :	Réduction de 10% des véhicules sur les routes Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 18536 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :	Réduction de 15% des véhicules sur les routes Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 18207 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :	Réduction de 40% des véhicules sur les routes Et une augmentation de 1% de voiture par an C'est-à-dire 15422 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :
<ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km 	<ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km 	<ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km 	<ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO2/km. • Essence : 202 geqCO2/km • Électricité : 87,36 geqCO2/km • GNV : 196 geqCO2/km
En faisant la somme des 4 nous avons donc : 54987,17 teqCO2	En faisant la somme des 4, nous avons donc :	En faisant la somme des 4, nous avons donc :	En faisant la somme des 4, nous avons donc :

	52516,50 t _{eq} CO ₂	49238,40 t _{eq} CO ₂	44061,53 t _{eq} CO ₂
2026 : -2471 t _{eq} CO ₂ 2030 : -5749 t _{eq} CO ₂ 2050 : -10926 t _{eq} CO ₂			

Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation	
- Nombre de personnes utilisant l'espace de coworking pour le télétravail		- Émission GES	
		- Nombre de kilomètres évités grâce au télétravail	
Modalité de mise en œuvre			
Expérimentation au sein de la collectivité			
Développement sur des communes du territoire			
Sensibilisation des entreprises du territoire			

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 – Les mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 14	Réduire l'impact de la voiture en optimisant les déplacements				
Fiche 24	Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 kt_{eq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>La France a fixé l'objectif de déployer 100 000 bornes de recharge électriques ouvertes au public sur tout le territoire français qui viseront à recharger le parc automobile français qui comportera 1 million de véhicules électriques et hybrides en 2022. Actuellement, le territoire présente deux bornes de recharge situées sur ses deux aires de covoiturage et un situé sur la zone Ecopolis à Tincques.</p> <p>Le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, comme l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais est soumis depuis 2014 à un Plan de Protection de l'Atmosphère, qui impose une réduction des émissions des différents polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2030. Sur le territoire, la plus forte concentration de polluants (particules fines et oxydes d'azote) est relevée le long des principaux axes routiers (RD939 notamment). Comme l'industrie ou le résidentiel, la mobilité représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire.</p> <p>Les fiches ci-dessous traiteront de 3 types d'énergies pouvant être utilisées pour la mobilité qui sont : le GNC, l'électricité et l'hydrogène.</p>				
Sous Action 1	Implantation d'une station GNC sur le territoire				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité et motorisation alternative - Inciter les entreprises de transport à développer leur flotte de véhicule au GNC 				
Descriptif de l'action	<p>L'implantation d'une station GNC est divisée en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une étude d'opportunité : elle consiste à repérer la zone potentielle ainsi que les potentiels consommateurs - Une étude de faisabilité : elle permettra de définir les véhicules et leur consommation, les heures d'ouverture de la station, le public visé, le type de dimensionnement de la station (remplissage lent ou rapide) <ul style="list-style-type: none"> - Le développement du projet 				

	Cette démarche étant encore assez récente, il est possible de se faire accompagner par une AMO dans toutes les démarches techniques, administratives, politiques et d'acceptation sociale
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part de véhicule utilisant des motorisations alternatives - Développer une offre conséquente de point de recharge pour les motorisations alternatives - Réduction des émissions de GES sur le territoire
Calendrier	<p>2022 : Lancement de la première étude</p> <p>2023 : Lancement de la seconde étude</p> <p>2023 – 2026 : Aménagement de la station</p>

Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité					
<p>Objectif 5 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz</p> <p>Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture</p>					
Porteur de l'action	GRDF				
Partenaires techniques	Région, Fédération Nationale des Transports Routiers, GRDF				
Partenaires financiers	FEDER, FSE, ADEME				
Moyens humains	Technicien GFDF				
Budget prévisionnel	AMO : 15 k€ pour le développement d'une station GNC				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Consommation sur les bornes de recharges - Nombre de véhicules de la CCCA utilisant une motorisation alternative 			<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des bornes de recharges - Taux de motorisation alternative dans le parc automobile (particulier et professionnel) de la CCCA 		
Modalité de mise en œuvre					
Réalisation des études					

Développement et aménagement de la station

Sous Action 2		Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques				
Objectif(s)	- Inciter les usagers à adopter des pratiques de mobilité et motorisation alternative					
Descriptif de l'action	<p>Le développement des bornes de recharges sur le territoire peut se décliner de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des bornes des bornes existantes et les projets ; - Identification de site ayant un intérêt pour accueillir des bornes de recharge sur le domaine public en lien avec la politique de développement d'une mobilité active Exemple : Gares, places, lieu touristique.... - Réalisation d'un maillage du territoire avec l'aide d'ENEDIS dans le cadre du dispositif de schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIVE) <ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans le projet de déploiement régional : PassPass électrique -Déploiement des bornes de recharges. 					
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la part de véhicule utilisant des motorisations alternatives - Développer une offre conséquente de point de recharge pour les motorisations alternatives - Réduction des émissions de GES sur le territoire 					
Calendrier	<p>2021 – 2022 : Réalisation du maillage du territoire 2022 : Début des travaux d'aménagements des IRVE</p>					
Compatibilité SRADET			Transversalité			
<p>Secteur Transport Mobilité</p> <p>Objectif 5 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz</p> <p>Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture</p>			<p>Fiche 22 : Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire</p>			
Porteur de l'action	CCCA					
Partenaires techniques	Région, ADEME, Enedis					
Partenaires financiers	FEDER, FSE, ADEME					
Moyens humains	Réfèrent mobilité CCCA / ENEDIS					
Budget prévisionnel	<p>Réfèrent mobilité CCCA : 30 k€ par an (1 ETP) Installation de Recharge de Véhicule Electrique : 4 000€ pour une installation sur un parking</p>					
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone	
	+0	+	+	+	/	

Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Consommation sur les IRVE - Nombre de véhicules de la CCCA utilisant une motorisation alternative 		<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des IRVE - Taux de motorisation alternative dans le parc automobile (particulier et professionnel) de la CCCA 	
Modalité de mise en œuvre			
Convention ENEDIS Déploiement des bornes IRVE Maintenance et exploitation			
Suivi de l'action			
Réalisation d'une enquête sur le type de moyens de se déplacer (Voiture personnelle à moteur thermique, motorisation alternative, mobilité douce, transport en commun)			

Sous action 3		Explorer de nouvelles pistes (hydrogène)	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le mix énergétique - Proposer des solutions innovantes - Développer des filières porteuses d'emplois durables et locaux - Accompagner et promouvoir les initiatives privées - Intégrer les énergies renouvelables pour structurer les projets durablement 		
Descriptif de l'action	Le territoire rencontrera les entreprises et les communes du territoire afin d'identifier les potentiels concernant l'hydrogène et amorcer avec ces mêmes acteurs la possible mise en place d'une filière hydrogène « vert » sur le territoire de la CCCA. L'accent peut être mis sur l'acquisition de véhicules hydrogène publics (véhicules communaux, bus en relation avec la société de transport) et privés (chariots élévateurs dans les entreprises) en réponse aux problématiques de la qualité de l'air, aux économies d'énergies et aux nouvelles technologies.		
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air - Proposition d'alternatives aux énergies carbonées - Production d'énergie renouvelable territoriale 		
Calendrier	2022 : Rencontre avec les entreprises, communes		
Compatibilité SRADET		Transversalité	
Secteur Transport Mobilité Objectif 5 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture			

Maître d'ouvrage	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, entreprises, communes, CCI, Région, Chambre des métiers				
Partenaires financiers	CCI, Conseil Régional, Dispositif REV3				
Moyens humains	Agent de la CCCA				
Budget prévisionnel	Agent de la CCCA : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises participantes - Nombre de communes participantes 			<ul style="list-style-type: none"> - % d'entreprises participantes - % de communes participantes - Nombre de point de recharge installés 		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les partenaires potentiels Mettre en place une filière hydrogène « vert » 					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 – Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 15	Favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire					
Fiche 25	Construction d'un schéma directeur mobilité douce					
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 kt_{eq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>Une piste cyclable est présente sur le territoire, elle permet de relier Saulty/La Herlière à Dainville, cette voie verte est un itinéraire de 15km sur un ancien tracé ferroviaire aménagé pour la sécurité des utilisateurs.</p> <p>Pour permettre de développer la mobilité douce sur tout son territoire, la Communauté de Communes prévoit de mettre en place un schéma directeur sur la mobilité douce. Un schéma directeur est composé de 3 parties : l'état des lieux, le diagnostic et les actions à réaliser.</p>					
Action	Définir un schéma directeur mobilité douce					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'utilisation de la voiture - Favoriser la pratique du vélo ou la marche à pied - Développer les solutions de mobilité (implantation de parking de co-voiturage, autopartage ...) 					
Descriptif de l'action	<p>La mise en place d'un schéma directeur de la mobilité douce au sein du territoire de la CCCA permettrait d'identifier les besoins stratégiques en matière de liaisons piétonnes et cyclables, de les déterminer afin de favoriser la mobilité douce, d'analyser les problèmes et les lacunes existants en matière de liaisons piétonnières et cyclables et de préciser les mesures à mettre en œuvre ainsi que les principes d'aménagement à suivre afin de développer les réseaux et promouvoir l'usage des modes doux sur le territoire intercommunal.</p> <p>La sécurisation des aménagements existants devra se poursuivre afin de maximiser le sentiment nécessaire aux utilisateurs pour pouvoir utiliser ceux-ci.</p>					
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce 					
Calendrier	<p>2021 : Réalisation de l'état des lieux</p> <p>2021 : Animation des ateliers participatifs</p> <p>2022 : Rédaction du diagnostic</p>					

	2023 : Réalisation des premières actions				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture			Fiche 26 : Développer les mobilités douces		
Porteur de l'action	Département				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région, Département				
Partenaires financiers	Région, Département				
Moyens humains	Chargé de mission mobilité CCCA				
Budget prévisionnel	Chargé de mission mobilité CCCA : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Fréquence d'utilisation des aménagements - Taux de vélos sur les routes - Taux de véhicules sur les routes			- Émissions GES		
Modalité de mise en œuvre					
Déterminer les lieux où l'implantation de pistes cyclables est possible Aménagement des voiries Évaluation et amélioration des performances					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 – Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 16	Favoriser le développement des déplacements doux sur le territoire					
Fiche 26	Développer les mobilités douces					
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 kt_{eq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>Une piste cyclable est présente sur le territoire, elle permet de se déplacer de Saulty/La Herlière à Dainville, cette voie verte est un itinéraire de 15km sur un ancien tracé ferroviaire aménagé pour la sécurité des utilisateurs.</p>					
Sous Action 1	Aménager des pistes cyclables et de voies piétonnes sur le territoire					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'utilisation de la voiture - Favoriser la pratique du vélo ou la marche à pied (objectif de 1 600 personnes utilisant le vélo) 					
Descriptif de l'action	<p>Suite à la mise en place du schéma directeur de la mobilité douce, le territoire, avec le soutien du département, envisage de créer d'autres pistes en prenant en exemple celle reliant Saulty à Dainville.</p> <p>Des sentiers pourraient être aménagés afin de faciliter la pratique du vélo ou de la marche à pieds. Des pistes cyclables peuvent également être réalisées dans les villes du territoire afin de faciliter les déplacements courts à vélo ou à pieds.</p> <p>De plus, les communes devront aménager leur espace réservé aux piétons pour leur assurer une meilleure sécurité. Elles devront réaménager les places de stationnement pour laisser un espace suffisant pour que les piétons n'aient pas à emprunter la route pour se déplacer.</p> <p>La collectivité installera également des abris à vélos dans différentes zones du territoire telles que ses zones d'activité, ses aires de covoiturage ou à proximité des bâtiments communaux.</p>					
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce 					
Calendrier						

	2024 : Aménagement de nouvelles pistes cyclables 2025 : Réaménagement des espaces réservés aux piétons 2026 : Installation d'infrastructures d'accueil à vélos				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture			Fiche 25 : Construction d'un schéma directeur mobilité douce		
Porteur de l'action	Département				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région, Communes				
Partenaires financiers	Région, Département				
Moyens humains	Chargé mobilité CCCA, Département				
Budget prévisionnel	Piste cyclable : 600 €/m pour une piste cyclable asphaltée ou 700 €/m pour une piste cyclable et voie piétonne asphaltées Abri à vélo : Environ 1 000 € pour un abri de 5 vélos Chargé mobilité CCCA ou département : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	/	++	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Fréquence d'utilisation des aménagements - Taux de vélos sur les routes - Taux de véhicules sur les routes - Taux de subvention accordées aux habitants			- Émission GES		
Modalité de mise en œuvre					
Sensibilisation à la mobilité douce et à la sécurité routière Aménagement des voiries et trottoirs Installation d'abris à vélos Évaluation et amélioration des performances					

Sous Action 2		Mise en place d'un moyen de financement pour l'acquisition d'un VAE			
Objectif(s)	- Réduire l'utilisation de la voiture - Favoriser la pratique du vélo				
Descriptif de l'action	Pour accompagner l'aménagement de pistes cyclables, il est possible de mettre en place un service de location, de financement de vélos à assistance électrique. Ce service peut être envisagé sous différentes formes : <ul style="list-style-type: none"> - Une location courte durée dans une pratique du cyclotourisme en la mettant en place au niveau des offices de tourisme 				

	<p>- La location longue durée qui concerne les habitants du territoire Ce dernier service vise à séduire les habitants à la pratique du vélo, leur permettant de faciliter les déplacements courts, d'offrir la possibilité de réduire leur budget de carburant et d'encourager la mobilité propre. Il pourra, par ailleurs, être étendu à un service de location de trottinettes électriques afin de compléter les vélos à assistance électrique.</p> <p>Par ailleurs, une offre de mobilité douce pourra aussi être instaurée. Elle vise les habitants du territoire souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique. Cette aide locale pourra leur permettre d'acquérir un VAE.</p> <p>Le territoire devra ensuite communiquer auprès de sa population par rapport à l'ouverture du service de location ainsi que l'existence de l'aide financière à l'acquisition d'un vélo, ou trottinette, à assistance électrique. Cette communication se fera par le biais des journaux locaux, des affiches publicitaires, d'une rubrique sur le site internet de la collectivité et de l'office de tourisme du territoire.</p> <p>L'Association de Droit Au Vélo (ADAV) pourra, de plus, assurer un accompagnement de la population sur l'acquisition d'un VAE.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce
Calendrier	<p>2022 : Création du service de location et de l'offre locale mobilité douce 2022 : Communication auprès de la population par rapport à ce service et cette aide / Accompagnement par l'ADAV</p>
Compatibilité SRADDET	
Transversalité	
Secteur Transport Mobilité	Fiche 25 : Construction d'un schéma directeur mobilité douce
Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture	
Porteur de l'action	CCCA
Partenaires techniques	CCCA, Région, Département, Communes, ADAV
Partenaires financiers	Région, Département, Crowdfunding
Moyens humains	Chargé de Communication CCCA / intervenant de l'ADAV
Budget prévisionnel	<p>Chargé Communication CCCA : 30 k€ par an (1 ETP) Intervenant de l'ADAV : 15 k€ par an (0.5 ETP) VAE : environ 1 500 € par vélo (achat pour location) Trottinette électrique : environ 500 € par trottinette (achat pour location) Subvention par vélo :</p>

Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'utilisation des aménagements - Taux de vélos sur les routes - Taux de véhicules sur les routes - Nombre de subventions accordées 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES
Modalité de mise en œuvre	
Diagnostic mobilité Aménagement des voiries et infrastructures Communication sur le projet de VAE	

Sous Action 3	Expérimenter le pédibus
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'utilisation de la voiture pour se rendre à l'école - Responsabiliser les enfants en leur inculquant les bons réflexes - Offrir aux enfants la possibilité de faire de l'activité physique - Inculquer aux enfants les réflexes d'éco-mobilité
Descriptif de l'action	<p>L'expérimentation aura lieu sur la commune d'Avesnes-le-Comte. La mise en place d'un système de pédibus se fait en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de parents motivés dont les enfants vont dans la même école. Il est également possible d'intégrer à ce groupe les grands-parents ou des retraités de la commune • Déterminer les acteurs concernés : parents, enfants, école, enseignants, mairie, autorité organisatrice des transports • Trouver les bons interlocuteurs et notamment les élus chargés des dossiers enfance, éducation et transports car ils peuvent avoir un rôle mobilisateur et fédérateur • Mettre en place le cadre juridique • Connaître les attentes des parents : réaliser un questionnaire auprès des parents et des élèves pour maîtriser leurs besoins et leurs habitudes de déplacement • Déterminer la ligne de pédibus : trajet le plus court, le plus sécurisé, le plus fonctionnel et permettant de récupérer un maximum d'enfants • Lancement
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce
Calendrier	2024 : Création du service de location et de l'offre locale mobilité douce 2025 : Communication auprès de la population par rapport à ce service et cette aide / Accompagnement par l'ADAV
Compatibilité SRADET	
Transversalité	

Secteur Transport Mobilité		Fiche 25 : Construction d'un schéma directeur mobilité douce			
Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, ARENE				
Partenaires financiers	Région, Communes				
Moyens humains	Accompagnateurs, Parents				
Budget prévisionnel	Pas de coûts hormis le questionnaire				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	/	+	/

Indicateurs de suivi	Indicateurs d'évaluation
- Nombre de participants par jour	- Émission GES
Modalité de mise en œuvre	
Constituer un groupe Déterminer les acteurs concernés Trouver les bons interlocuteurs Mettre en place le cadre juridique Connaître les attentes des parents Déterminer la ligne de pédiBUS Lancement de la ligne	

Calcul Impact GES			
2020	2026	2030	2050
1 personne par voitures	5% de la population pratique le vélo / la marche à pied	15% de la population pratique le vélo / la marche à pied	25% de la population pratique le vélo / la marche à pied
C'est-à-dire 19430 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km	C'est-à-dire 2346 voitures de moins sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km	C'est-à-dire 1851 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km	C'est-à-dire 3 701 voitures sur les routes pour une distance parcourue de 15 000 km
D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :			

<ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des 4 nous avons donc : 54987,17 t_{eq}CO₂</p>	<p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des voitures en moins sur les routes nous avons donc : -3455,73 t_{eq}CO₂</p>	<p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des voitures en moins sur les routes nous avons donc : -16642,79 t_{eq}CO₂</p>	<p>D'après l'ADEME, les facteurs d'émissions sont les suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gazole : 190 geqCO₂/km. • Essence : 202 geqCO₂/km • Électricité : 87,36 geqCO₂/km • GNV : 196 geqCO₂/km <p>En faisant la somme des voitures en moins sur les routes nous avons donc : -19492,29 t_{eq}CO₂</p>
<p>2026 : -3455,73 t_{eq}CO₂ 2030 : -16642,79 t_{eq}CO₂ 2050 : -19492,29 t_{eq}CO₂</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> Par la suite, ces permis seront remis aux enfants accomplis lors d'une cérémonie présentée en présence des parents, de la gendarmerie, des enseignants et des élus de la commune. Elle symbolisera l'engagement de l'enfant à respecter les règles qu'il aura apprises tout au long des interventions et des sessions de formation. <p>L'obtention du permis vélo est destiné aux élèves de CM2 et se coordonne en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'enseignant, avec l'aide de kits pédagogiques fournis par l'association Prévention MAIF et l'ADAV, sensibilisera les enfants et les parents aux règles indispensables à la circulation à vélo. Cette sensibilisation se déroule en quatre ou six sessions de 45 minutes. La première est réservée à la remise du « code du jeune cycliste ». À la fin de ces sessions, les enfants devront passer un examen qui déterminera les enfants pouvant se voir remettre le diplôme. Comme pour le permis piéton, une cérémonie de remise des permis ainsi qu'un gilet à bandes rétro-réfléchissantes sera tenue en présence des parents, des enseignants et des élus de la commune. Elle symbolisera l'engagement de l'enfant à respecter les règles apprises lors de ces séances de formation. <p>Par la suite, la CCCA pourra envisager de sensibiliser à la pratique du Pédibus.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale de la mobilité douce
Calendrier	<p>2021 : Mobilisation des établissements scolaires et réalisation des programmes permis piétons et vélos</p> <p>2022 : Renouvellement annuelle de ces programmes</p>
Impacts	
Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture	Fiche 26 : Développer les mobilités douces
Porteur de l'action	Éducation nationale
Partenaires techniques	CCCA, CPIE, Établissements scolaires, Gendarmerie Nationale, ADAV, ADEME, Association prévention MAIF
Partenaires financiers	
Moyens humains	Enseignants

Budget prévisionnel	Aucun coût n'est nécessaire à la réalisation de cette action				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'enfants et parents sensibilisés - Taux de voitures sur les routes - Taux de vélos sur les routes 			<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES 		
Modalité de mise en œuvre					
<p>Signer une convention avec l'ADAV Assurer un partenariat entre la Gendarmerie Nationale, l'ADAV, l'association MAIF et les établissements scolaires</p>					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 5 – Les Mobilités sur le territoire

Objectif opérationnel 17	Développer le transport en commun : Bus, trains					
Fiche 28	Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en communs et en valorisant des offres de service à proximité des gares					
SECTEURS						
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS	
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la Communauté de Commune des Campagnes de l'Artois, le secteur du transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre avec environ 76 kt_{eq}CO₂ par an. Il est aussi le secteur le plus énergivore avec une consommation de 357 GWh/an (Transport de personnes et transport de marchandise) et représente ainsi 35% des consommations énergétiques du territoire.</p> <p>Le territoire est desservi par le train, majoritairement sur la partie Nord avec les gares de Tincques, Savy-Berlette, Aubigny-en-Artois et Frévin-Capelle. Cette ligne représente celle reliant Arras à Saint-Pol-sur-Ternoise mais au-delà, Etaples et Boulogne sur Mer et représente un total de 16 allers-retours par semaine. Elle permet aux habitants des Campagnes de l'Artois de se rendre à n'importe quel pôle d'emplois de la Région hormis, temporairement à Etaples et Boulogne-sur-Mer dû à des travaux sur la ligne (réouverture en 2022).</p> <p>La CCCA souhaite mettre en œuvre des actions visant à renforcer l'intermodalité de ces gares en améliorant la cadence des arrêts, en créant un pôle mobilité autour des gares et en favorisant l'intermodalité à partir des haltes et gares du territoire.</p>					
Action	Développer l'intermodalité autour des gares du territoire					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux d'occupation des transports en communs - Favoriser la pratique du covoiturage - Favoriser l'utilisation des transports en communs - Augmentation de la part modale des transports en commun / de la mobilité douce 					
Descriptif de l'action	<p>Une étude visant à connaître les possibilités de développement de l'intermodalité autour des lieux clés du territoire (notamment les gares) doit être effectuée. Le but de celle-ci étant de permettre de favoriser le rabattement multimodal suite à l'utilisation ou avant l'utilisation du train.</p> <p>Elle pourra faire ressortir plusieurs points comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réservation de place pour les usagers pratiquant le covoiturage - La création d'un espace de stationnement pour les véhicules en autopartage 					

	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de pistes cyclables desservant les gares ainsi que l'aménagement de zones permettant de déposer les vélos - La mise en place d'un réseau de bus desservant les gares - La mise à disposition à la location de VAE ou de vélos - L'aménagement de bornes de recharge - L'utilisation possible d'un espace de coworking <p>Une enquête de satisfaction des usagers visant à connaître les modalités d'utilisation, les horaires les plus susceptibles d'être utilisés ... peut être réalisée dans le but de rendre le train accessible aux personnes travaillant en dehors du territoire et utilisant la voiture pour s'y rendre.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des émissions de GES - Diminution du trafic routier - Augmentation de la part modale d'alternatives à la voiture - Amélioration de la qualité de l'air
Calendrier	<p>2021 : Communication des statistiques</p> <p>2022 : Réalisation de l'étude intermodalité / Analyse de l'étude si existante</p> <p>2023 : Mise en place d'une série d'action</p> <p>2024 : Réalisation des premières actions</p>
Impacts	
Compatibilité SRADDET	Transversalité
Secteur Transport Mobilité	
Objectif 6 : Proposer des conditions de déplacement soutenable en transport en commun et sur le réseau routier Objectif 7 : Favoriser le développement des pratiques alternatives et complémentaires à la voiture	<p>Fiche 21 : Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire</p> <p>Fiche 22 : Pérenniser le concept de covoiturage de proximité</p> <p>Fiche 24 : Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)</p> <p>Fiche 25 : Construction d'un schéma directeur mobilité douce</p> <p>Fiche 26 : Développer les mobilités douces</p>
Porteur de l'action	SNCF
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région, Département
Partenaires financiers	Région, Département, Communes
Moyens humains	Chargé communication CCCA, Services de transport, Chargé mobilité du département
Budget prévisionnel	Chargé communication CCCA : 15 k€ par an (0.5 ETP) Chargé mobilité département : 30 k€ par an (1 ETP)

	Piste cyclable : 600 €/m pour une piste cyclable asphaltée ou 700 €/m pour une piste cyclable et voie piétonne asphaltées Abri à vélo : Environ 1 000 € pour un abri de 5 vélos IRVE : 4 000€ pour une installation sur un parking				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	+	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des nouveaux équipements - Fréquentation des trains - Part modales des transports en commun / mobilité douces 			<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de GES 		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> Communication des statistiques Réalisation des études Aménagement des gares 					

5. Habitat-Logement et Aménagement

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat (extension de l'OPAH, EIE, guichet unique ...), améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation.	29	Créer un guichet unique sur le territoire	Création d'un guichet unique Mettre en place et informer la population sur le programme FAIRE Étendre l'OPAH à l'échelle du territoire Création d'une plateforme web facilitant la rénovation	CCCA	ADEME, Région, CAEU, EIE du CPIE (Accompagnement du projet)
	30	Développer l'autoconsommation dans les logements	Sensibiliser la population Réalisation d'une étude de faisabilité Accompagnement des communes aux projets d'autoconsommation	CCCA	FDE62, Communes, CORESOL, Enedis, CDZE
	31	Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon	Sensibiliser et inciter la population à changer son mode de chauffage	CCCA	CCCA, ADEME, CORESOL, FAIRE ou SARE
Veiller au respect des règles de construction pour que tout nouveau logement réponde aux exigences réglementaires (RT 2012, RE 2020) et assurer un suivi de l'efficacité énergétique des logements.	32	Mettre en place un observatoire de l'habitat	Recenser les constructions de logements neufs respectant les normes Mettre à disposition de la population une caméra thermique pour cibler au mieux les travaux à effectuer S'appuyer sur la matériauthèque pour les rénovations	CCCA, Programme FAIRE	CCCA, ADEME, Région, Département, Espace Info Énergie, notaires et agences immobilières
Mobiliser l'artisanat local et les entreprises locales ainsi que des ressources locales (filière paille, Eco matériaux, biosource ...).	33	Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments	Réaliser une ou des commandes groupées d'éco matériaux produits hors du territoire Mise en place d'un système d'échanges de services avec les collectivités limitrophes / Réalisation de maquettes pour présenter chaque éco-matériaux Sensibiliser la population par rapport à la présence d'une filière paille sur le territoire, filière bois Utiliser les matériaux provenant de cette filière dans les projets de rénovation	CCCA	Chambre agriculture, GEDA, CAUE, CCCA, PNR CMO, CMA CCI, CDZE, Noria

Axe II – Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 6 – Habitat – logement et aménagement

Objectif opérationnel 18	Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat, améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation				
Fiche 29	Favoriser la massification de la rénovation				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la CCCA, 67% des émissions de GES du secteur résidentiel proviennent du chauffage, ce qui correspond à 40,2 kt_{eq}CO₂par an émis. Pour ce qui est du secteur tertiaire 51% de ses émissions proviennent du chauffage, soit une émission équivalente à 7.5 kt_{eq}CO₂par an.</p> <p>Ces émissions importantes sont souvent le fait d'une isolation insuffisante et/ou de système de chauffage vétuste qui nécessitent des travaux de rénovation du logement</p> <p>Depuis quelques années, il existe sur le territoire national un réseau d'Espace info Energie dédié à conseiller les habitants sur leurs travaux d'amélioration énergétique de leur habitation. Depuis le 1^{er} Janvier 2021, l'Espace Info Energie est devenu l'espace FAIRE.</p> <p>Un Espace FAIRE est un organisme membre du réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il s'appuie sur des associations et des organismes à but non lucratif, ancrés dans la vie locale et spécialisés dans l'information et le conseil sur la sobriété énergétique, l'efficacité et les énergies renouvelables.</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, aucune permanence de l'Espace FAIRE n'est réalisée. En effet, l'Espace FAIRE animé par le CCPIE Villes de l'Artois tient uniquement des permanences à la Communauté Urbaine d'Arras.</p> <p>En matière d'amélioration de l'habitat, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concernant 44 communes se situant au sud-ouest du territoire a été mise en place et dispose de permanences réalisées sur deux communes (Grand-Rullecourt et Pas-en-Artois). Cette OPAH arrive à son échéance en Octobre 2021. Se pose la question de la suite à donner à cette OPAH ?</p> <p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a inscrit l'amélioration de l'habitat et notamment le volet énergétique de l'habitat comme un axe fort de son projet de territoire.</p> <p>Ainsi La CCCA souhaite mettre en place des outils d'information, de sensibilisation et d'accompagnement afin de réduire l'impact en matière d'émissions de GES, d'amélioration énergétique.</p> <p>Pour se faire, la CCCA a récemment répondu à l'Appel à Projets « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts-de-France » lancé par l'ADEME, la DREAL et le Conseil Régional Hauts-de-France.</p> <p>Les fiches actions ci-dessous reprennent les modalités et le rôle du Guichet Unique de l'Habitat, de l'OPAH et de la création d'une plateforme web facilitant la rénovation.</p>				
Sous Action 1	Création d'un Guichet unique				

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et conseiller la population du territoire - Faire connaître les possibilités en matière de rénovation de l'habitat 	
Descriptif de l'action	<p>Pour permettre l'accompagnement des habitants du territoire, la CCCA a répondu à l'appel à projet Du Conseil Régional des Hauts-de-France pour la mise en place d'un guichet unique à l'Hôtel Communautaire de la CCCA.</p> <p>Ce Guichet Unique de l'Habitat aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'accueillir des permanences de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) • Des permanences du Conseil de l'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) • Des permanences de la Caisse d'allocation Familiale du Pas-de-Calais (CAF) • Des permanences du Conseil Départemental du Pas-de-Calais (fonds FSL) • Une matériauthèque composé d'éco-matériaux au service des projets • Une mallette « éco-geste » à disposition du public • La mise en place d'un cadastre solaire et/ou cadastre thermique • Un programme d'animation pluriannuel • Mise en place de foyers témoins <p>Le Guichet Unique de l'Habitat mettra ensuite à disposition une plateforme web permettant un accompagnement de la population sur tout leur projet de rénovation. Cette plateforme contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des conseils techniques • Des conseils pour trouver des financements • Un générateur gratuit de devis • Les contacts des entreprises RGE du territoire 	
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement et conseil aux particuliers et aux entreprises - Population pouvant s'informer sur différents thèmes - Partenariat avec les entreprises locales 	
Calendrier	<p>2021 : Aménagement du lieu sélectionné en Guichet Unique de l'Habitat</p> <p>2021 – 2022 : Communication auprès de la population sur l'ouverture du Guichet Unique</p> <p>2022 – 2023 : Recherche de tiers lieux et aménagement pour qu'ils puissent accueillir les permanences</p> <p>2023 : Création d'une plateforme web d'accompagnement à la rénovation</p>	
Compatibilité SRADET		
Secteur 2 Bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier		Transversalité
Objectif 2 : Réhabilité thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel		
Porteur de l'action	CCCA	

Partenaires techniques	ADEME, Région, CAEU, EIE du CPIE (Accompagnement du projet)				
Partenaires financiers	ADEME, FEDER				
Moyens humains	Conseiller FAIRE / Chargé de communication CCCA				
Budget prévisionnel	Chargé de communication CCCA : 3 k€ par an (0.1 ETP) GUH et EIE 49 090 € (4 000 € mobilier, 10 000 € animation, 10 000 € partenariat, 3 000 € communication, 20 090 € recrutement animateur, 2 000 € informatique) Conseiller FAIRE : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	++	+	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'entreprises partenaires - Nombre de personnes sensibilisées / informées			- Personnes rencontrées, accompagnées ...		
Modalité de mise en œuvre					
Journées d'information envers les entreprises territoriales concernant le Guichet Unique de l'habitat Recrutement d'un conseiller habitat Création d'un espace au sein de l'hôtel communautaire					

Sous Action 2		Mettre en place et informer la population sur le programme FAIRE			
Objectif(s)	- Informer, conseiller et accompagner la population du territoire - Inciter la population à obtenir des informations pour leurs projets				
Descriptif de l'action	Informier les entreprises locales et la population de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le programme FAIRE et donc sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les aides disponibles et les entreprises locale pouvant réaliser les travaux. Ce programme FAIRE pourra se trouver au sein du Guichet Unique. D'autres lieux pourront donner lieu à des permanences pouvant accueillir le public.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Population pouvant s'informer sur différents thèmes - Partenariat avec les entreprises locales				
Calendrier	2022 : Information des professionnels et de la population sur le programme FAIRE				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Porteur de l'action	CCCA				

Partenaires techniques	ADEME, Région, CAUE				
Partenaires financiers	ADEME, FEDER				
Moyens humains	Chargé de communication CCCA et conseiller FAIRE				
Budget prévisionnel	Chargé de communication CCCA : 3 k€ par an (0.1 ETP) Conseiller FAIRE 30 K€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	+	+	/	/

Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation	
- Nombre d'entreprises partenaires		- Nombre de chantiers réalisés par suite des informations délivrées par l'EIE	
- Nombre de personnes sensibilisées / informées			
Modalité de mise en œuvre			
Informers les entreprises sur la mise en place d'un Espace FAIRE territorial Créer un Espace FAIRE sur le territoire			

Sous Action 3		Étendre l'OPAH sur tout le territoire	
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration énergétique du patrimoine bâti de la CCCA - Lutte contre la précarité énergétique 		
Descriptif de l'action	<p>Une OPAH est une offre de service afin de réhabiliter le bâti ancien privé du territoire. Elle se symbolise par la signature d'une convention entre l'État, l'ANAH et la collectivité porteuse du projet. Cette convention expose le diagnostic, le programme d'actions locales et les engagements des trois signataires.</p> <p>L'OPAH est préparé en amont avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic des dysfonctionnements des logements individuels et immeubles se trouvant dans le périmètre défini. - Une étude préalable des solutions pouvant être apportées à ces dysfonctionnements et qui définit aussi les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre. <p>Il est important de réaliser un bilan de l'OPAH actuelle (sur les 44 communes) arrivée à échéance et ensuite, renouveler la convention et l'étendre sur l'ensemble du territoire intercommunal.</p> <p>Pour une meilleure approche de cette OPAH par les particuliers et bailleurs sociaux, il sera possible de contacter le Guichet Unique du territoire ou bien se renseigner sur le site internet de la collectivité qui dispose déjà d'une rubrique concernant les aides de l'OPAH.</p>		
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction de la facture énergétique des logements		
Calendrier	À partir de 2022		

Impacts					
Compatibilité SRADEET			Transversalité		
Secteur 2 Bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier Objectif 2 : Réhabilité thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME				
Partenaires financiers	CCCA, ANAH, Ma Prime Renov'				
Moyens humains	Conseiller Prestataire ANAH Agent de la CCCA				
Budget prévisionnel	Ce budget dépendra de l'étude pré-opérationnelle qui définira les objectifs précisément				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	++	/	+	/

Calcul Impact GES			
2020	2026	2030	2050
Il y a 15 378 logements sur le territoire Dont 11 759 logements possédant une étiquette inférieure à D En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de 65 693,73 teqCO2/an	Réduire de 30% les logements avec une étiquette inférieure à D. Et augmentation du parc de logements de 1% par an. Le nouveau nombre de logements possédant ce genre d'étiquettes est de 8 820. En sachant qu'un logement a une surface de 110m ² , le facteur d'émissions du chauffage est de 0,14 kgCO ₂ /KWh et en fonction de la consommation énergétique de l'étiquette, le calcul prendrait la forme suivante :	Réduire de 50% les logements avec une étiquette inférieure à D en éliminant la totalité des étiquettes F et G. Et augmentation du parc de logements de 1% par an Le nouveau nombre de logements possédant ce genre d'étiquettes est de 7 771. En sachant qu'un logement a une surface de 110m ² , le facteur d'émissions du chauffage est de 0,14 kgCO ₂ /KWh et en fonction de la consommation énergétique de l'étiquette, le calcul	Réduire de 60% les logements avec une étiquette inférieure à D. Et augmentation du parc de logements de 1% par an Le nouveau nombre de logements possédant ce genre d'étiquettes est de 3 108. En sachant qu'un logement a une surface de 110m ² , le facteur d'émissions du chauffage est de 0,14 kgCO ₂ /KWh et en fonction de la consommation énergétique de l'étiquette, le calcul prendrait la forme suivante :

	$8\,820 \times Fe_c \times 0,00014 \times 110$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $35\,811,49 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $62\,020,63 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$	prendrait la forme suivante : $7\,771 \times Fe_c \times 0,00014 \times 110$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $35\,811,49 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $46\,716,11 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$	$3\,108 \times Fe_c \times 0,00014 \times 110$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $35\,811,49 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$ En faisant la somme des émissions de chaque étiquette on obtient une émission de de $35\,642,07 \text{ t}_{eq}CO_2/\text{an}$
2026 : $-4\,252,15 \text{ t}_{eq}CO_2$ 2030 : $-18\,977,62 \text{ t}_{eq}CO_2$ 2050 : $-30\,051,66 \text{ t}_{eq}CO_2$			
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments rénovés - Objectif de logement - Nombre de dossiers réalisés 		<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique 	
Modalité de mise en œuvre			
Renouvellement de la convention auprès de la Région et de l'ANAH avec extension du territoire couvert pour l'OPAH Mise en place d'un guichet unique, accueil de permanences dans la thématique de la consommation responsable			

Axe II – Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 6 – Habitat – logement et aménagement

Objectif opérationnel 18	Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat, améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation				
Fiche 30	Favoriser l'autoconsommation dans les logements				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Contexte	<p>Le diagnostic du PCAET montre un potentiel de 82,6 GWh de production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. Les cibles principales de ce type de production sont les friches industrielles, les parkings, les grandes toitures industrielles ou agricoles, et les toits des bâtiments résidentiels ou tertiaires.</p> <p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite donc profiter de ce potentiel et développer ainsi les énergies renouvelables sur son territoire.</p> <p>L'autoconsommation consiste à consommer l'énergie produite chez soi et les avantages sont nombreux tels que : réduire sa facture d'électricité, réduire sa dépendance à un fournisseur d'électricité et produire suffisamment pour couvrir tout ou partie des besoins de son logement en énergie.</p> <p>Il existe 2 types d'autoconsommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'autoconsommation individuelle qui correspond à un producteur, dit auto-producteur, de consommer lui-même et sur un même site tout ou partie de l'électricité produite par son installation. • L'autoconsommation collective qui correspond au partage de la production de l'électricité entre plusieurs consommatrices finales au sein d'une personne morale. <p>La CCCA veut donc sensibiliser et inciter sa population à l'utilisation de ce type de système de production et de consommation d'énergie.</p>				
Sous Action 1	Sensibiliser la population à l'autoconsommation				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population - Augmenter la production d'ENR sur le territoire - Réduction de la facture énergétique des logements 				
Descriptif de l'action	<p>La sensibilisation de la population peut prendre plusieurs formes comme la mise en place de forums, réunions d'information, des animations d'ateliers...</p> <p>En région Hauts de France, il a été mis en place un Collectif Région de l'Energie Solaire (CORESOL), réunissant collectivités et professionnels sous la coordination du CD2E, dont l'objectif est de mobiliser autour du développement du solaire dans la région.</p> <p>La CCCA sollicitera ce collectif afin de mettre en place une campagne de sensibilisation qui pourrait se dérouler de la manière suivante :</p>				

	<ul style="list-style-type: none"> • Une présentation du concept d'autoconsommation : collective ou individuelle, les aides financières pouvant être obtenues, la plus-value des systèmes en autoconsommation • La réalisation de groupes de travail formés d'acteurs locaux autour de la thématique de l'autoconsommation. 				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de projets en autoconsommation - Augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire - Diminution des coûts pour les ménages 				
Calendrier	2021 : Signature d'une convention avec le CD2E et sollicitation du CORESOL 2022 : Préparation de la campagne de sensibilisation 2023 : Invitation et animation de cette campagne				
Impacts					
Compatibilité SRADEET			Transversalité		
Secteur Énergies renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Objectif opérationnel : Elaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	FDE62, Communes, CORESOL, Enedis, CD2E				
Partenaires financiers	ADEME, Etat, région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais				
Moyens humains	Animateur CCCA				
Budget prévisionnel	Approximativement 3 k€ pour une journée de sensibilisation				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	++	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation - Nombre de projet réalisés			-Production d'énergie		
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'un groupe de travail acteurs locaux</i> - <i>Organisation de 3 réunions d'information sur le territoire scindées en 5 points :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>L'information des personnes présentes</i> ○ <i>Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant des panneaux solaires</i> ○ <i>Les explications techniques</i> ○ <i>La présentation des différentes aides financières</i> ○ <i>Les perspectives</i> 					
Sous Action 2	Accompagner les communes sur le développement de l'autoconsommation				

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autoconsommation à l'injection au réseau - Sensibiliser la population - Réduction de la consommation énergétique - Réduction de la facture énergétique 				
Descriptif de l'action	<p>La CCCA accompagnera les communes souhaitant mettre en place des dispositifs d'autoconsommation sur leur territoire, qu'ils soient individuels ou collectifs</p> <p>Cet accompagnement et animation sur le sujet pourra s'appuyer par exemple sur le Conseiller en Energie Partagée en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie.</p> <p>Une étude de faisabilité doit être réalisée afin de vérifier la viabilité technique et économique de l'installation au sein des communes volontaires sur le territoire intercommunal et la CCCA apportera un œil extérieur aux projets.</p> <p>Le territoire pourra signer une convention avec Enedis permettant d'assurer un suivi de la consommation et de la production énergétique, qu'elle soit individuelle ou collective.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de projets en autoconsommation - Augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire 				
Calendrier	<p>2021 : Réalisation de l'étude pendant 1 mois / Signature de la convention</p> <p>2022 : Accompagnement des communes dans leur projet d'autoconsommation</p> <p>2023 : Installation de compteurs Linky</p>				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur Énergies renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises			Objectif opérationnel : Elaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	FDE62, Communes, Enedis				
Partenaires financiers	ADEME, Union Européenne, Etat, région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais				
Moyens humains	Animateur CCCA, bureau d'études, Conseiller en énergie				
Budget prévisionnel	Animateur CCCA : 30 k€ par an (1 ETP) Conseiller en énergie : 0,22€ par habitant soit environ 6 k€ Étude de 1 mois : 6.5 k€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone

	++	++	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de projet réalisés - Nombre de compteurs installés			-Production d'énergie -Consommation énergétique		
Modalité de mise en œuvre					
Etude de faisabilité des projets identifiés Sensibiliser les communes et d'autres projets à venir Installation de compteurs permettant le suivi de la production et de la consommation					

Axe II - Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 6 – Habitat, logement et aménagement

Objectif opérationnel 18	Mettre en œuvre une politique de rénovation de l'habitat (extension de l'OPAH, EIE, guichet unique ...), améliorer l'efficacité énergétique des logements et accompagner les particuliers, bailleurs dans les travaux de rénovation.
---------------------------------	---

Fiche 31 Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Contexte

Actuellement sur le territoire de la CCCA, 67% des émissions de GES du secteur résidentiel proviennent du chauffage, ce qui correspond à 40,2 kt_{eq}CO₂ par an émis. Pour ce qui est du secteur tertiaire 51% de ses émissions proviennent du chauffage, soit une émission équivalente à 7,5 kt_{eq}CO₂ par an.

Sur le territoire régional comme sur le territoire intercommunal, les chauffages au fioul ou au charbon représentent 45% des consommations.

Les Programmations Pluriannuelles de l'Energie indique qu'il faudra, sur le territoire national, remplacer 10 000 chauffages charbon et 1 million chaudières fioul par des moyens de production de chaleur renouvelable pouvant se décliner sous forme de moyens de production de chaleur renouvelable ou de chaudières gaz à très haute performance énergétique par exemple. Cet objectif est fixé à l'horizon 2023.

Dans l'optique d'une transition énergétique, le territoire souhaite développer des alternatives à ces modes de chauffages comme le chauffage au bois, l'utilisation de la géothermie ou encore la valorisation du solaire thermique ...

Les fiches qui suivent traitent des sujets suivants :

- La sensibilisation de la population
- Inciter à la mise en place de chaudières bois
- Inciter à la mise en place de PAC géothermiques
- Inciter à la mise en place de chauffe-eaux solaires

Action

Sensibiliser et inciter la population à changer son mode de chauffage

Objectif(s)

- Identifier les porteurs de projet
- Accompagner la population à la mise en place de solutions alternatives au fioul et au charbon pour le chauffage de leur logement

Descriptif de l'action

Une journée de sensibilisation sera animée, ce qui permettra d'identifier les différents propriétaires, bailleurs intéressés par un projet de changement de type de chauffage.

Dans cette dernière seront présentés :

- Les différentes alternatives au chauffage utilisé actuellement avec leurs avantages et inconvénients
- La capacité de ces alternatives à économiser de l'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre comparativement aux modes de chauffages utilisés actuellement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Des témoignages de personnes utilisant l'une de ces alternatives • Les aides financières disponibles et les économies réalisées en utilisant l'une ou l'autre de ces alternatives <p>La population pourra s'appuyer sur le guichet unique territorial et le programme FAIRE pour obtenir de plus amples informations et ainsi remplacer son ancien mode de chauffage par de nouveaux plus efficaces.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de GES - Baisse des consommations énergétiques fossiles - Baisse de la facture énergétique des ménages 				
Calendrier	<p>2021 : Animation de la première journée de sensibilisation 2022 – 2026 : Réalisation d'une journée de sensibilisation annuelle</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 5 Énergies Renouvelables			Fiche 29 : Créer un Guichet Unique sur le territoire		
Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, CORESOL, FAIRE ou SARE				
Partenaires financiers	COT, COT ENR				
Moyens humains	Animateur COT EnR				
Budget prévisionnel	Approximativement 1 000€ pour l'animation (impression d'affiches, de flyers ; location du lieu de la journée ; mobilisation de l'animateur)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	/	++	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires ou bailleurs sensibilisés / informés - Nombre de nouvelles chaudières installées 			<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES du secteur - Consommation énergétique (dans le cas d'autoconsommation) 		
Modalité de mise en œuvre					
<p>Trois réunions d'information scindées en cinq points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information des personnes présentes • Les témoignages, retours d'expériences des personnes possédant d'autres types de chauffages • Les explications techniques 					

- La présentation des différentes aides financières
- Les perspectives

Suivi de l'action

Suivi annuel à la suite des réunions réalisées

Calcul Impact GES

2020	2026	2030	2050
<p>Consommation du chauffage avec les énergies fossiles : 152 620 000 KWh (142 420 000 KWh pour le fioul / 10 200 000 KWh pour le charbon) Émissions du chauffage avec le bois énergie : 45 340 000 KWh</p> <p>D'après la base de données de l'ADEME, les facteurs d'émissions du :</p> <p>-Fioul domestique : 0,324 kg_{eq}CO₂/KWh -Charbon : 0,377 kg_{eq}CO₂/KWh -Bois : 0,0295 kg_{eq}CO₂/KWh -Gaz naturel : 0,216 kg_{eq}CO₂/KWh -Électricité : 0,147 kg_{eq}CO₂/KWh -Géothermie : 0,045 kg_{eq}CO₂/KWh</p> <p>Les émissions actuelles sont donc :</p> <p>Fioul domestique : 43 494 t_{eq}CO₂ Charbon : 3 845 t_{eq}CO₂ Bois : 1 338 t_{eq}CO₂ Gaz Naturel : 8 847 t_{eq}CO₂ Électricité : 3 845 t_{eq}CO₂ L'émission totale est de 60 785 t_{eq}CO₂</p>	<p>Remplacer 40% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois</p> <p>On suppose que si l'on remplace 40% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois cela revient à remplacer 28,5% des chauffages fioul et 50% des chauffages à charbon</p> <p>On obtient donc les émissions suivantes :</p> <p>Fioul domestique : 31 098 t_{eq}CO₂</p> <p>Charbon : 1 923 t_{eq}CO₂</p> <p>Bois : 1 605 t_{eq}CO₂</p> <p>Gaz Naturel : 3 750 t_{eq}CO₂</p> <p>Électricité : 10 617 t_{eq}CO₂</p> <p>Géothermie : 450 t_{eq}CO₂</p> <p>L'émission totale est de 49 442 t_{eq}CO₂</p>	<p>Remplacer 60% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois</p> <p>On suppose que si l'on remplace 60% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois cela revient à remplacer 50% des chauffages fioul et 70% des chauffages à charbon</p> <p>On obtient donc les émissions suivantes :</p> <p>Fioul domestique : 21 747 t_{eq}CO₂</p> <p>Charbon : 1 154 t_{eq}CO₂</p> <p>Bois : 1 913 t_{eq}CO₂</p> <p>Gaz Naturel : 3 913 t_{eq}CO₂</p> <p>Électricité : 11 059 t_{eq}CO₂</p> <p>Géothermie : 900 t_{eq}CO₂</p> <p>L'émission totale est de 40 685 t_{eq}CO₂</p>	<p>Remplacer 90% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois</p> <p>On suppose que si l'on remplace 90% des chauffages utilisant les énergies fossiles par des chaudières bois cela revient à remplacer 90% des chauffages fioul et 85% des chauffages à charbon</p> <p>On obtient donc les émissions suivantes :</p> <p>Fioul domestique : 4 349 t_{eq}CO₂</p> <p>Charbon : 577 t_{eq}CO₂</p> <p>Bois : 2 595 t_{eq}CO₂</p> <p>Gaz Naturel : 4 076 t_{eq}CO₂</p> <p>Électricité : 10 617 t_{eq}CO₂</p> <p>Géothermie : 1260 t_{eq}CO₂</p> <p>L'émission totale est de 23 473 t_{eq}CO₂</p>

2026 : -11 342 t_{eq}CO₂
2030 : -20 100 t_{eq}CO₂
2050 : -37 311 t_{eq}CO₂

Axe II – Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 6 – Habitat – logement et aménagement

Objectif opérationnel 19	Veiller au respect des règles de construction pour que tout nouveau logement réponde aux exigences réglementaires (RT2012, RE2020) et assurer un suivi de l'efficacité énergétique des logements				
Fiche 32					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Action	Mettre en place un observatoire de l'habitat				
Contexte	<p>Actuellement sur le territoire de la CCCA, 33% des consommations d'énergie sont faites par le secteur résidentiel et 6% sont faites par le secteur tertiaire. Le chauffage représente plus de 50% des consommations du secteur tertiaire et 66% pour le secteur résidentiel.</p> <p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois connaît une croissance du nombre d'habitation d'environ 140 logements par an en moyenne entre 2012 et 2017). La réglementation en matière de construction et les normes ne cessent d'évoluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RT2012 : Limiter la consommation énergétique des logements neufs, • RE2020 : Favoriser les matériaux émettant peu de gaz à effet de serre, encourager le recours aux énergies décarbonées (mise en œuvre à l'été 2021). <p>Il est donc nécessaire de veiller au respect des règles de construction et d'assurer un suivi de l'efficacité énergétique des logements.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect des normes de construction (RT2012 puis RE2020) - Suivre l'efficacité énergétique des logements 				
Descriptif de l'action	<p>La CCCA souhaite ainsi mettre en place sur son territoire un observatoire de l'habitat qui recenserait les constructions de logements neufs sur le territoire en s'assurant, lors de visites à la fin du chantier ou en récoltant les DPE réalisés à la fin de ceux-ci, de la mise en œuvre et du respect des normes de constructions en vigueur (RT2012 puis RE2020).</p> <p>1) Un suivi de l'efficacité énergétique des logements est possible via un recensement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE) effectués lors de la location ou la vente des logements.</p> <p>2) La mise à disposition d'une caméra thermique est également à l'étude afin de faciliter la prise de décision des propriétaires ou bailleurs afin de cibler plus facilement les travaux à réaliser. Dans le cas où le logement serait énergivore la collectivité pourrait sensibiliser les propriétaires via le guichet unique ou le programme FAIRE afin de réaliser la rénovation de l'habitation.</p> <p>3) La CCCA s'appuiera lors de la sensibilisation des propriétaires sur le matériau thème qui met à disposition plusieurs composés de mur, sol et toiture éco-conçus afin de faciliter les choix des propriétaires et bailleurs pour leurs projets de rénovation thermique.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de construction - Suivi des DPE 				

	<ul style="list-style-type: none"> - Carte thermique - Lutte contre la précarité énergétique 				
Calendrier	2021 : Recensement des constructions neuves 2022 : Réalisation de la thermographie aérienne 2023 : Communication et mise à disposition de la carte thermique				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 2 Bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier Objectif 2 : Réhabilité thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel			Fiche 29 : Créer un Guichet Unique sur le territoire		
Porteur de l'action	CCCA, Programme FAIRE				
Partenaires techniques	CCCA, ADEME, Région, Département, Espace Info Énergie, notaires et agences immobilières				
Partenaires financiers	Etat, Région				
Moyens humains	Chargé de communication CCCA, agent service ADS ou assainissement				
Budget prévisionnel	Chargé de communication CCCA : 30 k€ par an (1 ETP) Caméra thermique : 1 000€				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de construction aux normes - Suivi des DPE - Nombre de relevés thermographiques effectuées 			<ul style="list-style-type: none"> - Taux de constructions aux normes - Classement des DPE recensés - Nombre de logements rénovés 		
Modalité de mise en œuvre					
Recensement auprès des communes des constructions futures Lister ce recensement en fonction des DPE Réalisation de thermographie des bâtiments au besoin Communication auprès de la population sur la matériauthèque Communication sur les bons gestes					

Axe II – Un territoire éco-responsable et auto-consommateur

Objectif Stratégique 6 – Habitat – logement et aménagement

Objectif opérationnel 20	Mobiliser l'artisanat local et les entreprises locales ainsi que des ressources locales (filière paille, éco matériaux, biosource ...)				
Fiche 33	Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments				
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Sous Action 1	Faciliter l'Eco rénovation				
Contexte	<p>Les éco matériaux sont des alternatives efficaces aux matériaux isolants conventionnels comme la laine de verre, issus de fibres végétales ou recyclées, ces matériaux présentent de nombreuses qualités qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bilan carbone intéressant, contribuant à des logements moins émissifs de gaz à effet de serre, • Une bonne capacité à réguler l'hygrométrie, • La garantie d'une bonne qualité de l'air intérieur. <p>Ainsi la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite développer l'utilisation d'éco matériaux lors de la construction ou la réhabilitation de logement ou de bâtiments publics.</p>				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le recours aux éco matériaux - Structurer des filières d'approvisionnement locales en matériaux biosourcés (ex : filière paille ...) - Développer l'échange de services entre particuliers sur la rénovation énergétique des bâtiments - Identifier de nouvelles solutions pour minimiser les déchets du bâtiment en s'appuyant sur le réemploi 				
Descriptif de l'action	<p>L'animation de lieux d'informations (en supplément du guichet unique et de la matériauthèque) et de conseils destinés aux habitants sur la thématique de l'écoconstruction et des éco-matériaux peut être un levier pour permettre à l'utilisation d'éco-matériaux de prendre de l'ampleur chez les habitants du territoire.</p> <p>Ces lieux d'informations et de conseils s'appuieront sur différents retours d'expérience tels que celui du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ou bien celui en rapport avec la pratique de commandes groupées d'éco-matériaux. Ils pourront être également un lieu d'exposition des maquettes des différents éco-matériaux qui serviront de support et d'exemple lors de l'animation.</p> <p>Pour donner suite à cette ou ces animation(s), une commande groupée d'éco matériaux produits hors du territoire de la CCCA pourra être réalisée afin de permettre aux habitants, artisans et à la collectivité de bénéficier de tarifs avantageux et de solutions de livraison intéressantes pour faciliter le recours à ces matériaux. Il pourra aussi être proposé la possibilité de poursuivre cette action chaque année et de revoir le catalogue de produits disponibles. Il peut également être étudiée la possibilité de développer ou d'intégrer si elles existent les filières locales d'approvisionnement en matériaux biosourcés notamment.</p>				

	<p>Afin de faciliter l'éco rénovation et la préservation du cadre de vie des communes du territoire, il peut être proposé la mise en place d'un système d'échanges de services avec les collectivités voisines.</p> <p>Afin de réduire les matériaux de construction à la benne, il est intéressant d'intégrer les fins de chantier des particuliers dans ce système de recyclage et récupération.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réemploi de matériaux destinés à la « poubelle » - Utilisation de matériaux locaux - Baisse des déchets du bâtiment - Développement d'échanges de matériaux avec les collectivités voisines 				
Calendrier	<p>2021 : Préparation des maquettes d'éco-matériaux 2022 : Animation des journées d'information 2022 – 2023 : Réalisation de commande groupée / Création d'un catalogue 2024 : Étude de faisabilité concernant une matériauthèque</p>				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier Objectif 2 : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel			Fiche 40 : Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Chambre agriculture, GEDA, CAUE, CCCA, CMA CCI, CD2E, Noria				
Partenaires financiers	ADEME, Conseil Régional				
Moyens humains	Agent de la CCCA (commande) Animateur éco-matériaux (0,5 ETP)				
Budget prévisionnel	Animateur éco-matériaux : 15 k€ par an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de commandes groupées - Utilisation de la matériauthèque - Nombre d'agriculteurs impliqués dans les filières biosourcées			- % d'agriculteurs impliqués - % de réalisation en éco rénovation comparativement aux autres réalisations		
Modalité de mise en œuvre					

Contexte

La CCCA a pour ambition de développer un accompagnement de projets innovants et durables. Cette ambition est symbolisée par la création de la filière paille appelée SAS Artois Éco Paille, créée début 2019. Cette filière paille découle du travail de l'association NORIA, dont le but est de développer les filières d'éco-matériaux locales.

La démarche a été accompagnée par la Chambre d'Agriculture ainsi que le CD2E.

La CCCA dispose donc aujourd'hui, d'un étroit partenariat avec l'association NORIA et le CD2E dans le cadre du développement de la filière paille.

Sous Action 2	Développer la filière paille au sein du territoire Mettre en place des journées de sensibilisation
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les communes et la population de l'existence et des applications de la filière paille - Identifier les potentiels porteurs de projet - Créer un lien entre la filière paille, les habitants et les professionnels de chantier de rénovation
Descriptif de l'action	<p>Les journées de sensibilisation consistent à faire rencontrer les professionnels de chantier de rénovation, les habitants du territoire ainsi que les acteurs de la filière paille (SAS Artois EcoPaille, utilisateurs, producteurs, ...).</p> <p>Cette rencontre a pour but de tisser un lien entre ces différentes parties afin de permettre un meilleur développement de la filière paille.</p> <p>De plus, elle permettra aux habitants d'avoir une meilleure approche des matériaux et des biens faits des matériaux à base de paille en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conductivité, - Diffusivité (qui est la capacité à retarder la pénétration de la chaleur en été) - D'effusivité (qui est la capacité à stabiliser la température intérieure pour éviter l'inconfort thermique). <p>À la fin de ces journées, il sera possible de déterminer les porteurs de projet ayant un lien ou souhaitant investir dans la filière paille.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure approche de la filière paille par les habitants et les professionnels de chantier de rénovation du territoire - Développement de la filière paille
Calendrier	<p>2021 : Préparation des journées de sensibilisation</p> <p>2022 : Animation de la première journée</p>
Compatibilité SRADET	
Transversalité	

Secteur 2 : bâti résidentiel, tertiaire, aménagement foncier					
Objectif 2 : Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel					
Porteur de l'action	Noria / SAS Artois Eco Paille				
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CD2E, ADEME, Chambre des métiers, Région				
Partenaires financiers	Programme SARE, Programme « habiter mieux » (ANAH), MaPrimeRénov' (seulement pour les travaux effectués par une entreprise RGE et un logement de plus de 2 ans)				
Moyens humains	Animateurs				
Budget prévisionnel	Approximativement 1 k€ par animation				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	+	/	/	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de bâtiments utilisant des matériaux provenant de la filière paille - Pourcentage de population présente lors des journées de sensibilisation 			- Consommation d'énergie		
Modalité de mise en œuvre					
Trois réunions d'information scindées en cinq points : <ul style="list-style-type: none"> • L'information des personnes présentes • Les témoignages, retours d'expériences des personnes ayant leur habitat rénové avec de la paille • Les explications techniques • La présentation des différentes aides financières • Les perspectives 					
Suivi de l'action					
Un sondage deux fois par an pourra être effectué					

6. Alimentation et consommation

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial	34	Mise en place d'une journée de sensibilisation / de rencontres	Sensibiliser et informer la population sur les produits locaux Mettre en place un calendrier avec les produits de saison Faire un diagnostic et un cahier des charge pour faire connaître les produits	Chambre d'Agriculture/CCCA	CCCA, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Département, CERDD, ETS, PETR Ternois et 7 Vallées
	35	Favoriser et développer les circuits courts sur le territoire	Réalisation de journées de rencontre commerçants/producteurs Développer un réseau d'approvisionnement avec les producteurs locaux Mise à disposition de paniers locaux / marchés locaux / commerces ambulants Expérimentation : jardins partagés, grainothèque	Chambre d'Agriculture	CCCA, DRAAF, Lycée Agricole de Savy-Berlette, CERDD, ETS
	36	Inciter et soutenir une alimentation locale et de qualité en restauration collective	Travailler avec la chambre d'agriculture / CERDD S'autogérer avec de la liberté d'achat des produits Introduction de produits frais et bios Demande d'avis auprès des jeunes pour prendre en compte leur point de vue Mise en place de chambres froides pour alimenter les écoles aux alentours du site	CCCA	Associations locales, Chambre d'Agriculture, CERDD, Lycée Agricole Savy-Berlette, établissements scolaires
	37	Relever le défi « Famille À Alimentation Positive »	Regrouper des foyers volontaires Communiquer sur les bénéfices ou désavantages de l'action	CPIE	CCCA, DRAAF, CERDD, ETS, banque alimentaire, associations ...
Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets.	38	Informer et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets	Mise en place d'un programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » Animation au niveau scolaire Animation au grand public Accompagnement de la population	SMAV, SMIRTOM	Associations locales, établissements scolaires, SMAV, SMIRTOM
	39	Soutenir et continuer le développement des pratiques de gestion des déchets sur le territoire	Mise en place d'un point d'apport volontaire Mise en place d'une ressourcerie Sensibiliser la population aux nouveaux gestes de tri	SMAV, SMIRTOM	CCCA, communes, associations, établissements scolaires
Encourager et permettre les initiatives de partage, de réemploi et de répartition des objets du quotidien (Ressourcerie, Repair Café ...).	40	Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire	Repérer les artisans pouvant réparer des objets (cordonniers, couturiers, etc...) Mettre en place un Repair Café	CCCA	ADEME ? CMA, Fondation Repair'café, Associations locales

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif
opérationnel
21

Mettre en place Plan Alimentaire Territorial

Fiche 34

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Contexte

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite mettre en place un Projet Alimentaire Territorial qui permettra notamment de valoriser l'agriculture et l'alimentation locale ainsi qu'encourager les pratiques agricoles durables.

Action

Mise en place d'une journée de sensibilisation / de rencontres

Objectif(s)

- Identifier les acteurs locaux
- Sensibiliser / mobiliser la population
- Créer un lien entre les habitants et les producteurs locaux
- Promouvoir une alimentation saine, durables et locale

Descriptif de l'action

Réalisation d'un diagnostic territorial dont le but est de faire un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, des besoins alimentaires et des atouts et contraintes du territoire. L'identification des champs d'actions possibles avec l'appui des acteurs du territoire, du producteur au consommateur, permettront de construire un projet ambitieux.

La sensibilisation et l'information de la population permettra de faire connaître les différentes filières et produits présents sur le territoire et de savoir où se procurer des produits de proximité et de saison (par exemple, en proposant aux consommateurs un calendrier sur les fruits et légumes de saison tel que celui du Pôle d'équilibre Territorial et Rural Ternois 7 Vallées).

Effets attendus / co-bénéfices

- Augmentation de la consommation de produits locaux
- Meilleure approche du monde agricole et de ses produits par les habitants du territoire
- Développement du « mieux consommer » sur le territoire notamment chez les plus jeunes

Calendrier	2022 : Animation des journées d'information / Rédaction de la gazette, du calendrier				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
			Fiche 6 : Organiser une semaine du développement durables et de l'agriculture durable annuellement		
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture/ CCCA				
Partenaires techniques	CCCA, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Département, CERDD, ETS, PETR Ternois et 7 Vallées				
Partenaires financiers	AAP, CCCA, DRAAF				
Moyens humains	Animateur				
Budget prévisionnel	AMO Coût de l'étude 3 k€ pour l'animation (impression d'affiches, de flyers ; location du lieu de la journée ; mobilisation de l'animateur)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes ou informées - Quantités de produits achetés localement 			<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'approvisionnement de produits locaux/bios 		
Modalité de mise en œuvre					
Réalisation du diagnostic Réalisation de journées d'information et de sensibilisation de la population					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des producteurs et agriculteurs locaux de la quantité de produits achetés localement Retours des modes de consommation dans les foyers ou dans les établissements publics					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif
opérationnel
21

Mettre en place Plan Alimentaire Territorial

Fiche 35

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Contexte

Les circuits courts ont rejoint les compétences des collectivités, au titre de l'aménagement de l'espace, de la santé publique, du renforcement du lien social ou de la préservation des emplois. Ils emploient 20 fois plus d'actifs que les filières longues. Les collectivités ont donc un rôle à jouer en faveur de la relocalisation des activités agricoles de la production à la commercialisation en passant par la transformation.
C'est un véritable levier de développement économique pour les territoires mais c'est aussi un moyen pour favoriser une production alimentaire saine et de qualité.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite, dans le cadre de son plan alimentaire territoriale, développer et favoriser les circuits courts auprès de la population en mettant en place des paniers locaux, redéployer des marchés ...

Action

Favoriser et développer les circuits courts sur le territoire

Objectif(s)

- Créer un lien entre les commerces et les producteurs locaux
- Développer une alimentation durable, des paniers locaux
- Développer les débouchés pour les produits alimentaires locaux

Descriptif de l'action

Une cartographie des producteurs locaux a déjà été réalisée et permet désormais à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois de connaître précisément les acteurs du territoire.

La CCCA, par le biais du plan alimentaire territorial souhaite mener une réflexion sur la mise en place un système de commande via internet (click&collect) pour des paniers réalisés uniquement avec des produits locaux et des producteurs partenaires.

Le redéploiement des marchés ou des commerces ambulants permettra aux communes et aux producteurs de créer un lien et de permettre à la population ne pouvant pas se déplacer, de consommer local et de saison.

Le développement d'une grainothèque, de jardins partagés ou d'intégration des repas à domicile dans le développement des circuits courts est une possibilité supplémentaire pour la CCCA afin d'étendre le champ d'application de ces circuits courts.

Effets attendus / co-bénéfices

- Collaboration accrue entre les commerces et les producteurs locaux
- Création de lien entre les consommateurs et les producteurs (sur les marchés)
- Augmentation de la consommation de produits locaux
- Valorisation du savoir-faire local

Calendrier	2021 : Rencontre avec les producteurs locaux / Création du site internet 2022 : Déploiement des marchés sur le territoire 2023 : Présentation des jardins partagés auprès des habitants 2024 : Aménagement de la première grainothèque				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
			Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial		
Porteur de l'action	Chambre d'agriculture				
Partenaires techniques	CCCA, DRAAF, Lycée Agricole de Savy-Berlette, CERDD, ETS				
Partenaires financiers	AAP, CCCA, FEADER, FEDER, Etat (Programme National pour l'Alimentation)				
Moyens humains	Chargé de missions dans le cadre du PCAET				
Budget prévisionnel	30 000€ / an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Nombre d'exploitations impliquées - Quantité de produits commandés pour les circuits locaux 			<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'approvisionnement de produits locaux/bios 		
Modalité de mise en œuvre					
Rencontre avec les producteurs intéressés Déploiement des marchés sur les communes Création d'une plateforme d'échange Réalisation de paniers locaux					
Suivi de l'action					
Recensement des producteurs Un suivi de l'approvisionnement des commerces en produits locaux par le biais d'un suivi des bons de commande et de livraison. Un retour d'expérience des commerces étant approvisionné par un fournisseur local Retour des commerçants et des clients des marchés					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif
opérationnel
21

Mettre en place Plan Alimentaire Territorial

Fiche 36

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Action

Inciter et soutenir une alimentation locale et de qualité en restauration collective

Contexte

Face aux enjeux climatiques et sanitaires, la demande sociétale de produits issus de l'agriculture locale et biologique est en voie de développement. En parallèle de cette demande, la loi Egalim impose en restauration collective publique un approvisionnement de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité à partir du 1^{er} janvier 2022. Dans le cadre de la réflexion globale d'un PAT, la CCCA souhaite examiner le potentiel d'une alimentation locale au sein de la restauration collective. Pour cela elle souhaite s'appuyer sur les expériences locales.

Objectif(s)

- Inciter et/ou soutenir l'évolution des pratiques en restauration collective
- Approvisionner les restaurations collectives en produits locaux
- Promouvoir le « manger local »

Descriptif de l'action

Dans un premier temps, prendre en compte l'avis des jeunes utilisant le service de restauration collective de l'intercommunalité, via un questionnaire ou un sujet sur un forum.

Des chambres froides sont également nécessaires pour l'approvisionnement en produits frais et les lieux de stockage peuvent se trouver soit directement au sein des écoles ou il faudra à la collectivité créer un lieu spécifique pour pouvoir alimenter les cantines scolaires.

Ces lieux permettront à la collectivité de gérer de façon autonome les stocks et les approvisionnements des produits.

Afin de mettre en place cette action, il faut que la CCCA se rapproche de la Chambre d'Agriculture et du CERDD afin de connaître les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre les producteurs sélectionnés et la collectivité.

Effets attendus / co-bénéfices

- Connaître les attentes des jeunes en matière d'alimentation
- Valorisation de la production locale en fonction de la saisonnalité
- Soutien au bénéfice de la production locale (agriculteurs, maraîchers ...)

Calendrier

2021 : état des lieux

	2022 : Recherche de fournisseurs locaux				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
			Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un Plan Alimentaire Territorial		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Associations locales, Chambre d'Agriculture, CERDD, Lycée Agricole Savy-Berlette, établissements scolaires				
Partenaires financiers	CCCA, associations locales				
Moyens humains	Animateur Alimentation				
Budget prévisionnel	Animateur Alimentation : 30 k€ par an				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires utilisant des produits locaux - Quantité de produits locaux consommés - Nombre d'établissements scolaires ayant pris part à la démarche 			<ul style="list-style-type: none"> - % des établissements scolaires utilisant les produits locaux - % de produits locaux vis-à-vis des produits importés 		
Modalité de mise en œuvre					
Mise en place d'un partenariat avec les établissements scolaires Mise en place d'un partenariat avec les communes Recherche de producteurs locaux					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des producteurs locaux de la quantité de produits locaux utilisés					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif
opérationnel
21

Mettre en place Plan Alimentaire Territorial

Fiche 37

SECTEURS

TRANSPORT

RÉSIDENTIEL

TERTIAIRE

INDUSTRIE

AGRICOLE

DÉCHETS

Contexte

Pour le développement du Plan Alimentaire territorial de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, il est essentiel d'impliquer les familles afin de sensibiliser le plus d'habitants possibles dans l'évolution des pratiques en ce qui concerne l'alimentation.

Action

Relever le défi « Famille À Alimentation Positive »

Objectif(s)

- Sensibiliser quelques familles qui serviront d'ambassadeurs au nouveau mode de consommation
- Changer les habitudes de consommation

Descriptif de l'action

Le concept du défi « Famille à Alimentation Positive » est inspiré du défi « Famille à Énergie Positive ».

Il s'agit de regrouper des équipes d'une dizaine de foyers pour relever le défi suivant : augmenter sa consommation de produits locaux sans avoir de variation de budget.

Chaque équipe est tutorée par un capitaine ayant été formé au préalable par l'animateur du défi. Le rôle du capitaine est de créer un lien entre l'animateur et les familles qui composent son équipe.

Pendant toute la durée du défi (plusieurs mois afin de prendre en compte la saisonnalité dans la communication), les équipes auront la possibilité de saisir leurs achats afin d'évaluer l'évolution de leur consommation de produits locaux et du coût de leur repas sur plusieurs périodes pour permettre de comparer les résultats relevés.

Ces foyers seront accompagnés au travers de plusieurs activités comme :

- Des visites de fermes
- Des interventions d'un diététicien / nutritionniste sur la thématique des produits locaux (leur intérêt et apport nutritionnel)
- Des cours de cuisine
- Des conseils pour consommer local et peu coûteux

Une communication des résultats aura lieu sous plusieurs formes : les réseaux sociaux de la CCCA, le journal intercommunal ...

Effets attendus / co-bénéfices

- Augmentation la part de consommation locale dans les consommations des foyers
- Favorisation de la production locale

Calendrier	2021 : Mobilisation des familles volontaires 2022 : Formation des familles 2023 – 2026 : Exposition des résultats des différentes années				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Porteur de l'action	CPIE				
Partenaires techniques	CCCA, DRAAF, CERDD, ETS, Banque alimentaire, associations ...				
Partenaires financiers	CCCA, associations locales				
Moyens humains	Foyers volontaires, chargé de communication, chargé de prévention, intervenants externes				
Budget prévisionnel	Exemple pour un défi comprenant 20 foyers (c'est-à-dire 2 équipes de 10 foyers) :12k€ Ils correspondent à : la coordination du projet, aux intervenants, la communication, la soirée de clôture, aux structures relais et coanimations.				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de foyers test - Nombre de personnes sensibilisée ou informées			- Nombre de produits bios achetés - Coût de la consommation		
Modalité de mise en œuvre					
- Appel aux foyers volontaires - Sensibilisation des foyers volontaires aux écogestes - Diffusion des résultats après chaque mois - Mobilisation des intervenants					
Suivi de l'action					
Recensement des retours d'expérience des foyers volontaires					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 22	Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets
Fiche 38	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	----------------

Action Informer et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets

Contexte

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'engage via le PCAET dans un processus de transition territoriale et développe ainsi une politique écologique parallèlement à la politique actuelle.

Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement des comportements des citoyens est un enjeu essentiel.

La CCCA pourrait mettre en place un programme de type « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». En s'inscrivant dans cette démarche, la collectivité s'engagerait en matière de réduction des déchets. L'ambition serait de réduire d'ici 2027 la quantité de déchets ménagers et assimilés envoyés vers le site de gestion du Syndicat Mixte Artois Valorisation ou celui du SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

L'objectif est d'amplifier sur le territoire les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets et d'accompagner les communes et particuliers vers un comportement plus respectueux et responsable.

Objectif(s)

- Communiquer et informer les citoyens sur les enjeux de la transition écologique et les pratiques responsables ;
- Sensibiliser et accompagner les citoyens dans leurs changements de comportements.

Descriptif de l'action

La mise en place d'un programme de type « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillages » passe par trois étapes complémentaires :

1) Animations scolaires

L'objectif est de proposer des interventions auprès des scolaires pour sensibiliser les élèves à la gestion des déchets.

2) Animation grand public autour du tri et de la gestion des déchets

L'objectif étant de sensibiliser la population et l'engager dans une démarche de développement durable, incluant la gestion et la réduction des déchets produits.

3) Accompagnement de la population dans la gestion des biodéchets (mise en place de composteurs individuels ou collectifs) et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Effets attendus / co-bénéfices

- Réduction des apports au centre de gestion de déchets du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SMIRTOM du Plateau Picard Nord
- Changement de comportement de la population

Calendrier

2021 – 2022 : Animation scolaire

	2022 : Animation grand public 2023 – 2026 : Accompagnement de la population				
Impacts					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Porteur de l'action	SMAV, SMIRTOM				
Partenaires techniques	Associations locales, établissements scolaires, SMAV, SMIRTOM				
Partenaires financiers	CCCA, ADEME, Eco organismes				
Moyens humains	Conseiller Animateur				
Budget prévisionnel	Conseiller : 15 k€ par an (0.5 ETP) Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires inscrits - Nombre d'élèves participants - Nombre de personnes présentes - Nombre de composteurs distribués 			<ul style="list-style-type: none"> - % des établissements scolaires inscrits - % de la population sensibilisée - % de logements équipés d'un composteur 		
Modalité de mise en œuvre					
Mise en place d'un partenariat avec les établissements scolaires Mise en place d'un partenariat avec les communes					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des établissements scolaires du nombre de participants Recensement auprès des communes du nombre de participants					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 22	Agir contre toutes les formes de gaspillage pour tendre vers une réduction de la production de déchets
Fiche 39	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	----------------

Action	Soutenir et continuer le développement des pratiques de gestion des déchets sur le territoire
---------------	--

Contexte

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, les déchets collectés sont envoyés vers le site de traitement du Syndicat Mixte Artois Valorisation de manière performante depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, le contexte réglementaire et législatif impose de nouvelles obligations aux collectivités. Le système actuel de gestion des déchets atteint ses limites et nécessite un changement vers un modèle d'économie circulaire.

Par ailleurs, la présence des acteurs de la filière recyclage (SMAV, SMIRTOM ...) sur le territoire et leurs volontés de développer l'approvisionnement en circuit court sont un atout majeur pour le territoire de la CCCA. Cela permet entre autres la mise en place d'une boucle locale d'économie circulaire allant au-delà de la problématique des déchets en abordant les notions économiques, sociales et environnementales. Le développement de l'économie circulaire a pour enjeux de :

- Soutenir un nouveau modèle de développement économique basé sur les principes de la 3^{ème} révolution industrielle (REV3) afin d'accélérer la transition écologique et d'en faire un moteur d'attractivité du territoire,
- Être innovant en proposant des solutions alternatives pour anticiper les nouvelles contraintes législatives et réglementaires (horizon 2022 : extension des consignes de tri des plastiques),
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une démarche volontariste afin d'atteindre les objectifs de valorisation de 65% en 2022.

Ce projet s'inscrit dans une vision globale rapprochant le secteur public et privé dans une démarche en cohérence avec les mesures annoncées dans la feuille de route de l'économie circulaire.

Objectif(s)

- Anticiper la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique
- Promouvoir le recyclage local (préservation des ressources, limitation de l'exploitation des matières premières et diminution des émissions de GES)
- Optimiser les recettes et économiser certaines dépenses (coûts de collecte et de tri) liés à la gestion des déchets
- Valoriser l'industrie et les associations locales
- Soutenir les initiatives citoyennes et la mobilisation de la population dans la transition écologique

Descriptif de l'action	Mise en place de points d'apports volontaires (ordures ménagères et recyclable) sur les communes ou une aire de piquenique est présente pour mieux trier les déchets et ainsi rentrer dans les objectifs de valorisation. Sensibiliser la population aux nouveaux gestes de tri à adopter afin de répondre aux obligations de l'extension des consignes de tri par le biais d'une semaine dédiée à la gestion des déchets.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Atteinte de l'objectif de valorisation fixé à 65% - Valorisation supérieure via les points d'apports volontaires sur les aires de piquenique				
Calendrier	2021 : Préparation et réalisation de la semaine « Bonne gestion des déchets » 2022 : Installation de points d'apports volontaires				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
			Fiche 40 : Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant		
Maître d'ouvrage	SMAV, SMIRTOM				
Partenaires techniques	CCCA, communes, associations, établissements scolaires				
Partenaires financiers	CITEO, ADEME				
Moyens humains	Animateur				
Budget prévisionnel	Animateur : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	/	+	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Tonnes collectés en point d'apport volontaire - Population sensibilisée - Nombre d'animations réalisées - Economie réalisées par la collectivité			- % de déchets valorisés en PAV - % de la population sensibilisée - Economies réalisées		
Modalité de mise en œuvre					
Etude de faisabilité pour la mise en place des PAV Sensibilisation de la population aux nouvelles consignes					
Suivi de l'action					
Nombre de PAV mis en place Taux de valorisation au sein de la ressourcerie					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 7 – Alimentation et consommation

Objectif opérationnel 23	Encourager et permettre les initiatives de partage, de réemploi et de répartition des objets du quotidien
Fiche 40	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Contexte

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois s'engage via le PCAET dans un processus de transition territoriale et développe ainsi une politique écologique parallèlement à la politique actuelle.

Face aux enjeux climatiques et écologiques, la mobilisation citoyenne et le changement des comportements des citoyens est un enjeu essentiel.

En 2019 la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France a recensé 94 409 entreprises artisanales sur le territoire des Hauts-de-France. Cet artisanat générerait plus de 163 000 emplois au 1^{er} janvier 2020. L'artisanat français compte 250 métiers différents et reflète une bonne image aux yeux de 94% des français quel que soit le secteur concerné.

La CCCA souhaite ainsi mettre en place plusieurs actions :

- La réalisation d'un diagnostic permettant de recenser les artisans-réparateurs du territoire
- La mise en place d'un Repair Café (lieu de regroupement de bénévoles réparateurs dans le but de réparer du matériel)

Action

Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire

Objectif(s)

- Mettre en avant les artisans réparateurs du territoire
- Encourager le grand public à réparer ses objets, que ce soit par lui-même pour les petites réparations ou auprès de réparateurs professionnels pour des réparations plus complexes
- Développer le réemploi pour éviter la surconsommation (type ressourcerie, espace de troc, vente entre particuliers ...)

Descriptif de l'action

Le territoire communique déjà, par le biais de son site internet, sur plusieurs artisans « fait main » pouvant réparer divers produits selon leur compétence.

Avec le soutien de la Chambre de Métier et de l'Artisanat, la CCCA réalisera un diagnostic de l'ensemble de ses artisans réparateurs de biens d'équipements et des lieux pouvant accueillir un Repair Café. Les artisans recensés pourront également intervenir au Repair Café.

Ce diagnostic et l'implantation du Repair Café seront ensuite communiqués à la population grâce au service de communication de la collectivité. La communication pourra se faire grâce :

- Aux journaux territoriaux
- À une mise en place d'une gazette « Réparer c'est conserver » qui portera sur un métier de l'artisanat par parution (1 à 2 fois par mois)

Effets attendus / co-bénéfices	Amélioration de la confiance de la population auprès de ses « répar'acteurs »										
Calendrier	2021 – 2022 : Réalisation du diagnostic / choix du lieu du Répair Café 2022 : Demande de partenariats auprès de la radio locale, des journaux territoriaux ; Rédaction et publication de la première gazette 2022 : Ouverture du Repair Café 2022 – 2026 : Communication continue										
Compatibilité SRADET											
Transversalité											
Fiche 38 : Informer et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets											
Porteur de l'action	CCCA										
Partenaires techniques	ADEME, CMA, Fondation Repair Café, Associations locales										
Partenaires financiers	CCCA										
Moyens humains	Chargé de communication CCCA Animateurs pour le Repair café										
Budget prévisionnel	Chargé de communication CCCA : 30 k€ par an (1 ETP)										
Impacts	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>GES</th> <th>Consommation d'Énergie</th> <th>Production d'énergie</th> <th>Qualité de l'air</th> <th>Stockage Carbone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>/</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>/</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone	/	/	/	/	/
GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone							
/	/	/	/	/							
Indicateurs de suivi											
Indicateurs d'évaluation											
- Taux d'objets récupérés et valorisés - Nombre de visiteurs	- Tonnage des déchets évités										
Modalité de mise en œuvre											
Démarche auprès des journaux / de la radio locale											

7. Adaptation au changement climatique et gestion des espaces

Objectifs opérationnels	N°	Intitulé de l'Action	Description de l'action à mener	Pilote des actions	Partenaires
Mettre en place une veille sur le changement climatique	41	Anticiper les conséquences du changement climatique	Sensibiliser les habitants au changement climatique (avec les données de l'observatoire du changement climatique)	CCCA	Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique, Région
Lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation : <i>Améliorer la capacité d'absorption des eaux pluviales des sols agricoles,</i> <i>Favoriser l'infiltration des eaux lors de aménagements publics et privés.</i>	42	Préserver la ressource en eau	Définir un schéma directeur de gestion des eaux en cohérence avec le PAPI de la SCARPE et de la Canche Développer un programme de sensibilisation de la population Équiper les bâtiments publics de systèmes de récupération des eaux pluviales	Syndicats de gestion des eaux	Syndicats de gestion des eaux, syndicats d'assainissements, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Commission Locale de l'Eau, ADOPTA, Chambre d'Agriculture
	43	Préserver la qualité des sols	Accompagnement des agriculteurs dans la transition de leur système et leur pratique Promouvoir l'agriculture de conservation	CCCA / Chambre d'Agriculture	FDSEA, SAFER, GEDA, ADEME, CCCA
Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement, le traitement des espaces publics et privés (plantations, faune, pollinisateurs, zones humides ...), l'agriculture.	44	Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire	Pérenniser l'opération Plantons le Décor Plantation des haies et fascines dans les champs pour limiter l'érosion et les inondations sur le territoire	Espaces naturels régionaux	ENRx, Communes, Région, Producteurs-fournisseurs régionaux
Promouvoir une agriculture de conservation	45	Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	Adopter un plan d'actions concernant la transition énergétique des exploitations agricoles du territoire Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la qualité de l'air. Partager les retours d'expérience d'agriculteurs ayant mis en place des actions de réduction des épandages d'azote Décrire les méthodes culturales ou techniques d'épandage permettant d'améliorer la qualité de l'air du territoire Présenter les potentiels aides financières disponibles	Chambre d'Agriculture – ATMO	ADEME, GEDA, ministère de la transition écologique, ministère de l'agriculture et l'alimentation, Arvalis

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 8 – Adaptation au changement climatique et gestion des espaces

Objectif opérationnel 24	Mettre en place une veille sur le changement climatique
Fiche 41	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Contexte	<p>Le territoire de la CCCA est exposé à deux risques naturels que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les inondations, érosion et ruissellement, il est lié aux remontées de nappes ou crues de cours d'eau et il concerne plusieurs communes du territoire. • Les mouvements de terrain de type retraits et gonflements d'argile et coulées de boue. <p>La France a créé, avec sa loi n°2001-153 du 19 février 2001 sur le changement climatique, un Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique. Ses missions principales sont de collecter et diffuser les informations sur les risques liés au réchauffement climatique, accompagner les collectivités dans leur recherche de mesures d'adaptation permettant de limiter les impacts du changement climatique et être en liaison avec le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Pour pouvoir décrire l'état du climat et ses impacts sur le territoire français, il s'est doté d'environ 29 indicateurs. Grâce à ces indicateurs, l'ONERC a pu réaliser une « Carte des impacts déjà visibles et à venir d'ici 2050 ».</p> <p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite tenir une veille sur le changement climatique et ainsi pouvoir se donner la possibilité d'anticiper les effets et impacts de ce changement sur le territoire.</p> <p>Cette démarche a pour objectif d'acculturer les habitants aux changements climatiques constatés et futures.</p>
-----------------	---

Action	Adapter le territoire au changement climatique
---------------	---

Objectif(s)	- Mobiliser l'ensemble de la population à un changement d'attitude
--------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Mettre en place sur le territoire un observatoire local de la biodiversité qui est une démarche conduite par un CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement). Cette démarche vise à renforcer la connaissance du territoire grâce à la collecte de données sur les espèces (faune et flore) tout en sensibilisant la population locale aux enjeux de préservation et en l'impliquant dans les observations.</p> <p>Surveiller la présence et le développement des espèces invasives sur le territoire intercommunal grâce à la mise en place de l'observatoire local de la biodiversité.</p> <p>S'informer grâce à l'observatoire du changement climatique du CERDD pour connaître les éléments sur lesquels il est possible d'agir et quels sont les conséquences des actions mises en place sur le territoire sur le changement climatique.</p> <p>Création d'une exposition pédagogique liée aux changements climatiques du territoire. Cette exposition sera itinérante sur tout le territoire outil dont l'objectif est de faire prendre conscience des changements climatiques locales et d'informer sur les adaptations futures.</p>
-------------------------------	--

Effets attendus / co-bénéfices	- Adaptation de comportements de la population - Augmentation des initiatives visant à limiter l'impact du territoire sur le changement climatique				
Calendrier	Dès 2021 : suivi des conséquences des actions mises en place sur le territoire Fin 2021 : Prise de contact avec l'ONERC et réservation des expositions Début 2022 : Réception des expositions, communication des lieux les accueillant				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 6 Adaptation Objectif 11 : Adapter les territoires au changement climatique			Fiche 29 : Créer un Guichet Unique sur le territoire Fiche 42 : Préserver la ressource en eau Fiche 43 : Préserver la qualité des sols Fiche 44 : Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire		
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	ONERC, GIEC, Météo France, Institut Pierre-Simon Laplace, Ministère de la transition écologique et solidaire, Établissements scolaires				
Partenaires financiers	CCCA				
Moyens humains	Chargé communication CCCA, Enseignants				
Budget prévisionnel	Prêt des expositions : 0 € Envoie des expositions : Environ 50 € Chargé communication CCCA : 15 k€ par an (0.5 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- % de population sensibilisée			- Nombre de nouveaux projets émergeant		
Modalité de mise en œuvre					
Suivre de manière continue les conséquences des actions mises en place sur le territoire Signer et compléter le contrat de prêt					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 8 – Adaptation au changement climatique et gestion des espaces

Objectif opérationnel 25	Lutter contre le ruissellement, l'érosion des sols et réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation
Fiche 42	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Contexte	<p>Les ressources en eau du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ont permis le développement d'activités économiques et agricoles qui ont participé à son évolution. Aujourd'hui les ressources en eau diminuent, les phénomènes de sécheresse ou d'inondations sont amenés à se multiplier, le territoire doit s'adapter, que ce soit en termes de prélèvements ou de consommations à la capacité de régénération des milieux prélevés.</p> <p>La gestion des eaux pluviales constitue un enjeu important pour les collectivités, afin d'assurer la sécurité publique (prévention des inondations) et la protection de l'environnement (limitation des apports de pollution dans les milieux aquatiques), il convient de mettre en œuvre un panel de mesures particulières.</p> <p>Afin de garantir la qualité des eaux superficielles et assurer une gestion économe et durable de la ressource en eau, l'enjeu de la récupération / réutilisation de l'eau de pluie peut être abordé.</p> <p>A ce titre, la CCCA souhaite intégrer cet enjeu de récupération / réutilisation de l'eau de pluie au-delà des constructions d'habitation en l'appliquant plus généralement aux bâtiments publics. Plus largement, cette action vise à réduire la consommation d'eau potable sur des usages où cette qualité n'est pas indispensable.</p>
-----------------	---

Sous Action 1	Préserver la ressource en eau
----------------------	--------------------------------------

Objectif(s)	- Mettre en œuvre des actions de planification, d'aménagement et de sensibilisation visant à préserver la ressource en eau du territoire
--------------------	--

Descriptif de l'action	<p>Ces actions sont développées dans le cadre des PAPI et SAGE du territoire. Le PAPI de la Lys est labélisé, ceux de la Carpe amont, de la Sensée et de l'Authie sont en cours et celui de la Canche est en cours d'élaboration.</p> <p>- Définir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales visant à préserver la qualité de l'eau, prévenir les ruissellements et pérenniser la réserve en eau tel qu'attendue dans le Programme d'Actions et de Préventions des risques d'Inondations de la Scarpe et de la Canche qui concerne 18 communes du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.</p> <p>- Développer un programme de sensibilisation et d'adaptation au sein de la collectivité (gestion des consommations internes, nettoyage, arrosage, récupération et utilisation des eaux pluviales, ...) et plus largement à destination de l'ensemble du territoire (entreprises, particuliers, ...).</p> <p>- Soutenir l'installation de cuves de récupération des eaux pluviales.</p> <p>- Développer une opération partenariale « Ici commence la mer » visant à sensibiliser la population sur les déchets et leurs parcours du point de « rejet » à la mer.</p>
-------------------------------	---

	-Recenser les puits des communes existants. Former les agriculteurs à la pratique de l'infiltration à la parcelle.				
Effets attendus / co-bénéfices	- Préservation de la qualité de l'eau de la Scarpe amont, de la Canche, de l'Authie, de la Lys et de la Sensée - Baisse des consommations d'eau (pour la collectivité ou pour la population territoriale) - Baisse de la quantité de déchets rejetés dans les rivières du territoire				
Calendrier	2021 : Définition du schéma directeur 2022 : Réalisation des actions 2022 : Formation des agriculteurs.				
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Porteur de l'action	Syndicats de gestion des eaux				
Partenaires techniques	Syndicats de gestion des eaux, syndicats d'assainissements, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Commission Locale de l'Eau, ADOPTA, Chambre d'Agriculture				
Partenaires financiers	Agence de l'eau Artois-Picardie, redevances				
Moyens humains	Intervenant de la société des eaux				
Budget prévisionnel	Intervenant : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'objectifs et d'actions inscrits et planifiés au sein du schéma directeur - Nombre de personnes sensibilisées - Quantité d'eau économisée par la collectivité - Quantité d'eau économisées par la population (différentiel de production avec les années précédentes) - Nombre de cuves de récupération des eaux pluviales installées			- % d'objectifs et d'actions réalisées dans le cadre du schéma directeur - % de la population sensibilisée - Quantité d'eau économisée - % de logements équipés de cuves de récupération des eaux pluviales		
Modalité de mise en œuvre					
Distribution de cuves de récupération des eaux pluviales (sur le même principe que les composteurs) Définition des objectifs et des actions du schéma directeur Sensibilisation des agents de la collectivité à la réduction des consommations Sensibilisation de la population à la réduction des consommations					
Suivi de l'action					
Recensement auprès des communes du nombre de demande de cuves de récupération des eaux pluviales Suivi de la consommation d'eau de la collectivité Suivi de la quantité d'eau produite par rapport aux années précédentes					

Sous action 2 Equiper les bâtiments publics de systèmes de récupération des eaux pluviales et d'économies d'eau potable					
Objectif(s)	- Récupérer / réutiliser l'eau de pluie dans les bâtiments publics - Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments publics				
Descriptif de l'action	<p>L'action vise à généraliser sur les bâtiments communaux et intercommunaux la mise en place de systèmes de récupération des eaux pluviales et d'économies d'eau potable. Cette action fait également partie des actions des SAGE du territoire.</p> <p>Pour chaque bâtiment public, il faudra définir un projet tenant compte notamment de la qualité des matériaux de toiture, des usages envisagés et de l'environnement immédiat. Les usages possibles au sein du bâtiment sont limités à l'alimentation des toilettes et au nettoyage des sols, en extérieur, les usages sont plus de type arrosage ou le nettoyage du matériel. Ces usages sont déterminés en fonction des risques sanitaires qu'il est impératif de prendre en compte.</p> <p>Toute mise en œuvre devra faire l'objet d'une étude de faisabilité reprenant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de potentialité du site en termes de récupération des eaux de pluie : évaluer les besoins et les ressources à partir des caractéristiques du site, • Dimensionnement de l'installation, nécessitant le recours à une méthodologie adaptée, • Evaluation des contraintes liées à l'implantation de l'équipement sur le site (nettoyage fréquent des toitures, entretien régulier du système de collecte, de traitement et de distribution. <p>Des études devront être réalisées afin d'accompagner la collectivité tout au long de son projet.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics - Limiter les eaux pluviales arrivant au réseau et ainsi limiter le risque d'inondation				
Calendrier	2021 – 2022 : Définition des projets 2022 : Réalisation de l'étude de faisabilité 2023 : Début des premiers projets				
la					
Compatibilité SRADET			Transversalité		
Secteur 6 Adaptation					
Objectif 11 : Adapter les territoires au changement climatique					
Porteur de l'action	CCCA				
Partenaires techniques	Communes, CCCA, SAGE, Agence de l'Eau, CLE, bureau d'études				
Partenaires financiers	Communes, CCCA, Agence de l'Eau				
Moyens humains	Bureau d'études				
Budget prévisionnel	Financements possibles via l'Agence de l'eau				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone

	/	/	/	/	/
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre de communes et bâtiments impliqués			- % de communes et de bâtiments impliqués - Consommation des bâtiments publics		
Modalité de mise en œuvre					
Etude de faisabilité de l'installation					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 8 – Adaptation au changement climatique et gestion des espaces

Objectif opérationnel 25	Lutter contre le ruissellement des sols et réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation
Fiche 43	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	-----------------	---------

Action	Préserver la qualité des sols
Contexte	<p>Préserver le carbone organique des sols, restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés et, d'une manière générale, augmenter le carbone dans les sols sont des enjeux majeurs pour relever les défis : de la sécurité alimentaire, de l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers aux dérèglements climatiques et de l'atténuation des émissions d'origine anthropique, ainsi que la lutte contre les effets de l'érosion des sols.</p> <p>La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite donc s'engager auprès des agriculteurs dans la transition de leur système et de leurs pratiques.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser l'évolution de pratiques agricoles vers l'agroécologie : privilégier la valorisation mécanique et naturelle des sols en alternative à l'usage d'intrants et de techniques mécaniques lourdes déstructurantes pour les sols - Maintenir les prairies - Préserver la qualité des sols tourbeux et le stock carbone des sols
Descriptif de l'action	<p>Accompagner les agriculteurs dans la transition de leur système et de leurs pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les volontés, • Mobiliser pour une dynamique collective, • Suivre et capitaliser les changements de pratiques comme l'agriculture de conservation • Sensibiliser les agriculteurs, organiser des lieux de discussion et de concertation entre le monde agricole et le reste de la population. <p>Ces accompagnements seront sous la forme technique avec des journées de formation réalisées par un intervenant de la Chambre d'Agriculture et sous la forme économique avec une aide à la recherche de financeurs.</p> <p>Mettre en place une stratégie et un plan d'actions en faveur de la préservation des prairies.</p>
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les agriculteurs et la population vers une transition des pratiques - Evolution des pratiques agricoles vers de l'agroécologie
Calendrier	Dès 2022

Impacts

Compatibilité SRADET		Transversalité			
Secteur 6 Adaptation					
Objectif 11 : Adapter les territoires au changement climatique		Fiche 19 : Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement			
Porteur de l'action		CCCA / Chambre d'Agriculture			
Partenaires techniques		ADEME, FDSEA, SAFER, GEDA, CCCA			
Partenaires financiers		Agence de l'Eau via le 11 ^{ème} programme, Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)			
Moyens humains		Intervenant Chambre d'Agriculture			
Budget prévisionnel		Intervenant Chambre d'agriculture : 30 k€ par an (1 ETP)			
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	+
Indicateurs de suivi		Indicateurs d'évaluation			
- Nombre d'agriculteur changeant leur mode de production		- % d'agriculteurs impliqués			
Modalité de mise en œuvre					
Sensibiliser les agriculteurs et la population pour des pratiques agroécologiques					
Suivi de l'action					
Suivi des agriculteurs changeant de mode de production					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 8 – Adaptation au changement climatique et gestion des espaces

Objectif opérationnel 26	Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement, le traitement des espaces publics et privés (plantations, faune, pollinisateurs, zones humides, ...), l'agriculture
Fiche 44	

SECTEURS

TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
-----------	-------------	-----------	-----------	----------	---------

Action	Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire
---------------	--

Contexte

La biodiversité est menacée par le changement climatique, pouvant être d'ici la fin du 21^{ème} siècle la principale cause de disparition des espèces. Cependant, la biodiversité a également des effets sur le climat local et global, notamment en modifiant l'absorption et l'émission des gaz à effet de serre, l'évapotranspiration ...

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est un territoire à dominante rural. De ce fait, de nombreuses pâture ou champs cultivés sont présents sur le territoire et les remembrements successifs ont fragilisé les écosystèmes présents notamment en permettant la disparition de haies.

La collectivité, avec le soutien des Espaces Naturels Régionaux, réalise, depuis quelques temps, l'opération « Plantons le décor » qui consiste en une commande groupée organisée chaque année permettant d'avoir accès à un large panel d'arbres, arbustes, fruitiers et potagères régionaux et adaptés au territoire.

Le territoire souhaite continuer cette dernière dans le futur mais également replanter des haies, ce qui aurait également, en plus de la biodiversité, des bénéfices pour limiter les risques d'inondation et l'érosion des sols.

Objectif(s)

- Préserver la biodiversité locale
- Utiliser des essences locales et adaptées au territoire

Descriptif de l'action

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite renouveler le partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux qui sont les commanditaires de cette action. Chaque année, en septembre, des catalogues et bons de commande et flyers « Plantons le décor » sont mis à disposition de tous les habitants dans les territoires, et en version numérique sur le site www.plantonsledecor.fr. Les Espaces Naturels Régionaux assurent :

- La communication à l'échelle régionale, l'édition de l'ensemble des catalogues papier et numériques, et la gestion du site internet "plantonsledecor.fr"
- La coordination générale de l'opération et les relations avec les territoires partenaires et les producteurs
- La sélection par le Centre régional de ressources génétiques des variétés fruitières et légumières, des arbres et arbustes proposés dans les catalogues

	<ul style="list-style-type: none"> La mise en concurrence annuelle auprès des pépiniéristes pour la fourniture des végétaux et des matériels, et le contrôle de la qualité des produits livrés. <p>La CCCA pourrait également profiter de cette opération pour inciter les agriculteurs ou les propriétaires à planter des haies ou créer des fascines qui permettront de favoriser la biodiversité du territoire tout en ayant des bénéfices pour l'érosion et les risques d'inondation.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des plantations sur le territoire - Préservation voire augmentation de la biodiversité locale - Augmentation du kilométrage de haie territoriale 				
Calendrier	Dès 2021 : Renouvellement du partenariat annuel				
Impacts					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur 6 Adaptation Objectif 11 : Adapter les territoires au changement climatique			Fiche 41 : Veille sur le changement climatique Fiche 42 : Préserver la ressource en eau		
Porteur de l'action	Espaces naturels Régionaux				
Partenaires techniques	ENRx, Communes, Région, Producteurs-fournisseurs régionaux				
Partenaires financiers	-Région				
Moyens humains	-				
Budget prévisionnel	-				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	/	/	/	/	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plantes fournies à la population - Nombre de kilomètres de haies plantés 			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres plantés - Séquestration carbone 		
Modalité de mise en œuvre					
Proposer une exposition tout public et pédagogique					

Axe III – Des territoires possédant des ressources valorisables

Objectif Stratégique 8– Adaptation au changement climatique et gestion de l'espace

Objectif opérationnel 26	Promouvoir une agriculture de conservation				
Fiche 45					
SECTEURS					
TRANSPORT	RÉSIDENTIEL	TERTIAIRE	INDUSTRIE	AGRICOLE	DÉCHETS
Action	Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement				
Contexte	<p>Sur le territoire e la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, les émissions de gaz à effet de serre sont imputables à 40% au secteur agricole. Celui-ci représente plus de 80% de la superficie du territoire. L'épandage d'engrais minéraux et organiques sont à l'origine de 99% des émissions d'ammoniac sur le territoire de la CCCA.</p> <p>Les Campagnes de l'Artois souhaitent mettre en place des actions portées par l'ADEME et par la Chambre d'Agriculture et ATMO Hauts-de-France qui sont la démarche Clim'Agri et le projet Epan'd'Air. Tous deux visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et ainsi préserver la qualité de l'air et du sol de la collectivité.</p>				
Sous-Action 1	Mettre en place la démarche Clim'Agri sur le territoire				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les consommations d'énergie de l'agriculture - Réduire les émissions GES et de polluants - Produire de la matière première agricole 				
Descriptif de l'action	<p>La démarche ClimAgri est divisée en quatre étapes clés que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition du périmètre retenu, des moyens et du calendrier de travail • La collecte des données • L'élaboration du profil du territoire • La construction du plan d'action <p>La CCCA organisera sur plusieurs années des réunions regroupant agriculteurs exploitants, membres des communes, experts, représentant de l'enseignement de la recherche ainsi que des élus. Elles permettront d'aborder plusieurs questions centrales sur les thématiques de l'économie, du type d'énergie utilisé, des enjeux liés à la réduction des émissions GES et de la consommation mais aussi des plus-values d'une transition énergétique. À l'issue de ces réunions, un diagnostic, une stratégie ainsi qu'un plan d'actions, tous trois spécifiques au secteur agricole seront construits et mis en œuvre ultérieurement.</p>				
Effets attendus / co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergie - Réduction des émissions GES - Mobilisation des agriculteurs 				
Calendrier					

2021 – 2023 : Organisation des réunions et rédaction du diagnostic / stratégie 2023 – 2026 : Réalisation du plan d'actions et début des premières actions					
Compatibilité SRADDET			Transversalité		
Secteur Transport Mobilité Objectif 5 : Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de GES			Fiche 15 : Soutenir le développement de la méthanisation agricole Fiche 25 : Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...) Fiche 32 : Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon Objectif opérationnel : Elaboration d'un plan solaire à l'échelle du territoire		
Secteur Agriculture Objectif 10 : Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone					
Secteur Énergies renouvelables Objectif 11 : Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises					
Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture				
Partenaires techniques	ADEME, CCCA, GEDA, Région, Département, DRAAF				
Partenaires financiers	Chambre d'Agriculture, CCCA, Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)				
Moyens humains	Expert ClimAgri				
Budget prévisionnel	Expert Clim'Agri de la CCCA (formé par l'ADEME)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	+	/	+	++	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'actions engagées - Production de matières premières agricoles et forestières			- Surface agricole et forestière - Émission de GES du secteur de l'agriculture - Consommation énergétique		
Modalité de mise en œuvre					
Définir le périmètre retenu, les moyens et le calendrier de travail Collecter les données nécessaires Élaborer le profil du territoire Construire un plan d'action					

Sous-Action 1 Intégrer les enjeux qualité de l'air dans les pratiques agricoles	
Objectif(s)	Le secteur agricole est le premier secteur d'émission d'ammoniac sur le territoire, au-dessus de la moyenne régionale. La CCCA souhaite accompagner le monde agricole dans la prise en compte des enjeux de la qualité : - Sensibiliser les agriculteurs du territoire aux enjeux de la qualité de l'air - Accompagner les agriculteurs vers des modes de production moins consommateurs d'azote
Descriptif de l'action	Afin de sensibiliser les agriculteurs, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture et d'ATMO Hauts-de-France, organisera des journées d'information ou des rencontres sur les exploitations agricoles. Ces journées ou rencontres auront pour but de : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la qualité de l'air. • Partager les retours d'expérience et les résultats d'agriculteurs ayant mis en place des actions de réduction des épandages d'azote, notamment sur les parcelles proches du territoire où une expérimentation à déjà était menée • Décrire les méthodes culturales ou techniques d'épandage permettant d'améliorer la qualité de l'air du territoire • Présenter les potentiels aides financières disponibles
Effets attendus / co-bénéfices	- Réduction des émissions GES - Mobilisation des agriculteurs dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'air - Amélioration de la qualité de l'air - Changement des pratiques des agriculteurs intéressés par la démarche
Calendrier	2021 – 2022 : Sensibilisation des agriculteurs puis du grand public et des étudiants des lycées agricoles 2022 : Sélection d'une exploitation agricole 2023 : Test et évaluation des différentes pratiques d'épandage 2024 : Formation des exploitations agricoles intéressées par cette nouvelle pratique d'épandage
Compatibilité SRADDET	
Transversalité	
Secteur Agriculture	
Objectif 10 : Maintenir et restaurer les services systémiques fournis par les sols notamment en termes de piège à carbone	
Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture, ATMO Hauts-de-France
Partenaires techniques	ADEME, ATMO, ARVALIS, GEDA, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Partenaires financiers	ADEME, Ministère de l'écologie, Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)				
Moyens humains	Intervenant Chambre d'Agriculture Expert ATMO				
Budget prévisionnel	Intervenant Chambre d'Agriculture : 30 k€ par an (1 ETP) Expert ATMO : 30 k€ par an (1 ETP)				
Impacts	GES	Consommation d'Énergie	Production d'énergie	Qualité de l'air	Stockage Carbone
	++	/	/	++	+
Indicateurs de suivi			Indicateurs d'évaluation		
- Nombre d'agriculteurs lancés dans la démarche - Nombre d'agriculteurs sensibilisés / informés			- Émission de GES du secteur de l'agriculture - Emissions d'azote		
Modalité de mise en œuvre					
<p>Création d'un groupe de travail regroupant les agriculteurs du territoire et animé par ATMO Hauts-de-France et la Chambre d'Agriculture</p> <p>Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>Choix de la parcelle de terre accueillant les tests des méthodes d'épandage</p> <p>Formations des exploitants intéressés par cette nouvelle pratique d'épandage</p>					

PILOTAGE DU PLAN D' ACTIONS, INDICATEURS DE SUIVI, EVALUATION

1. Les objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET s'inscrit en réponse aux articles R.229-51 à R.229-56 du Code de l'Environnement. Ils encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du PCAET :

« IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquels ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L.222-1 ainsi qu'aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Ainsi :

- Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet de prendre du recul sur la politique de mise en œuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés ;
- La définition des indicateurs permet de suivre la mise en œuvre des actions et de vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs ;
- L'évaluation permet de juger de l'efficacité du programme d'actions : les actions mises en œuvre et le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation).

L'élaboration du PCAET ayant été le fruit d'un travail multi-acteurs, le territoire souhaite conserver cette dynamique en proposant un dispositif de suivi et d'évaluation collaboratif.

2. L'organisation

❖ L'intégration du suivi dans le plan d'action

La démarche d'animation et de suivi a été pensée dès la phase d'élaboration du plan d'actions du PCAET puisqu'une action est dédiée à cela.

Cette action prévoit plusieurs mesures :

- Assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions, par le service en charge de coordonner les actions et les acteurs du territoire ;
- Définir et mettre en place un système de suivi des actions du PCAET, basé sur le tableau de bord de chacune des fiches et partagé avec tous (via le site internet par exemple) en lien avec le service communication, et où chacun peut partager ses commentaires ;
- Organiser des temps de travail réguliers sur les différentes actions du PCAET, ouverts aux personnes intéressées : partenaires institutionnels, Conseil de Développement, associations, particuliers ... pour un Plan Climat évolutif et collaboratif ;

- Définir une gouvernance politique pour le PCAET, et globalement pour la politique de transition écologique et énergétique du territoire. Organiser des comités de pilotages réguliers avec les élus et les partenaires clefs de la démarche, pour valider les orientations prises et faire des bilans réguliers des actions mises en œuvre ;
- Mettre en place une organisation en mode projet au sein du territoire, associant les communes à travers par exemple un « comité technique intercommunal » ;

- Organiser un rendez-vous annuel de bilan sur l'avancement des actions sur l'année écoulée (occasion pour les partenaires institutionnels de se rencontrer et d'échanger sur la démarche) ;
- Prévoir un bilan mi-parcours et une révision au bout de 6 ans.

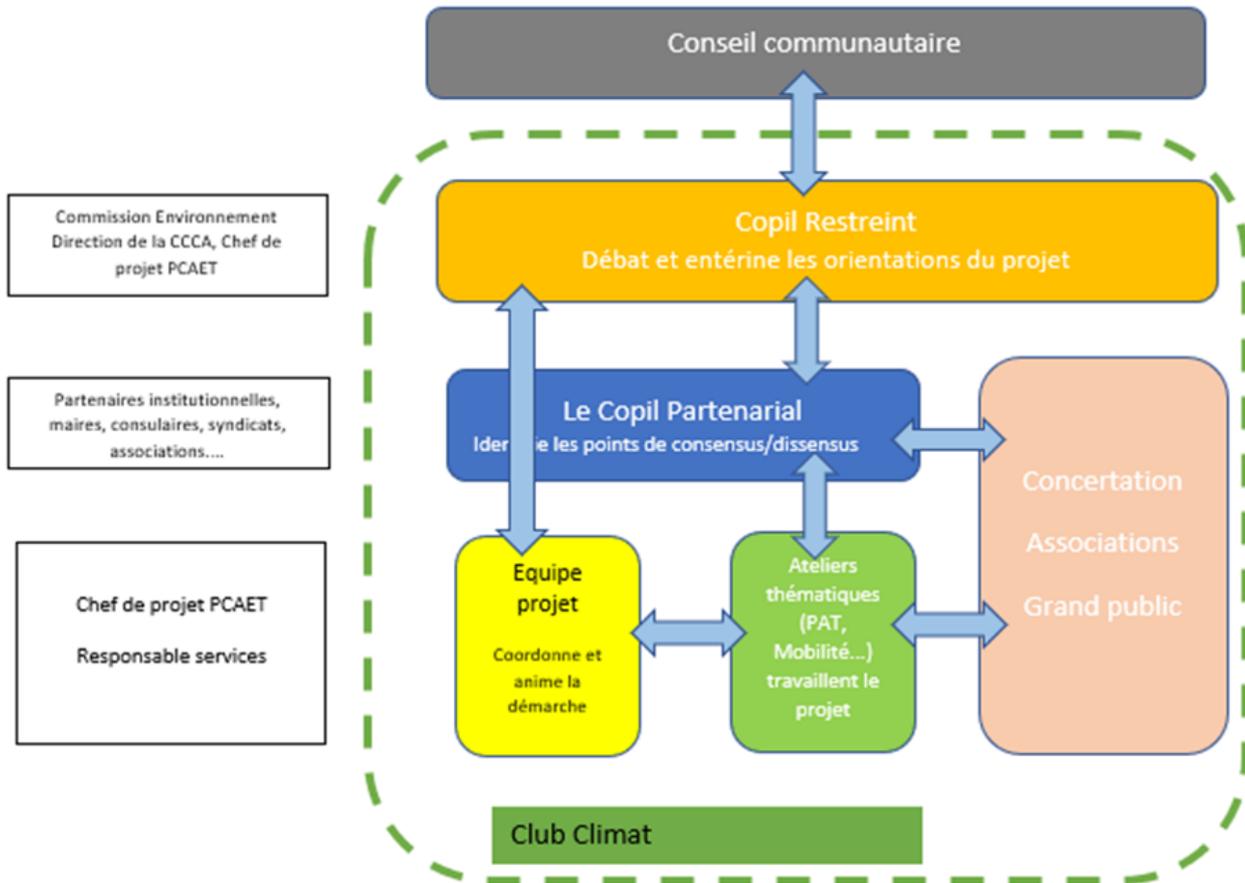
❖ La gouvernance

Une fois arrêté, le PCAET verra la mise en place d'une nouvelle gouvernance, transversale avec les autres sujets en lien avec la transition énergétique et écologique.

Cette gouvernance, pourrait prendre la forme suivante :

- Un « club Climat » : institutions, associations, services de l'Etat, chambres consulaires, services de la collectivité, habitants ... se sont mobilisés en nombre et dans la durée pour l'élaboration du PCAET. Pour pérenniser l'implication de ces acteurs, la création de ce « club » est proposée.

Ce « CLUB CLIMAT » pourra être l'instance de suivi du PCAET, à laquelle les porteurs de projet devront rendre compte de leurs actions.



Afin que cette instance soit efficace, son fonctionnement devra être approuvé par le plus grand nombre de ses participants. Son rôle est d'assurer le suivi et de faire le bilan des actions au regard des indicateurs ; ajuster, réorienter le programme d'actions au besoin, formuler des propositions à transmettre en commission. La fréquence des réunions pourra être d'au moins deux fois par an, avec en ordre du jour soit un tour d'horizon de l'avancée des projets ou un focus sur un ou deux enjeux en particulier.

- Une commission PCAET qui est un groupe de travail constitué de conseillers communautaires et municipaux. Présidée par le Vice-président en charge du PCAET, elle a pour vocation de travailler et d'échanger sur différentes thématiques et / ou projets de l'intercommunalité, par domaine de compétences. La commission examinera les retours, propositions et demande du « Club CLIMAT » qui sera force de proposition pour favoriser la prise de décisions de l'instance délibérante. Elle traitera de manière transversale tous les dossiers liés à la transition écologique et énergétique : PCAET, TEPOS, TEPCV, Contrat de Transition Ecologique ...
- Un COPIL restreint : qui sera constitué de l'ensemble de l'exécutif, de la direction et animé par les techniciens référents PCAET. Il se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur les actions mises en œuvre et leur articulation avec les autres dossiers liés à la transition écologique et énergétique.

1. La communication

Une communication régulière sera proposée pour suivre la réalisation du programme d'actions. Cette communication pourra reposer sur le site internet de la CCCA, les réseaux sociaux, des articles de presse, des supports papiers ...

Cette information sera accompagnée d'une promotion des bonnes pratiques en faveur du climat, de l'air et de l'énergie afin de diffuser une image positive du territoire et d'encourager les changements de comportement. Pour cela, des échanges divers avec le public pourront être mis en place.

2. Une évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout de 3 ans de mise en œuvre) avec les acteurs associés à l'élaboration du PCAET. L'arrêt du PCAET intervenant fin 2021 elle aura lieu en 2024.

Elle devra permettre d'évaluer les atouts et faiblesses de la mise en œuvre, les difficultés éprouvées et les points de vigilance afin de réorienter, le cas échéant, le programme d'actions ou même son pilotage.

Cela implique donc un travail à réaliser à partir :

- Des indicateurs de suivi : ils constitueront le socle de l'évaluation de la progression des actions et des résultats escomptés. Cette première étape doit répondre aux questions suivantes : « la mise en œuvre de l'action est-elle concluante ? Apporte-t-elle le résultat escompté ? ».
- D'un travail plus qualitatif auprès des porteurs de projets, permettant de rentrer dans le détail de la mise en œuvre. Cette seconde étape doit répondre aux questions suivantes : « Comment expliquer les résultats ? S'ils sont bons, comment les maintenir ou les optimiser ? S'ils sont mauvais ou décevants, comprendre pourquoi (conjoncture, facteur humain, obstacles techniques, manque de partenaires externes ...) et tenter de trouver les réponses pour rectifier le cap. »
- Une réflexion partagée sur la gouvernance du PCAET. Il s'agira de mesurer l'efficacité de cette instance et de voir les éventuelles adaptations nécessaires.

Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire, dont une forme synthétique sera mise à disposition du public.

3. Les indicateurs

1. Suivi de la trajectoire

Chaque année, les données de consommations et de production d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques sont mises à jour. Cela permettra au territoire de vérifier qu'il tend bien vers les objectifs qu'il s'est fixé aux échéances réglementaires de 2026, 2030 et 2050.

2. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions

Plusieurs indicateurs de suivi ont été définis pour chacune des actions afin de pouvoir s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé ou, le cas échéant, procéder à des ajustements. Ces indicateurs sont intégrés aux fiches action.

Chaque action du PCAET fera ainsi l'objet d'un suivi annuel. Le suivi sera facilité par la création d'un tableau de bord qui recense les indicateurs de suivi et de résultat, précise l'état d'avancement de l'action et répertorie les éventuels freins rencontrés.

En parallèle, un tableau de suivi du budget peut être prévu pour faciliter le volet opérationnel.

3. Les indicateurs d'impact environnemental du plan

L'évaluation environnementale et stratégique (EES) a permis de définir des indicateurs pour suivre l'impact du PCAET sur l'environnement. Ils devront être mis à jour régulièrement en fonction de la périodicité indiquée.

Actions		Indicateurs d'évaluation	Indicateurs de suivi
	Dispositif d'organisation d'une gouvernance, suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de l'équipe projet - Nombre de réunions du comité de pilotage - Réunion du Club Climat 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux réunions - Acteurs locaux mobilisés - Évaluation de la stratégie et du plan d'action du PCAET
	Lancer la démarche de labélisation Cap Cit'ergie	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des indicateurs Cit'ergie 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention du label Cap Cit'ergie
	Intégrer une démarche COT	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs défini lors de la phase création de dossier COT 	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs défini lors de la phase création de dossier COT
	Mettre en place un Club « Climat énergie »	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et de partenaires engagés au sein de l'instance 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions collectives portées par le collectif
	Informier et sensibiliser les citoyens au développement durable et à la transition énergétique.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires inscrits - Nombre d'élèves participants - Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - % des établissements scolaires inscrits - % de la population sensibilisée
	Organiser une semaine du développement durable et de l'agriculture durable annuellement	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de présents lors de la semaine - Taux de personnes sensibilisées - Questionnaire de satisfaction 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Émission GES - Changements comportementaux
	Réhabiliter le patrimoine public d'un point de vue énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des gains énergétiques effectifs avant / après - Production d'énergie
	Créer une charte de bonne pratique avec l'ensemble des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de convention signée 	
	Devenir un territoire démonstrateur Rev3.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets recensés - Nombre de projets réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Émission de GES - Production ENR
	Favoriser l'exemplarité interne et territoriale : impliquer tous les agents autour du PCAET et de ses enjeux et des écoGESTES	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations réalisées - Nombre d'évènements utilisant les éco-gobelets 	
	Intégrer une démarche COT ENR.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés sur la période de 3 ans du contrat sur le territoire - Consommation énergétique - Production d'EnR
	Accompagner le développement de l'énergie citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets développés - Equivalent d'énergie fossile substituée - Nombre de citoyens impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de financeurs - Production ENR - Consommation énergétiques
	Mettre en place des foyers témoins sur la thématique des Ecogestes	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes sensibilisées ou informées 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique

	Créer un partenariat avec l'éducation nationale sur la thématique Climat-Air-Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements touchés - Nombre d'élèves sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique - Tonnage des déchets entrants au centre de valorisation - Pourcentage de retours d'expérience positifs
	Soutenir le développement de la méthanisation agricole.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de projets mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de production d'énergie renouvelable - Production de biogaz - Consommation énergétique
	Développer le solaire photovoltaïque chez le particulier	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées / informées - Nombre de logements équipés de panneaux photovoltaïques - Nombre de personnes utilisant la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie - Production d'ENR sur le territoire - Nombre de centrales installées
	Développer des centrales photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'ENR - Quantité d'énergie injectée au réseau - Nombre d'agriculteurs mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'ENR - Quantité d'énergie injectée au réseau
	Réalisation d'un séminaire auprès des acteurs économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprise - Nombre de Commerçants et d'artisans impliqués - Nombre de défis réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participant
	Développer les filières locales d'éco-matériaux et l'économie circulaire en BTP	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'éco matériaux et de récupération utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - % d'éco matériaux ou de matériaux de récupération utilisés pour la construction ou la rénovation
	Aider au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions engagées - Production de matières premières agricoles et forestières - Nombre d'agriculteurs lancés dans la démarche - Nombre d'agriculteurs sensibilisés / informés 	<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole et forestière - Émission de GES du secteur de l'agriculture - Consommation énergétique - Emissions d'azote
	Prise de compétence mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets mobilité alternative identifié - Mise en place d'un comité de partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des actions - Nombre de réunion d'animation
	Déployer une flotte de véhicules électriques en autopartage sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de citoyens utilisant les véhicules à disposition - Nombres de trajets réalisés par jour et par mois - Kilométrage journalier réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - % de la population utilisant le dispositif - Taux de location des véhicules - Nombre de kilomètres réalisés
	Pérenniser le concept de covoiturage de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de citoyens utilisant la plateforme de la Région ou de la CCCA 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la part modale du covoiturage - Kilométrage quotidien et annuel réalisé en covoiturage

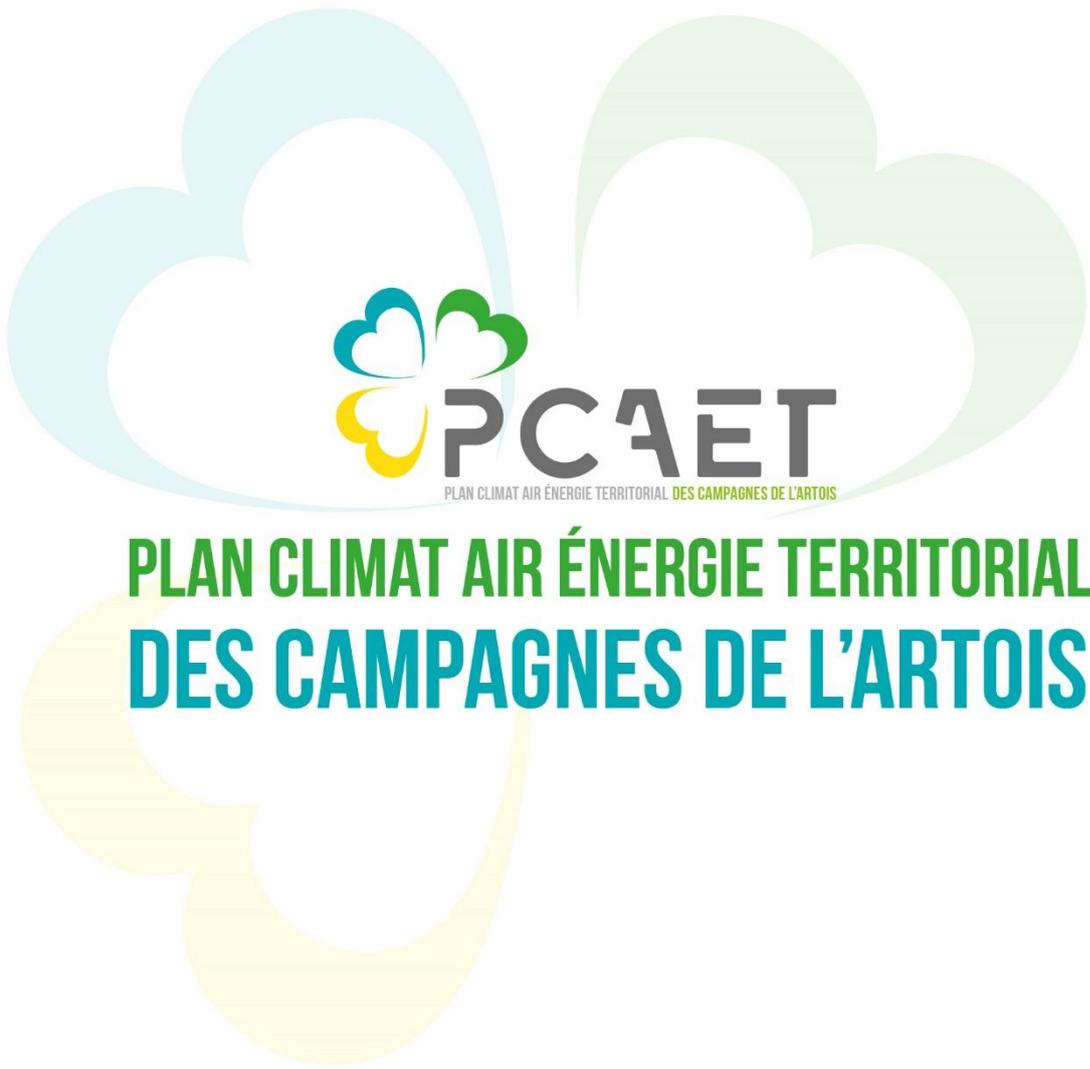
		<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de trajets réalisés en covoiturage - Kilométrage réalisé en covoiturage - Taux d'occupation des aires de covoiturage du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES
	Inciter à la mise en place du télétravail	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes utilisant l'espace de coworking pour le télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES - Nombre de kilomètres évités grâce au télétravail
	Diversifier les énergies pour la mobilité (bioéthanol, implantation de bornes électriques ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation sur les bornes de recharges - Nombre de véhicules de la CCCA utilisant une motorisation alternative - Nombre d'entreprises participantes - Nombre de communes participantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des bornes de recharges - Taux de motorisation alternative dans le parc automobile (particulier et professionnel) de la CCCA - % d'entreprises participantes - % de communes participantes - Nombre de point de recharge installés
	Construction d'un schéma directeur mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'utilisation des aménagements - Taux de vélos sur les routes - Taux de véhicules sur les routes 	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions GES
	Développer les mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence d'utilisation des aménagements - Taux de vélos sur les routes - Taux de véhicules sur les routes - Taux de subvention accordées aux habitants - Nombre de participants par jour 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES
	Sensibiliser les élèves à l'usage du vélo et de la marche	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'enfants et parents sensibilisés - Taux de voitures sur les routes - Taux de vélos sur les routes 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission GES
	Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en communs et en valorisant des offres de service à proximité des gares	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des nouveaux équipements - Fréquentation des trains - Part modales des transports en commun / mobilité douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de GES
	Créer un guichet unique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises partenaires - Nombre de personnes sensibilisées / informées - Nombre de bâtiments rénovés - Objectif de logement - Nombre de dossiers réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes rencontrées, accompagnées ... - Nombre de chantiers réalisés par suite des informations délivrées par l'EIE - Consommation énergétique
	Développer l'autoconsommation dans les logements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'énergie

		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projet réalisés - Nombre de compteurs installés 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation énergétique
	Développer au sein du territoire des alternatives aux chauffages fioul ou charbon	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de propriétaires ou bailleurs sensibilisées / informées - Nombre de nouvelles chaudières installées 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES du secteur - Consommation énergétique (dans le cas d'autoconsommation)
	Mettre en place un observatoire de l'habitat.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de construction aux normes - Suivi des DPE - Nombre de relevés thermographiques effectuées 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de constructions aux normes - Classement des DPE recensés - Nombre de logements rénovés
	Encourager l'utilisation d'éco-matériaux pour la rénovation des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commandes groupées - Utilisation de la matériauthèque - Nombre d'agriculteurs impliqués dans les filières biosourcées - Pourcentage de bâtiments utilisant des matériaux provenant de la filière paille - Pourcentage de population présente lors des journées de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - % d'agriculteurs impliqués - % de réalisation en éco rénovation comparativement aux autres réalisations - Consommation d'énergie
	Mise en place d'une journée de sensibilisation / de rencontres	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes ou informées - Quantités de produits achetés localement 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'approvisionnement de produits locaux/bios
	Favoriser les circuits-courts sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées - Nombre d'exploitations impliquées - Quantité de produits commandés pour les circuits locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'approvisionnement de produits locaux/bios
	Inciter et soutenir une alimentation locale et de qualité en restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires utilisant des produits locaux - Quantité de produits locaux consommés - Nombre d'établissements scolaires ayant pris part à la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> - % des établissements scolaires utilisant les produits locaux - % de produits locaux vis-à-vis des produits importés
	Relever le défi « Famille à alimentation positive »	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de foyers test - Nombre de personnes sensibilisée ou informées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de produits bios achetés - Coût de la consommation
	Informé et sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires inscrits - Nombre d'élèves participants - Nombre de personnes présentes - Nombre de composteurs distribués 	<ul style="list-style-type: none"> - % des établissements scolaires inscrits - % de la population sensibilisée - % de logements équipés d'un composteur
	Soutenir et continuer le développement des pratiques de gestion des déchets sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnages collectés en point d'apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> - % de déchets valorisés en PAV - % de la population sensibilisée



		<ul style="list-style-type: none"> - Population sensibilisée - Nombre d'animations réalisées - Economie réalisées par la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> - Economies réalisées
	Donner une seconde vie à certains objets du quotidien permettant le développement d'une économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'objets récupérés et valorisés - Nombre de visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage des déchets évités
	Anticiper les conséquences du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - % de population sensibilisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux projets émergeant
	Préserver la ressource en eau.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'objectifs et d'actions inscrits et planifiés au sein du schéma directeur - Nombre de personnes sensibilisées - Quantité d'eau économisée par la collectivité - Quantité d'eau économisées par la population (différentiel de production avec les années précédentes) - Nombre de cuves de récupération des eaux pluviales installées - Nombre de communes et bâtiments impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - % d'objectifs et d'actions réalisées dans le cadre du schéma directeur - % de la population sensibilisée - Quantité d'eau économisée - % de logements équipés de cuves de récupération des eaux pluviales - % de communes et de bâtiments impliqués - Consommation des bâtiments publics
	Préserver la qualité des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteur changeant leur mode de production 	<ul style="list-style-type: none"> - % d'agriculteurs impliqués
	Mettre en place des actions et opérations visant à maintenir, voire améliorer la biodiversité sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plantes fournies à la population - Nombre de kilomètres de haies plantés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arbres plantés - Séquestration carbone





**PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**